

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.000 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 62° SEANCE

Séance du Mercredi 24 Novembre 1954.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1879).
2. — Excuse et congé (p. 1879).
3. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 1880).
4. — Mesures prises par le Gouvernement en Algérie. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 1880).  
Discussion générale: MM. Gatuing, Michel Debré, Delrieu, Augarde, Léon Muscatelli, Mostefaï El-Hadi, Etienne Gay, Enjalbert.  
Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.  
MM. Benhabyles Cherif, Antoine Colonna, Gabriel Puaux, Mme Girault, MM. Louis Gros, Charles Morel, Rogier, Borgeaud, Marius Moutet, Tamzali Abdennour, François Mitterrand, ministre de l'intérieur.  
Propositions de résolution de M. Gatuing et de M. Marius Moutet, — MM. Marius Moutet, Abel-Durand.  
Suspension et reprise de la séance.  
Retrait de la proposition de résolution de M. Gatuing.  
Passage à la suite de l'ordre du jour proposé par M. Gatuing et proposition de résolution de M. Abel-Durand. — MM. Gatuing, Abel-Durand.  
Rejet, au scrutin public, du passage à la suite de l'ordre du jour.  
Retrait de la proposition de résolution de M. Marius Moutet. — MM. Courrière, Abel-Durand.  
Vote par division de la proposition de résolution de M. Abel-Durand. — M. Marius Moutet.  
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble de la proposition de résolution de M. Abel-Durand.

5. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 1912).
6. — Dépôt de rapports (p. 1912).
7. — Renvois pour avis (p. 1913).
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1913).

#### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à seize heures trente minutes.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

#### EXCUSE ET CONGE

**M. le président.** M. Armengaud s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé.

Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Marcihacy une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire aboutir une véritable et efficace réforme constitutionnelle.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 643, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. (Assentiment.)

— 4 —

## MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN ALGERIE

## Discussion d'une question orale avec débat.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

« M. Gatuing exprime à M. le ministre de l'intérieur l'étonnement et l'indignation des populations algériennes devant la facilité avec laquelle les ennemis extérieurs et intérieurs de l'unité française ont pu mettre en place et déclencher le dispositif insurrectionnel qui ensanglante le massif de l'Aurès ;

Lui demande de faire connaître les mesures prises par le Gouvernement pour restaurer, dans les délais les plus rapides, la sécurité, l'ordre et la confiance. »

A l'ouverture de la séance, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur, qui est encore en ce moment au banc du Gouvernement à l'Assemblée nationale, une communication me priant de demander au Conseil de la République de bien vouloir prendre cette question à dix-sept heures.

J'en ai avisé M. Gatuing qui n'y a pas vu d'inconvénient.

Etant donné que la séance d'aujourd'hui n'a été décidée que pour la discussion de cette question et que rien d'autre ne figure à l'ordre du jour, je propose au Conseil de suspendre la séance jusqu'à dix-sept heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. le président.** Le Conseil aborde maintenant la discussion de la question orale avec débat de M. Gatuing, dont j'ai donné lecture avant la suspension de séance.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil, un décret, nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre de l'intérieur :

M. Nicolaï, directeur du cabinet.

M. Simoneau, chargé de la direction des services de l'Algérie et des territoires d'outre-mer.

Acte est donné de cette communication.

La parole est à M. Gatuing.

**M. Gatuing.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je fus, vous le savez, il y a déjà longtemps, député du premier collège oranais.

Je représente, dans cette assemblée, les Français du Maroc ; mais ce n'est point à ce titre qu'aujourd'hui je prends la parole. J'interviens comme vous pourriez le faire si les événements qui ensanglantent actuellement la province française d'Algérie désolaient la Bretagne, l'Alsace, la Provence ou mon vieux pays basque. Je revendique, tout en niant en passant toute valeur historique et géographique à cette expression « le peuple algérien », je revendique, dis-je, avec fierté la qualité de Français de la province algérienne comme ceux de nos collègues, sur quelques-uns de nos bancs, qui sont de confession musulmane et de foi française. J'interviens parce que ma province française d'Algérie, comme l'ensemble magnifique que, depuis des siècles, les meilleurs d'entre les citoyens du vieux pays sont allés conquérir à nos concepts de civilisation, j'interviens, dis-je, parce que ma province française d'Algérie, comme cet ensemble, sont en danger.

Je vais essayer de rester sans passion. Je serai toujours courtis mais, comme depuis de trop longues années, les assemblées du Parlement paraissent en avoir perdu l'habitude, vous

m'excuserez de dire ce que je pense, sans artifice, sans rien cacher, et je sais qu'au fond c'est votre pensée de sénateurs français que je vais exprimer.

Oh ! certes, amicalement — j'en informais tout à l'heure notre éminent président — je vais avoir la prétention, sans modestie de mauvais aloi, de remettre à la mode un style dont aussi l'on a perdu l'habitude.

Vous allez me permettre, en cette grave minute où, sur tous les terrains, dans tous les centres, devant nos amis et devant nos adversaires, comme autrefois, la France défend sa vie de grande puissance et peut perdre son combat si nous ne prenons garde, permettez-moi, dis-je, d'évoquer le souvenir de l'homme qu'il y a vingt-cinq ans l'on a placé debout dans sa terre de Vendée. Un soir de l'autre guerre, il y avait aussi un grand malaise qui planait sur les assemblées parlementaires. Il y avait aussi un grand malaise qui, au cours d'un autre grand combat, faisait que la foule, que la rue, que le front s'interrogeait, interrogeait son angoisse. Ce soir-là, il y avait ici, oui, à cette même place, ce vieil homme dont je viens de parler, ce vieux radical, ce vieux jacobin français. Il y avait là-haut, perdu dans le public, un pauvre petit combattant de l'armée française. Aujourd'hui, le combattant a changé de place. Il a cru peut-être monter. Il est descendu avec vous tous.

J'ai dit que je parlerai sans passion ! monsieur le ministre de l'intérieur, c'est au-dessus de vous, c'est au-dessus de votre personne et de votre fonction que je vais dire ce qui va suivre.

Il y a quelques mois, un journal imprimait qu'après dix ans d'immobilité, qu'après dix ans d'erreurs, qu'après dix ans de fuites, on allait voir des mois d'action, de dynamisme, de jeunesse, de réalisations.

Oh ! je sais bien, tout au long de cette croisière impériale qui vient de se terminer, il y eut des *satisfecit*. Il y eut la bénédiction de l'épiscopat canadien. Peut-être en serai-je l'excommunié... Il y eut la bénédiction de *Wall-Street* et du Congrès. Il y eut l'hyperbole et le superlatif du département d'Etat. Il y a, depuis quelques heures — et je vous en parlerai quand le moment sera venu — le *satisfecit* des Etats arabo-asiatiques.

Aujourd'hui, les rapides et grands voyages sont terminés. Il ne s'agit plus du peuple canadien, il ne s'agit plus du peuple américain, il ne s'agit plus du peuple libanais, il s'agit du peuple français. Mes amis, c'est devant lui qu'il faut rendre des comptes. Je souhaite me tromper, je souhaite avoir tort, pas plus que vous nous ne cherchons le triomphe dans l'abaissement de notre pays.

Sans doute vous rappelez-vous, quelques-uns à l'instant, que ma question avait trait à cette insurrection manquée, la grande masse du bled ayant dit : « Non ! », insurrection manquée qui se cristallise dans ses derniers noyaux en plein massif de l'Aurès, que ma question portait sur l'insuffisance certaine des services de renseignements et de sécurité, que ma question portait aussi sur l'action économique et sociale du Gouvernement, et sans doute pensez-vous que je sors de mon sujet, que je déborde et que je n'aborde pas comme il conviendrait, dès la minute, le vaste, le grand, le douloureux, le magnifique problème algérien.

Oui, il y a un problème algérien : il est à notre honneur, parce qu'il est créé par la croissance démographique, à l'origine de laquelle nous sommes — et j'en atteste d'anciens collègues assis devant moi et qui sont du second collège — il y a un problème économique et un problème social, oui !

Nous n'aurons pas ici, pas plus vous que moi-même et que nos amis de l'Assemblée nationale, prétention, avec le ministre, de le résoudre en quelques heures, de le résoudre à la tribune, de le résoudre en quelques entretiens de commissions. C'est un problème qui mérite, plus qu'autrefois, l'attention de tous les Français, qui mérite un effort d'intelligence, qui mérite un effort financier, qui mérite cet immense dévouement, que nous devons à notre tour à ces six ou sept cent mille combattants français musulmans dont je prétends être aujourd'hui l'interprète, ceux-là, qui sont la masse essentielle de ce qu'on appelle improprement « la fidélité » et que j'appelle moi « la fusion » dans la nation française, et auxquels — il faut le dire — on n'a pas encore donné, après l'une ou l'autre guerre, toute leur part dans les constructions nouvelles.

Seulement, nous avions dit, monsieur le ministre, que nous rechercherions ensemble les causes immédiates, les causes lointaines, intérieures, extérieures, des événements de la Toussaint.

En passant, et pour ceux d'entre vous qui ont quelque foi dans les signes, croyez-vous qu'il n'y a pas un incroyable hasard, une effrayante coïncidence dans le fait que, dans les mêmes vingt-quatre heures, sans la ratification du Parlement, expression de la souveraineté nationale française, on ait amené

à Pondichéry, après trois siècles, les trois couleurs qui protégeaient le fanion de Duplex, et que, le même jour, on ait voulu mettre en péril l'unité française, que, le même jour, on ait voulu faire des insurgents des citoyens français des trois départements d'Algérie ?

Alors, quelles qu'aient été les insuffisances des uns, quels qu'aient été les égoïsmes des autres, quel qu'ait été après chaque guerre mondiale le trop faible souci que les Français du « vieux pays », diraient les Canadiens, les Français de la métropole ont eu des besoins économiques et sociaux, des régions de l'autre côté de la mer, n'ignorons pas que ces petits noyaux que j'appelle, et sans ironie aucune, les « centres de mobilisation du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques », que ces petits noyaux peuvent mener non pas à l'hostilité mais au désespoir, au désespoir qui commande certains choix de ceux qui ont confiance en nous, parce qu'ils se veulent comme nous.

Cela commande aussi certains de nos devoirs, monsieur le ministre, et le budget dont vous venez de débattre à l'Assemblée nationale doit chaque année porter davantage la trace de ce devoir. Mais nous parlions des éléments extérieurs à l'Algérie. Oh, en marquant, monsieur le ministre, comme vous l'avez fait courageusement là-bas et ici, qu'il y a, au-dessus des différences juridiques, des différences de tous ordres entre les trois départements algériens et, d'autre part, les territoires protégés, en marquant bien cela, il ne m'est pas possible d'envisager dans leur préparation, d'envisager dans leur déroulement les événements que connaît et que vient de connaître l'Algérie, sans, par dessus vous — je le répète comme on le faisait dans l'ancien style, mon cher président, qui êtes derrière moi — considérer toute une politique générale de la France en pays d'outre-mer, en pays musulman.

Je n'avais pas l'intention, et pour cause, d'aller trop loin dans ce domaine, mais, depuis le dépôt de notre question orale, la radio et ses micros domestiqués...

**M. Pierre Boudet.** Très bien !

**M. Gatuïng.** ... qui doivent, aux champs élyséens, rendre jaloux feu le docteur Goebels, cette presse qui va nous conduire à considérer comme dirigée par des enfants de chœur la presse dite pourrie de l'entre-deux guerres, cette propagande qui empoisonne les uns, qui leurre les autres et qui, c'est cela qui est grave, avait créé — soyons francs — une immense espérance, laisse tout le monde effroyablement déçu et dans tous les domaines.

Je parle lentement. Je m'exprime sans haine ; la haine, je n'en ai jamais eu. J'admire l'intelligence et parfois je la crains. J'ai parlé tout à l'heure de ce vieux Vendéen interpellant Ribot, j'ai parlé tout à l'heure de ce vieux Vendéen qui, dans sa déclaration ministérielle, disait : « Je mènerai la guerre sans trahison ou demi-trahison », et ajoutait : « Je considère certaines défaillances de l'esprit comme des trahisons ». Je dis qu'en ce temps-là on eût considéré, dans son texte et dans son interprétation publique officielle, l'accord sur les fellagas, dans l'instant précis où l'on ne peut pas nier, quoiqu'on ait grossi leurs effectifs, l'encadrement par les fellagas de Tunisie et du Soudan — grâce en soient rendues aux créateurs du royaume de Libye ! — l'encadrement des petits noyaux M. T. L. D., cet accord sur l'action des fellagas comme devant rendre difficile, monsieur le ministre, votre action.

Je sais qu'elle veut être ce que fut en d'autres temps, en d'autres pays nord-africains, l'action des plus grands de nos chefs, elle veut être beaucoup plus politique que militaire, à la limite des nécessités du combat contre le banditisme. Vous avez raison, mais croyez-vous que ce magnifique mouvement, ce mouvement naturel des familles, des tribus de cet Aurès que j'aime beaucoup parce que j'ai aussi dans mes veines, comme quelques-uns d'entre vous, du sang de ces montagnards qui ne sont pas nationalistes, mais qu'on appelait autrefois des « citoyens à franchise », qui descendent, qui allaient descendre, dont je souhaite qu'ils descendent et qu'ils viennent à nous, croyez-vous qu'il sera plus facile après cet accord ?

Et que dit-il, cet accord ?

Si M. le président du conseil était là — je prie tous les dieux de la terre qu'il soit là avant que j'en aie terminé — je lui dirais : Votre ministre de la Tunisie et du Maroc et votre intérimaire de la présidence du conseil, qu'ont-ils fait, avec le représentant de son Altesse le Bey ? Ils ont confondu l'acte de guerre et le crime de droit commun. C'est grave, parce que cela ne s'est jamais fait.

Je vais peut-être étonner certains d'entre vous. Si l'on considère la marche des événements en Tunisie, depuis cette autonomie interne accordée sans contrepartie, accordée sans qu'on ait exigé la signature préalable d'un contrat d'association dans ce grand ensemble qu'est l'Union française — tout de même,

j'ouvre une incidente : nous vivons dans un monde, en mouvement, de grands ensembles, toujours plus grands ; qui n'appartiendra pas à un grand ensemble sera mangé ; entre les deux blocs, qui n'appartiendra pas à un grand ensemble sera colonisé, de l'une ou l'autre façon ; aucune des deux ne saurait nous plaire, nous qui sommes le dernier refuge de l'homme libre, vraiment libre — alors malgré tout, dans la marche des événements, je considère que le fellagha, s'il est Tunisien, s'il n'est pas le milicien armé, entraîné en territoire libyen, celui qu'autrefois nous lançait dans les pattes, faute de pouvoir faire autrement, les officiers de Mussolini, celui-là qui se bat avec nos forces de sécurité, qui défend ce qu'il croit être la noble cause, les armes à la main — je veux bien qu'on le considère comme un prisonnier de guerre, comme un adversaire avec lequel on va signer ; mais celui qui assassine, qu'il soit musulman ou roumi, celui qui assassine le fonctionnaire dépourvu de fonction d'autorité, le planteur, le postier, celui qui assassine l'employé de la voirie, celui qui pille, viole, incendie, qui ranconne, celui-là, dans quelque terre que ce soit au monde, ce n'est pas un guerrier, ce n'est pas un partisan, ce n'est pas un maquisard — j'interdis certaines assimilations (*Très bien sur de nombreux bancs*), elles sont offensantes — c'est un criminel de droit commun. Lorsqu'un gouvernement a le front, quand le monde nous observe, de permettre, par la signature d'un général français — on leur fait faire toutes les besognes (*Applaudissements sur de nombreux bancs*) — ...

**M. Pierre Boudet.** Très bien !

**M. Gatuïng.** ... le sauf-conduit contre toutes représailles à qui déposera son fusil — il fut un temps où, quand on revenait avec son fusil, on avait la Croix de guerre, je n'insiste pas, je n'irai point jusqu'à demander la carte du combattant pour les fellaghas, peut-être la commission ne m'y autoriserait-elle point — je veux qu'on marque la différence, je ne veux pas que, demain, celui qui s'est trompé ou qui a eu raison — je ne suis pas Tunisien et, après tout, je n'étais point maréchal de France et je n'étais point dans l'avion — qui a pu se battre et qui s'est battu, soit confondu avec l'autre : Vous voulez les confondre ? Vous voulez que le bandit traditionnel, que le pillard héréditaire, que le coupeur de routes, que l'assassin, que celui-là puisse dire : « Le Gouvernement français m'ouvre ses bras, et quand M. Bourghiba sera préfet de police de cet Etat démocratique que sans doute on bâtit à l'image des Etats démocratiques de Syrie, du Liban ou du Caire, alors mes Etats de service me permettront sans doute d'entrer dans les siens ».

A la lueur de certains événements assez récents, ne soyons pas nous-mêmes trop fiers. Croyez-vous que cet accord sur les fellagha, que cette trêve dans les opérations, qui peut permettre tous les regroupements, tous les pièges, toutes les menaces, croyez-vous que cela va faciliter l'œuvre de pacification, les entretiens loyaux, face à face, du Tunisien et du Français ? Croyez-vous, monsieur le ministre de l'intérieur, tuteur de l'Algérie, que cela va faciliter l'œuvre de vos agents politiques, de nos amis musulmans et des Français clairvoyants de là-bas, en Algérie ? Je dis non. Vous ne pouvez pas m'approuver, mais vous pensez comme moi.

**M. François Mitterrand, ministre de l'intérieur.** Je n'ai pas dit cela, je ne le pense pas.

**M. Gatuïng.** Je le dis.

Vous avez dit un jour : lâchons l'Asie, gardons l'Afrique. Moi, je ne veux pas que l'on ajoute un chapitre « Perdons tout ».

**M. le ministre.** Ce n'est pas moi qui ai dit cela. C'est M. Reclus, il y a bien longtemps !

**M. Gatuïng.** Maintenant, il y a autre chose. J'aime beaucoup tous nos alliés et je voudrais pouvoir aimer tous ceux qui furent nos adversaires et ceux qui pourront l'être demain.

Vous avez bien voulu, depuis 1946, me confier la présidence d'une commission où se trouvaient, échantillonnées, les deux générations des deux guerres que la France a menées pour les autres et dont elle n'a rien tiré que la ruine, la misère et l'incompréhension des voisins.

Je voudrais bien pouvoir dire à ceux qui s'affirment encore nos meilleurs soutiens : depuis quelques mois, par un style nouveau, parce que l'on va plus vite, parce qu'on fait de la politique au chronomètre, parce que l'on engage des paris, sont-ils devenus, ceux-là, plus qu'autrefois, les garants de l'indépendance de la politique française ?

Je suis toujours dans ma question orale. Mes amis, il s'agit toujours des causes extérieures du drame algérien, de ce qui peut être demain la cause de son prolongement.

Il y a quelques heures, avant que l'homme providentiel, du ciel tombé pour nous sauver, n'ait repris pour Paris son bel oiseau porteur d'espérance, il eut un entretien avec M. Malik.

J'ai écouté la radio de Paris et celle de New-York. Je ne parlerai pas de la radio de New-York, je parlerai de la nôtre ou de ce qu'il en demeure, malgré une grève des techniciens que j'aurais voulu totale pendant cinq mois. *(Rires et applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)*

Que nous a donc appris la radiodiffusion ? Qu'après son entretien avec M. Mendès-France sur les problèmes nord-africains, M. Malik, représentant du Liban, magnifique démocratie, à rendre jaloux le maître de l'Espagne et peut-être M. Nasser, et porte-parole autorisé des Etats arabo-asiatiques à l'O. N. U., s'estimait satisfait des réponses de M. le président du conseil français, qu'il porterait tous ses efforts avec ses amis à permettre la réalisation des desseins de M. Mendès-France et que, dans ces conditions, le groupe arabo-asiatique renonçait à en appeler devant l'O. N. U. de ce qu'il avait considéré jusqu'à ce jour comme la cause sacrée de l'indépendance des peuples algérien, tunisien et marocain.

Mes amis, si nous étions en 1917, il y a longtemps que la radio du Caire se serait tue : aux plus mauvais moments de la République troisième, un de nos destroyers aurait appuyé d'un coup de scionne à blanc la montée de nos couleurs devant Alexandrie et cette révolution militaire qui se cherche et qui se veut démocratie aurait fait taire l'indécrottable micro du Caire. Nous vivons d'autres temps.

Je ne parle pas, car je recule devant le grotesque, des menaces de mesures de rétorsion économique — oh ! je sais bien qu'en France le ridicule tue de moins en moins — mais avons-nous besoin de M. Foster Dulles, avons-nous besoin de M. Malik pour adresser au Caire, et sous la forme la plus ferme et la plus digne, nos dernières représentations ? C'est le département d'Etat, c'est la République libanaise qui vont demander au colonel Nasser d'interrompre ses émissions provocatrices, ses appels à l'insurrection !

Et, voyez-vous, je le dis et vous penserez tous comme moi : c'est à la mesure de la satisfaction de M. Malik que nous avons le devoir de n'être point satisfaits et d'être inquiets, de rester en alerte.

Mes collègues sénateurs d'Algérie, mes collègues sénateurs métropolitains ou d'outre-mer qui prendront la parole après moi vont apporter à ce débat plus de précision sans doute, peut-être plus d'optimisme.

Je n'ai pas été pessimiste, j'ai essayé d'être véridique. Peut-être quelques-uns d'entre eux prononceront le mot « confiance ». J'ai confiance dans mon pays, j'ai confiance dans toutes les populations de l'Algérie française et dans toutes les populations d'outre-mer. Lorsqu'on sait ne pas prendre comme interlocuteurs leurs mauvais bergers ou leurs excitateurs patentés, elles savent exprimer, par des voies pacifiques, où sont nos insuffisances, où sont nos fautes.

Actuellement, j'ai toujours confiance, mais pas dans ce Gouvernement ! Je ne parle pas de vous en particulier, monsieur le ministre.

Vous savez, au surplus, que nombre de ceux qu'on est convenu d'appeler mes amis politiques — je n'ai jamais compris cette expression : on a des amis ou on n'en a pas, — disons ceux qui pensent comme moi, dans les grandes lignes d'un programme politique, ne diraient pas de façon si nette que parce que je ne veux pas, comme je le disais en commençant, que la France perde son dernier combat, je ne veux plus de ce Gouvernement !

Les populations d'Algérie d'origine européenne ou autochtone, oui, elles ont besoin d'un grand mouvement qui fasse un peu sortir de leur torpeur ou de leur citadelle dorée les uns et les autres et, après avoir si magnifiquement commencé le défrichement de la terre et de l'homme, il faut que notre effort continue pour amener à nos niveaux spirituels toutes les populations qui nous ont fait confiance et qui nous la gardent.

Mais alors, je demande, de grâce, que l'on n'aille pas soumettre au delà de nos frontières le secret même de nos desseins gouvernementaux et que — je vais terminer là-dessus — dans une explication loyale entre des citoyens et leur gouvernement, il n'y ait qu'un peuple qui parle, le peuple qui a mandaté ce gouvernement ! Entre tous les Français d'Algérie et le Gouvernement de la République, il ne faut pas d'intermédiaire.

Si tout à l'heure vous désirez voter une résolution, avec quelques amis j'ai pensé à rédiger un texte.

Mais je serais tenté, cependant, de changer d'avis et de demander simplement, en fin de ce débat, quand tout le monde aura parlé, quand nous aurons reçu la réponse du ministre de l'intérieur et — je l'espère, — par lui, la réponse du Gouverne-

ment sur l'ensemble du problème ; que le Sénat, dis-je, que la Constitution a voulu sans pouvoirs, mais faisant entendre sa voix plus largement que ne l'a pu faire l'Assemblée nationale, que le Sénat, en attendant des actes, passe purement et simplement à la suite de l'ordre du jour. *(Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Mes chers collègues, le débat qui vient d'être ouvert était un débat nécessaire. Le Parlement est dans son rôle quand il traduit l'émotion de l'opinion et quand il veut s'assurer que le Gouvernement agit, le cas échéant, pour le presser de mieux agir encore. Mais ce débat n'est pas celui que nous aurions dû avoir et qu'il faudra bien que nous ayons.

Le problème qui se pose au Parlement français, c'est celui de l'avenir de la France en Afrique du Nord. Pourquoi sommes-nous amenés à nous poser cette question sur l'avenir des Français et de la France dans l'ensemble de l'Afrique du Nord ? S'il s'agissait, monsieur le ministre, de chercher pourquoi nous en sommes arrivés là, ce n'est pas vous qu'il faudrait interroger, mais vos prédécesseurs et surtout les ministres des affaires étrangères et les présidents du conseil depuis cinq ou six ans. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)*

**M. Léonetti.** C'est le seul gouvernement qui ait accepté de répondre !

**M. Michel Debré.** S'il s'agissait de déterminer quelle serait la politique de demain, ce n'est pas davantage vous, monsieur le ministre, mais le président du conseil qu'il faudrait interroger, car l'Algérie n'est qu'un élément dans un ensemble.

Prenons donc, mes chers collègues, ce débat comme il est : l'expression d'une émotion, la volonté de voir un gouvernement — et après lui d'autres gouvernements distincts de ceux que nous avons connus — agir enfin dans le sens que nous souhaitons depuis longtemps. C'est à la fois le prélude d'un autre débat, et, en même temps — souhaitons-le — le début d'une autre politique.

Si l'on devait, en effet, résumer ce à quoi nous assistons depuis quelques années, ce à quoi nous assistons encore, je dirais : d'un côté on attend, on improvise et de l'autre on divise. Là où il faudrait préparer, méditer et, avant tout, prendre une vue d'ensemble !

On attend ; on a attendu et on attend encore. Certes, il n'est guère de problème politique plus difficile que celui qui attend la République française, ses parlementaires et ses gouvernants en terre africaine. La communauté franco-musulmane était plus facile à établir en 1910, en 1920 qu'aujourd'hui. Depuis, nous avons créé des élites ; nous avons aussi créé le nombre et la courbe démographique en Algérie, en Tunisie et au Maroc nous pose des problèmes que dans cinq ans, dans dix ans, nous devons régler. Nous avons augmenté les besoins et avec les besoins les ambitions ! D'autre part, il s'est peu à peu créé un sens de la communauté musulmane, sens encore diffus de la solidarité arabe, religieuse et même raciale. Enfin, nous assistons à la montée très rapide du problème social, à un désir encore confus de changement des structures traditionnelles et séculaires des terres d'Islam. De tout cela on en a pris conscience, en France, sauf dans les milieux dirigeants. En fait, depuis dix ans, on a hésité entre le maintien aveugle de ce qui est et un abandon total...

Dira-t-on que le problème est plus grave en Tunisie et au Maroc qu'en Algérie ? Au nom de quoi divisons-nous le problème africain ? En tout cas, ce n'est pas au nom de l'intelligence ! Sans doute, le Maroc et la Tunisie sont juridiquement des états étrangers avec lesquels nous avons un contrat de protection et d'association, tandis que l'Algérie est une terre française. Sans doute, on trouve d'un côté le ministère des affaires étrangères et, de l'autre, votre ministère, monsieur le ministre de l'intérieur. Mais qui peut croire sérieusement à cette division ? De Rabat à Tunis, en passant par l'Algérie, il y a un seul et même problème celui de la communauté franco-musulmane, avec des problèmes semblables, politiques, économiques et sociaux. Les divisions juridiques et politiques sont secondaires.

Aujourd'hui encore, dans le trouble, devant la révolte, on oublie l'unité du problème. D'un côté les fellaga sont des criminels, c'est en Algérie ; ailleurs, c'est en Tunisie, on traite avec eux. Les responsables de l'ordre sont français en Algérie, mais en Tunisie, on veut, nous dit-on, transférer la police et l'armée à des autorités qui ne seront plus des autorités françaises. Est-ce que ceci est compatible avec cela ? En aucune façon, en vertu de quoi allons-nous continuer à diviser ce qu'il convient d'unir ?

En pareille matière, il ne faut pas se fier à ses propres conceptions, il faut observer les conceptions de l'adversaire. Car il existe un adversaire: le mouvement fanatique panarabe, racial et religieux, mouvement aux aspects multiples, mais qui à aujourd'hui une capitale celle de l'Egypte. Ces adversaires disent-ils qu'il faut chasser les Français de Tunisie et du Maroc et les respecter en Algérie? En aucune façon: il y a quelques semaines, un homme d'état égyptien parlait de l'Algérie comme du terrain futur d'où il fallait, comme au Maroc et en Tunisie, évincer les Français. *La Voix des Arabes*, qui fait tant de mal depuis des mois et des mois, que les gouvernements qui vous ont précédés ont laissé agir sans élever la moindre protestation, cette *Voix des Arabes* qui s'élève du Caire fait-elle une différence entre ces trois territoires? En aucune façon l'effort de propagande, l'effort d'encadrement distingue-t-il l'Algérie des autres territoires? En aucune façon!

Nous assistons à la vérité — et c'est ainsi qu'il faut le voir — à un immense complot contre la France! Voyons bien en Algérie, en Tunisie, au Maroc, le fond du problème: ou bien nous allons essayer de bâtir, avec les nuances juridiques et politiques qui peuvent s'imposer, une communauté franco-musulmane, maintenir Tunisie, Algérie et Maroc dans un ensemble orienté par nous et, par conséquent, par les principes de l'Occident, ou bien l'ensemble de ces territoires sera saisi par le bloc des nations arabo-asiatiques en vue de préparer le futur grand empire arabe auxquels pensent les nouveaux prophètes du Proche Orient.

Votre tâche, monsieur le ministre, est double: rétablir l'ordre et définir une politique. Mais fixer les objectifs de votre tâche, c'est en même temps reconnaître que, en aucune façon, elle n'est spéciale à l'Algérie. On ne peut pas rétablir l'ordre en Algérie et admettre le désordre au Maroc et en Tunisie. On ne peut pas avoir une politique en Algérie et ne pas en avoir une autre en Tunisie et au Maroc. En vérité, nous devons avoir une politique d'ensemble, comme il y a un problème d'ensemble du maintien de l'ordre.

Rétablir l'ordre, est-ce simplement, uniquement, mater la rébellion? Oui, il faut réprimer, châtier, mais il faut surtout donner le sentiment que les désordres ne recommenceront pas. Or, nous constatons une carence de l'action administrative et — disons le mot car il est vrai — une disparition de notre armée d'Afrique.

Du point de vue administratif — sans mettre en cause la qualité des fonctionnaires — je dois constater que l'administration d'Algérie et celle des territoires voisins est complexe, très cloisonnée, souvent sclérosée, que les chefs changent trop souvent et ne sont pas toujours choisis avec le soin qui devrait s'imposer. Si, depuis cinq ou six ans, le Gouvernement avait imposé une réunion mensuelle des deux résidents et du gouverneur général, si au cours de ces réunions on avait échangé les renseignements de chacun, si de toutes parts, nos responsables avaient pris conscience de l'unité de la politique française dans les trois territoires, si, prenant conscience de leur solidarité, tous nos représentants avaient peu à peu mis en commun les moyens de se faire respecter et d'avoir une politique, en serions-nous arrivés où nous avons abouti avec la division, la séparation, je dirai presque l'égoïsme de l'administration de chaque territoire?

Quant à l'armée, nous savons ou nous devinons ce que vous avez trouvé! Certes, il y a des excuses: les troubles de l'après guerre, l'effroyable saignée causée par la guerre d'Indochine. Mais ces explications sont-elles suffisantes? Cette armée d'Afrique qui était une des gloires de l'armée française et une des sauvegardes de notre politique, où est-elle? Où sont ses chefs? Quelles sont les connaissances de ses soldats et leur entraînement? A-t-on maintenu, respecté, adapté les caractéristiques qui faisaient de cette armée, ce qu'elle était — ce qu'elle fut! Ah! les ministres de la guerre et de la défense nationale des années passées peuvent faire leur *mea culpa*, car le Parlement a voté des crédits et nous aurions pu reconstituer les régiments et les divisions grâce auxquels l'ordre n'aurait pas été troublé. Car nul n'aurait osé penser intimider par la violence colons ou tribus! Ce n'est pas seulement une défaillance administrative, c'est une défaillance militaire à laquelle nous assistons!

Quand donc vous aurez rétabli l'ordre en Algérie, c'est à cette double tâche: refonte d'une administration et refonte d'une armée, qu'il faudra, comme ministre de l'intérieur et comme membre du Gouvernement, vous attacher. La tâche sera la même en Tunisie et au Maroc! Ce n'est pas seulement l'administration et l'armée d'Algérie qui sont en cause, c'est l'ensemble de l'administration et de l'armée d'Afrique.

Ayant ainsi établi les moyens d'une politique, il faudra que vous conceviez cette politique. Il ne suffit pas d'évoquer ce qui a été fait, de parler des sacrifices passés, de vanter l'œuvre

économique et sociale de la France. En politique, il n'y a pas d'arguments du passé qui valent pour le présent ni pour l'avenir. Il faut avoir une doctrine, ensuite connaître nos obligations, enfin, en fonction de cette doctrine et conscient de nos obligations, préciser nos droits.

Pourquoi la France doit-elle rester en Afrique du Nord? Pourquoi la France entend-elle maintenir sa présence en Algérie, en Tunisie et au Maroc?

Est-ce pour garantir les intérêts matériels des Français qui sont installés là-bas? A coup sûr, c'est un motif, car quand il a été fait de Tunis à Rabat ce qui a été fait, nous pouvons dire que cette terre africaine est une part de la terre française. A coup sûr, c'est un motif très valable. Mais ce motif ne peut être le seul.

C'est pour nous, d'abord, une question de sécurité. Nous voyons les pays étrangers parler de leur sécurité, nous voyons l'effort américain et l'effort soviétique pour assurer leur sécurité; mais que serait la France si, de l'autre côté de la Méditerranée, notre autorité n'était pas respectée, si nous n'étions pas présents!

Au delà de ces intérêts matériels des Français qui sont, depuis des générations, en terre d'Afrique, au delà de cette nécessité de sécurité nationale, il existe une raison supérieure de notre présence. Croyez-vous que notre disparition serait la victoire de la liberté? Le nationalisme extrême qu'on nous oppose est-il un nationalisme du type du XIX<sup>e</sup> siècle, un nationalisme généreux, issu de la liberté, qui respecte la liberté et les droits de l'homme? En aucune façon. Les régimes qui nous succéderaient seraient des régimes soit féodaux, soit dominés par une dictature militaire, soit enfin communistes. En un mot, ce serait des régimes hostiles à la liberté.

La présence de la France, au delà des intérêts matériels des Français qu'on doit justement défendre, au delà de ce souci parfaitement légitime de sécurité, c'est avant tout d'être là-bas la gardienne des positions du monde libre, plus exactement des principes du monde libre! C'est là notre raison fondamentale d'exister; c'est là notre doctrine fondamentale. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je le déclare avec d'autant plus de force qu'en Tunisie et au Maroc on dit parfois, sans sourcilier, que les Français pourraient être privés des droits politiques. Si cette allégation était chose normale, si nous consentions à une telle démission, ne faudrait-il pas alors admettre que les raisons d'être de notre civilisation occidentale seraient détruites de nos propres mains? Ce que nous avons affirmé depuis cent cinquante ans, c'est qu'un homme s'installant dans un territoire, au bout d'un certain temps ayant fait ses preuves, peut participer, quelles que soient sa race et sa religion, à la vie publique de ce territoire. C'est cela le fondement de la tradition occidentale et de son régime, la démocratie libérale. Et nous admettrions désormais que les terres appartiennent à une seule religion et à une seule race, que la succession de cinq ou six générations sur un territoire ne permettent pas de participer à la vie publique! C'est un retour au moyen âge, et pire encore. Cette reconnaissance d'une abdication serait plus qu'une abdication française, ce serait une abdication fondamentale des raisons profondes du régime politique de la liberté.

Voilà, mes chers collègues, la doctrine; cette doctrine est la même en Algérie, en Tunisie et au Maroc. A coup sûr, l'Algérie est juridiquement terre française, ce qui n'est pas, juridiquement, le cas au Maroc et en Tunisie. Mais au delà, au-dessus des concepts juridiques, voyons la doctrine qui fait que nous considérons l'Afrique du Nord comme faisant partie intégrante de notre domaine intellectuel, spirituel et politique, c'est la mission que nous voulons y accomplir, que nous avons le droit, je dirai même l'obligation d'y accomplir.

Cette doctrine nous impose de très grandes et de très sérieuses obligations. Nous avons des obligations économiques, sociales et politiques. C'est à nous qu'incombe la prospérité du territoire; c'est à nous qu'incombe l'orientation des investissements nécessaires, ne serait-ce qu'en raison de la courbe démographique qui monte et de la nécessité de relever le niveau de vie de la masse. Nous avons des obligations sociales et politiques de faire comprendre à des peuples — et l'expérience montre qu'ils peuvent le comprendre — la valeur des institutions fondées sur le droit des hommes, leurs libertés, leur égale accession aux fonctions publiques, aux mandats politiques, la libre gestion de leurs affaires intérieures — régimes qui peuvent aboutir, en Algérie à la décentralisation, en Tunisie et au Maroc, cette décentralisation plus accentuée qu'on appelle l'autonomie interne.

Ces obligations ont une sanction, qui est en même temps notre droit, c'est que cet ensemble fasse partie de l'ensemble de la communauté française. L'Algérie et la France, mais aussi la Tunisie et le Maroc, font partie de l'Union française. Ah! sachons le bien: ne pas insérer la Tunisie et le Maroc

dans l'Union française ou dans une communauté portant un autre nom mais répondant aux mêmes exigences, c'est un jour ou l'autre condamner l'Algérie à ne plus être la France.

**M. Razac.** Très bien !

**M. Michel Debré.** Qu'est-ce que l'Union française ? L'Union française c'est d'abord un pouvoir unique au sommet de l'ensemble. A ce pouvoir qui siège à Paris participent, avec la France, les nationalités ou les communautés qui sont parvenues à un degré suffisant de maturité politique. C'est ensuite une citoyenneté commune qui, s'ajoutant à la citoyenneté particulière du Français, ou du Tunisien, ou de tout autre, demain apporte à tous, dans l'ensemble de l'Union française, certains droits et certains devoirs. C'est enfin la participation à ce qu'on appelle vulgairement la zone franc, c'est-à-dire à un ensemble régi par les mêmes règles économiques et monétaires.

L'application à la Tunisie et au Maroc des règles fondamentales qui peuvent seules faire cette communauté d'inspiration française est une nécessité pour l'avenir de l'Algérie elle-même. Elle est une nécessité précise à l'égard des populations, à l'égard des nations étrangères, à l'égard de nous-mêmes. Ce n'est pas sans une sorte de véritable serrement de cœur que nous apprenons, que nous prenons conscience de ce que pour nos alliés l'Algérie fait partie du pacte de l'Atlantique, mais qu'ils refusent de considérer le Maroc et la Tunisie comme en faisant partie, comme s'ils pouvaient nous aider en Algérie parce que l'Algérie serait nôtre, mais, comme si, le cas échéant, ils pouvaient, disons le mot, nous trahir en Tunisie et au Maroc.

Il faut le savoir, il faut le répéter et il faut le vouloir. Sachant pourquoi nous sommes dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, sachant nos obligations et y faisant face, il faut dire, et à haute voix, que l'ensemble de l'Afrique du Nord fait partie de la communauté française, avec des nuances dans le fondement juridique, avec des diversités dans les institutions politiques, mais que, fondamentalement, c'est un ensemble français qui, de Tunis à Rabat, existe.

Mes chers collègues, j'ai conservé à ce bref exposé un caractère très froid et aussi impartial qu'il est possible. Dans ce problème, comme dans beaucoup d'autres, je crois que c'est le rabaisser que de le ramener à des querelles de politique intérieure. Nous ne prendrons conscience de la gravité des problèmes et, ce qui est aussi notre rôle, nous exigerons du Gouvernement qu'il en prenne également conscience, qu'en les mettant à leur plus haut niveau.

Il est urgent d'agir. Il est également urgent de penser que pendant des années et des années, dix ans, quinze ans, ce sera notre premier souci que d'assurer, de maintenir l'association de la France et de l'Afrique du Nord en écartant jusqu'aux raisons de sécession.

Depuis quelques années, les Français de Tunisie, du Maroc et de l'Algérie parfois se découragent. Beaucoup d'entre vous ont pu lire, ces temps derniers, des lettres de Français dont les familles sont installées depuis quatre ou cinq générations et qui se demandent si leurs fils ou petits-fils pourront continuer l'œuvre accomplie, et avec elle la présence de la France, les chances d'une civilisation. Il faut que ces craintes cessent et, encore une fois, elles ne cesseront pas simplement par le rétablissement brutal de l'ordre. Elles cesseront du jour où les gouvernements affirmeront une doctrine, prendront conscience de leurs obligations, mais en même temps des droits de la France à l'égard de ces territoires.

En d'autres termes et sans vouloir rouvrir des querelles passées, il faut, dans les années qui viennent, faire exactement le contraire de ce qu'on a fait, ou plutôt de ce qu'on n'a pas fait au cours des années passées.

Cette Assemblée, monsieur le ministre, sans pouvoir politique et dont l'autre Assemblée cherche encore, dans l'ombre, à diminuer les pouvoirs, au moins possède une chose qu'on ne peut lui enlever : une très grande fermeté pour la défense des intérêts nationaux surtout, comme dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, lorsque ces intérêts nationaux sont conformes à la politique de sauvegarde et de développement du monde libre. Croyez que sa vigilance ne fera jamais défaut, mais que sans considération de politique extérieure, elle soutiendra quiconque travaillera pour la sauvegarde de la présence française en Afrique du Nord. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delrieu.

**M. Delrieu.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, vingt-quatre jours après le coup de foudre des attentats nocturnes du 1<sup>er</sup> novembre dans les départements algériens, nos conci-

toyens souhaitent que le problème ainsi posé trouve une solution humaine et rapide. Une pareille atmosphère ne peut et ne doit pas durer sous peine de dégrader profondément la situation locale. Les honnêtes gens ne sauraient vivre sous la menace permanente d'un éventuel attentat ou de la désorganisation de leur vie quotidienne. Certains villages sont désertés parce que la force publique ne peut pas tout surveiller. Des cultivateurs abandonnent les fermes isolées, interrompant les semailles. Des instituteurs, des forestiers du bled sont repliés chaque jour. Nos concitoyens musulmans ne sont pas davantage épargnés. Personne n'ose sortir la nuit ; les taxis reçoivent des rafales de balles sur les routes, des douars isolés payent des tributs inadmissibles, accroissant d'autant la misère des campagnes.

Quelques groupes de hors-la-loi dispersés déclenchent cette panique. Leur impunité relative donne l'impression que le Gouvernement n'agit pas. Une psychose de crainte se développe ; elle peut nous conduire très loin. J'ai le regret, monsieur le ministre, de vous dire avec quelle inquiétude nos concitoyens considèrent la lenteur de ce retour à l'ordre public. C'est pourquoi ils souhaitent tous une action plus rapide, plus efficace et plus énergique. La justice doit être instantanée : à des mesures terroristes le Gouvernement doit répondre par des sanctions impitoyables.

Monsieur le ministre, vous avez beaucoup fait, mais c'est encore insuffisant. Les résultats, seuls, comptent. Provoquez, s'il le faut, une réforme de la législation pénale. (*Très bien, au centre.*)

Le terrorisme, dans nos départements algériens, revêt un caractère complexe. Apparenté par l'action directe à celui qui sévit au Maroc ou en Tunisie, il s'en différencie sur tous les autres plans.

Dans nos trois départements, l'unité nationale est mise en péril soit par des citoyens qui se placent hors la loi pour chercher à détruire l'ordre constitutionnel, soit par des étrangers qui envahissent notre territoire pour y jeter la mort. A ceux qui portent les armes contre leurs propres frères, à ceux qui veulent détruire l'unité du pays, le Gouvernement doit opposer très rapidement toutes les rigueurs des lois dans leur sévérité la plus implacable. Il ne peut être question de remplacer le jeu normal de la démocratie française par « des discussions à main armée ».

Sur le plan international, les départements algériens suivent le sort commun des départements métropolitains couverts par le pacte de l'Atlantique. Mais alors, nous comprenons mal qu'après trois semaines la solidarité de l'Atlantique ne se manifeste que par des survols d'avions inconnus et des invitations à ne pas utiliser un matériel d'origine étrangère. Souhaitons de ne pas en retrouver nous-mêmes entre les mains des fellaga. Le Gouvernement semble, monsieur le ministre, avoir négligé l'urgence de ce problème très important.

Nous éprouvons le même sentiment d'insuffisance à propos de ces odieuses campagnes de radio au sujet desquelles, depuis longtemps, des questions ont été posées au Gouvernement, sans suite, ni résultat. Comment peut-il supporter ces calomnies et ces excitations au meurtre contre de paisibles citoyens ? Comment le Gouvernement néglige-t-il une riposte facile par la simple exploitation des contradictions internes de ses adversaires de mauvaise foi ? Le pays doit savoir que le fanatisme xénophobe du Caire affirme, par la voix du recteur d'El Azar, que la religion musulmane s'oppose à l'assassinat politique et réclame la peine de mort à l'encontre de ceux qui, là-bas, se mettent hors la loi, alors qu'au même instant le gouvernement égyptien décide de participer au fonds d'assistance des rebelles, qu'il incite au meurtre de citoyens français, musulmans ou non.

Le pays doit savoir ce que représente *La Voix de Tétouan*. Les réalisations du Maroc français surelassent très largement celles du Maroc espagnol, où la misère sévit à l'état endémique, où rien n'a été bâti sur les plans social et économique.

Le pays doit savoir aussi ce que représente la liberté des peuples situés au delà du rideau de la radio de Budapest. Mais il serait mieux informé, monsieur le ministre, si notre propre propagande étalait à son tour les tares de ces faux prophètes.

Sur le plan intérieur, nous nous plaignons à reconnaître une réaction énergique du Gouvernement pour parer au plus pressé depuis les actes de terrorisme du 1<sup>er</sup> novembre. Mais nous ne sommes pas convaincus de l'efficacité de ces mesures. Nous souhaitons que le Gouvernement mette au point un ensemble d'actions puissantes, qu'il agisse partout à la fois pour rendre à nos concitoyens la paix intérieure et le calme qu'ils sont en droit d'attendre.

Beaucoup a été fait, certes, mais beaucoup reste à faire.

Nous regrettons très vivement aussi le manque de réactions de la haute administration algérienne qui nous a acculés à cette insécurité déplorable. L'effet de surprise a été total. Nous

en avons donné des exemples patents en commission. Les renseignements connus n'ont pas été suffisamment coordonnés. Il fallait prévoir au lieu de parer après coup, en se bornant à reconnaître que les adversaires de l'ordre public ont le choix du jour et de l'heure. Jusqu'à présent, la sagesse populaire pensait que gouverner, c'était prévoir.

Il n'est pas dans mes intentions de dresser ici un bilan des responsabilités, mais le Gouvernement a le devoir de les établir et d'en tirer des conséquences logiques.

Sous toutes les réserves que comporte la situation présente, et en fonction des mesures d'urgence à prendre pour ramener l'ordre, je veux, en homme réaliste, évoquer l'avenir. Je pense qu'il est inopportun de dresser un inventaire partisan des occasions manquées. Par contre, à la lumière de l'expérience, j'estime nécessaire d'envisager l'évolution indispensable des institutions, conditionnée elle-même par celle des individus.

Les trois départements algériens traversent, depuis quelques années, une crise de sous-développement sur laquelle se greffent les incidents politiques actuels. Le problème démographique algérien existe en fonction directe de la lenteur de l'adaptation de l'économie. Malgré les efforts réels accomplis dans le sens de la modernisation et du développement de la production, celle-ci ne suffit plus pour satisfaire les besoins multiples d'une population en voie de très rapide accroissement.

Tous les Algériens sans exception ont donc leur part de responsabilité dans cette situation de fait. Elle ne peut s'expliquer, aussi simplement que certains le voudraient, par le colonialisme, argument démagogique facile que contredisent le développement rapide de la population et les progrès matériels de l'essor algérien.

Elle ne peut s'expliquer uniquement par le traditionalisme des populations paysannes trop attachées à des habitudes ancestrales. En effet, si la charrue primitive est encore très répandue, les secteurs d'amélioration rurale permettent à tous ceux qui le désirent de moderniser leur culture.

Elle ne peut s'expliquer davantage par le reproche classique d'une évolution politique insuffisante. Avec un peu de bonne foi, il est facile de juger le chemin parcouru en un siècle. La République n'a pas failli.

Mes collègues et amis peuvent critiquer des imperfections, mais ils doivent les comparer aux progrès réalisés, pour que la discussion conserve toute sa valeur. La démocratie a tout lieu de se plaindre autrement du traitement qui lui est réservé en Egypte, en Syrie, en Libye et ailleurs. Nous savons tous que nos institutions demeurent parfaites, mais nous puisons la force de continuer cette œuvre dans l'affectueuse collaboration et le partage des responsabilités. Ce n'est pas la discorde intestine qui en favorisera la solution. Seule l'intégration de plus en plus poussée des trois départements d'outre-Méditerranée dans la métropole permettra de résoudre ce problème démographique et économique, source primordiale des difficultés algériennes.

La métropole offre et offrira de plus en plus les débouchés indispensables à cette main-d'œuvre française. L'an passé, ces travailleurs ont envoyé plus de 32 milliards de salaires à leurs familles restées en Algérie. Mais, ce qu'il faut envisager comme un phénomène naturel, connu de tous les pays surpeuplés et sous-développés, c'est l'organisation d'une migration humaine durable. Seule cette solution complémentaire permettra d'empêcher cet excédent de population qui déborde une production limitée par la géographie et le climat. De plus, le brassage accélérera l'évolution de nos concitoyens. Ainsi sera facilitée l'assimilation de la province algérienne.

Quel que soit le régime politico-administratif de l'Algérie, le problème social et économique demeurera longtemps prioritaire, ce qui ne signifie pas que nous devions négliger l'évolution des institutions. Nous sommes convaincus de la nécessité de cette évolution, inscrite dans la Constitution française, dont le statut de l'Algérie est un chapitre, mais qui ne peut se parachèver en l'absence d'ordre et de paix intérieure.

La belle réussite humaine de la France sur le plan des trois départements algériens fait ressortir le retard de nos voisins dans des domaines analogues. C'est peut-être là qu'il faut chercher la cause des ingérences jalouses de l'étranger.

Les critiques injustifiées de la Ligue arabe ne sauraient faire oublier davantage à nos concitoyens musulmans le respect de la France pour l'Islam et l'entente sincère régnant entre la grande majorité de nos concitoyens qui savent bien que le mot de ségrégation n'a pas cours chez nous.

Demain, l'ordre rétabli, nos adversaires confondus, nous reprendrons la marche en avant de la France africaine.

Monsieur le ministre, nous sommes convaincus que vous appréciez la grandeur de cette œuvre. Nous voudrions cepen-

tant être totalement rassurés sur les intentions du Gouvernement et son désir d'action. Il y a urgence. L'avenir de la France africaine en dépend! (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Augarde.

**M. Augarde.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le 1<sup>er</sup> novembre de nombreux articles ont été écrits et à la tribune de l'Assemblée nationale, il y a quelques jours, comme aujourd'hui devant le Conseil de la République, d'importants discours furent prononcés. Presque tous, journalistes et parlementaires, déplorant les pénibles incidents qui endeuillent l'Algérie, ont condamné avec énergie l'action des rebelles et protesté contre l'ingérence étrangère dans l'évolution d'un problème purement national.

Je ne saurais, à mon tour, que reprendre ces éléments dans mon propos; mais, ayant pu pendant près de trois semaines parcourir le département de Constantine, je voudrais exprimer les sentiments actuels de nos populations.

Il est consolant, dans notre malheur, de constater la magnifique attitude de la très grande majorité de nos compatriotes musulmans. Ils font une confiance totale à l'Etat pour rétablir l'ordre, cet ordre qui leur permettra de labourer en paix leurs champs et de travailler en toute quiétude dans leurs magasins ou dans leurs ateliers.

Ils souhaitent, surtout dans les régions parcourues par les hors la loi, une protection immédiate. Ils sont las d'être rançonnés, ils sont las d'être frappés au cours d'incursions nocturnes par des bandes très fortement armées et nombreuses, selon leurs déclarations.

Au même titre que les Européens d'origine, ils demandent que tous les moyens soient mis en œuvre pour les délivrer du cauchemar du terrorisme. Il n'est pas possible de vaquer normalement à ses occupations dans la journée, si l'on vit sous l'empire de la crainte et si l'on a passé la moitié de la nuit à faire des rondes autour du centre que l'on habite, ou si l'on a somnolé dans l'attente d'un appel significatif dans l'obscurité ou dans l'attente de l'aboïement des chiens annonçant l'arrivée d'étrangers.

Partout les rebelles essaient d'obtenir des armes et des munitions. Elles sont nombreuses, dans l'Aurès en particulier. La possession d'un fusil, soit de chasse, soit de guerre, italien, allemand ou anglais, provenant du Sud tunisien à la suite du dernier conflit, est comme le signe de l'autorité et de l'indépendance pour la plupart des montagnards. S'ils ne peuvent ainsi accroître leur puissance de feu, les terroristes mobilisent les hommes en leur affectant des missions de signalisation ou de ravitaillement, que les fellahs accomplissent en général de mauvais gré sous la menace de nouvelles incursions punitives.

Les habitants des mechtas qui ne peuvent rendre des services sont taxés en produits alimentaires ou en sommes d'argent, souvent importantes. Ils sont en général avertis de se procurer la somme nécessaire, le blé ou tout autre produit pour une date fixe. Les menaces sont telles et les exemples si cruels que le délai imparti aux intéressés n'est employé qu'à se procurer le montant du prélèvement. Ils n'osent même pas informer l'autorité par crainte de représailles et, quand ils l'avisent, leur renseignement n'a, la plupart du temps, qu'une valeur documentaire.

Les agressions sont subites et les buts peuvent être différents. Au Nador, il s'agissait uniquement de se procurer de l'argent et des armes; à Pasteur, où la population européenne et musulmane s'est défendue avec beaucoup de courage et où le garde-champêtre musulman a trouvé une mort héroïque, il semble bien que l'entreprise avait pour but l'intimidation.

A M'Chounèche, il apparaît qu'il s'agissait d'un autre genre d'opération. A la suite de l'assassinat du caïd Sédok, l'administration avait installé un nouveau caïd, le lieutenant Mahoui, et réouvert l'école confiée à un ménage admirable, M. et Mme Lhote. Il fallait donc relever le gant et impressionner les populations. Sous l'impulsion de l'instituteur et du caïd, ancien maquisard qui faisait le coup de feu lui-même, grâce à l'intervention des spahis, lors de la deuxième attaque les bandits purent être repoussés.

Quelle que soit la forme donnée aux incursions, elles ont toujours pour but de créer un malaise, l'abandon des terres et des maisons, de provoquer dans la population encore calme des gestes d'énervement ou de colère. Pour maintenir le climat d'insécurité, les agressions se produisent sur divers points de l'Algérie. Elles ne sont souvent pas importantes ni bien organisées, mais elles procèdent du but que je viens d'indiquer.

C'est une nuit un barrage sur la route entre Arris et Lambèse, une bombe sur la voie ferrée à Condé Smendou, des poteaux

télégraphiques coupés à quelques kilomètres de Lutaud, une patrouille d'inconnus sur les montagnes qui dominent Condorcet, une visite dans les fermes de Gambetta, un raid sur la mine du Nador, des rails déboulonnés près d'Aïn-Tahamimine, et ainsi de suite.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'il importe au premier chef de rendre la confiance aux gens qui se sentent ainsi menacés à toute heure du jour et de la nuit, et principalement de la nuit. Et ils ne se sentent en sécurité que s'ils sont gardés. Je sais bien qu'il ne vous est pas possible de placer une section ou même un groupe pour assurer la protection de chaque centre, mais il est probable que l'autorité locale pourrait rapidement l'organiser avec quelques moyens supplémentaires. Il y a pour vous, monsieur le ministre, une grande obligation: celle de faire disparaître l'inquiétude des esprits.

Les renseignements, assez rares les premiers jours, paraissent suffisants pour éviter des attentats spectaculaires, mais il n'est pas douteux qu'à un certain moment ils sont parvenus aux autorités dans de mauvaises conditions. Certes, les divers services ont fait de leur mieux, avec les moyens modestes mis à leur disposition. Ils n'ont cependant pas pu éviter la surprise. S'il en a été ainsi, c'est probablement parce que l'attaque a été brusquée et que, par ailleurs, le nombre des initiés était moins important que l'on a pu le croire au début.

Il y a aussi des gens pour annoncer le pire. Ils finissent, même s'ils n'ont aucun élément pour s'alarmer, par avoir raison, au moins pour une part; mais on ne peut fonder une organisation solide et efficace de protection sur de simples pressentiments, comme d'ailleurs sur des propos pessimistes et imprécis.

La seule présence des fellaga aux abords de la frontière avait provoqué en deçà des actes de banditisme sans aucun lien avec l'action tunisienne. C'est dire que, maintenant que l'on est en période de crise, il y a lieu de discerner ce qui est le fait de bandes organisées et ce qui, à la faveur de troubles, est un simple règlement de comptes. Une généralisation de tels actes, toujours à craindre en de telles périodes, serait la pire des choses. L'autorité morale de l'Etat se trouverait atteinte. De ce fait, les populations saines de notre province trouvent une raison supplémentaire de vous demander d'agir efficacement pour que la loi soit respectée.

Cette crise a fait apparaître combien la plupart des caïds vivaient en dehors de leurs tribus. Nous avons fonctionnarisé l'emploi et il en résulte une déformation du poste dont nous payons les conséquences. En effet, il n'est pas possible de demander à un caïd, certainement brillant sujet reçu à un concours, mais qui est souvent originaire d'une région lointaine, d'être le confident, le conseiller, l'arbitre des populations avec lesquelles ses prédécesseurs avaient autrefois une intimité qui leur permettait d'administrer leur douar avec un certain paternalisme, mais aussi d'être informés et prévenus des incidents qui pouvaient se produire.

Il est donc nécessaire de repenser ce problème et de lui trouver une solution. Celle-ci demande une certaine souplesse, celle qui s'impose chaque fois que deux organismes d'origines différentes et surtout non contemporains se rencontrent pour concourir à un même objet.

Il n'est point dans mes intentions de dresser un programme de réformes administratives. Elles viendront en leur temps avec l'application progressive des dispositions contenues dans le statut de l'Algérie, mais je profite de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour demander au Gouvernement de bien vouloir accroître ses investissements au delà de la Méditerranée. Une politique de grands travaux immédiatement appliquée dans les régions les plus pauvres et les plus peuplées permettra de réduire le chômage qui, là plus qu'ailleurs, est une plaie, plaie d'autant plus grave qu'elle touche depuis quelques années tout un monde jeune, enthousiaste, doté d'une certaine instruction, (*Applaudissements à gauche.*) et qui peut, de ce fait, être plus accessible que tout autre aux propagandes subversives. Il nous faut cependant confiance; il serait pénible de les décevoir.

Pour cette jeunesse, pour ceux qui n'ont cessé de nous apporter leur concours en participant en temps de paix et en temps de guerre, sans arrière pensée, à la vie nationale, je vous demande de rétablir la paix française. Cette paix est possible grâce à une action diplomatique, telle que l'a définie le président René Mayer à la tribune de l'Assemblée nationale, et par un ensemble de mesures militaires.

L'emploi des troupes régulières selon les conceptions actuelles, ne peut donner les résultats que l'on est en droit d'attendre des opérations de police actuellement en cours. Ces troupes peuvent assurer la protection des agglomérations, la sécurité des voies de communication, et, de temps à autre,

entreprendre des opérations d'encerclement ou d'embuscades, mais il faut bien reconnaître qu'elles ne sont pas conçues et équipées pour de tels mouvements. Les combats de montagne sont très particuliers et nécessitent une adaptation des armements et des moyens de transport.

Pour venir à bout des rebelles, dont la plus redoutable qualité est la mobilité jointe à une connaissance parfaite du terrain, l'appel à des troupes spécialisées s'impose.

Ces troupes habituées aux combats de montagnes et à la guérilla devraient pour pouvoir être pleinement efficaces opérer en liaison avec des unités légères formées de supplétifs sous les ordres de caïds de la région et encadrées par des gradés formés à ces unités particulières. Elles devraient être suffisamment allégées avec des trains muletiers pour pouvoir entreprendre de vastes opérations et pouvoir se livrer immédiatement à tous exercices commandés par la connaissance de renseignements.

Des centaines d'hommes, anciens combattants, fellahs, lassés du traitement que leur font subir les rebelles sont venus spontanément offrir leurs services. Armés avec des moyens modernes qui leur assurent la supériorité du feu dans les engagements éventuels, bien encadrés, ils peuvent collaborer de la façon la plus efficace au dégageant de l'Aurès.

A leurs qualités militaires, ils joindraient cette connaissance du terrain qui manque aux troupes régulières et leurs relations, ainsi que leurs amitiés, procureraient une gamme précieuse d'informations. Relisons à cet effet les belles pages souvent courageuses mais souvent si humaines de la pacification du Maroc.

Si l'activité des pouvoirs publics doit s'exercer dans un sens profondément social, empreint de la sérénité que donne la certitude de la réussite et du bon droit, si tout doit être mis en œuvre pour éviter de nouvelles victimes innocentes, rien ne doit être épargné pour que les fauteurs des troubles soient châtiés.

Je veux, pour être juste, exprimer ma reconnaissance aux responsables civils et militaires pour leur volonté de rétablir l'ordre dans les plus courts délais. Ils se sont donnés à cette tâche avec une passion et un dévouement qui commandent l'estime générale.

Monsieur le ministre, ceux qui vous prient avec une émouvante insistance de développer une action aussi énergique que possible en vue de garantir la sécurité, ce sont tous ceux, Européens et Musulmans, qui entendent vivre honnêtement dans un pays dont ils aiment les institutions et dont ils apprécient les valeurs spirituelles. Nos colons, attachés à une terre souvent défrichée par leurs pères, nos fellahs, nos fonctionnaires, nos artisans des campagnes ne peuvent pas, sans crainte, voir se prolonger cet état de choses. S'il devait demeurer tel plus longtemps, il s'ensuivrait sur toute notre terre algérienne un immense découragement, et vous savez que le découragement engendre toutes les faiblesses et tous les renoncements.

Déjà des instituteurs, des gardes forestiers habitant le bled avec leur famille ont sollicité leur mutation pour des postes moins déshérités. De nombreuses coupes de bois dans la montagne, des constructions d'écoles dans des douars isolés sont arrêtées faute de main-d'œuvre. De plus, la circulation ferroviaire et routière étant réduite, l'économie du pays pourrait s'en ressentir.

C'est pourquoi je demande au Gouvernement de mesurer son effort non point selon ses ressources, mais selon les obligations qui découlent de ces tristes événements.

Je ne commente pas la dissolution du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, mais je voudrais savoir quelles dispositions ont été prises pour empêcher le parti communiste algérien de se livrer à la propagande que chacun connaît, qui parle de « répression bestiale » et qui qualifie de patriotes ceux que l'administration désigne sous le nom de hors-la-loi.

Il y a, dans toute l'Algérie, trop de champs ensemencés, trop d'arbres plantés, trop d'hôpitaux, trop d'écoles pour que ceux qui sèment et qui moissonnent, qui émondent et qui cueillent, qui soignent et qui enseignent ne soient pas protégés contre ceux qui révelent, par la forme même de leur activité, une volonté de destruction.

Que l'on ne vienne pas aujourd'hui nous présenter le colonialisme sous le visage de cet instituteur qui ne désirait qu'enseigner, de ces jeunes soldats désarmés, de ce caïd fidèle à son pays! Les uns et les autres étaient des hommes de devoir et c'est peut-être leur sacrifice qui nous donne encore meilleure conscience. Il atteste, comme celui des autres victimes tombées pour la défense de nos institutions et pour la liberté des hommes, de notre désir de conquête morale et de notre besoin d'aimer.



Il commande aussi au Gouvernement de garantir les personnes et les biens et d'affirmer sa ferme résolution d'agir. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Muscatelli.

**M. Léon Muscatelli.** Mes chers collègues, dans le débat qui s'est ouvert cet après-midi devant vous, je viens apporter le témoignage et les inquiétudes d'un homme qui a fait toute une carrière en Algérie, qui a vécu pendant trente ans au contact quasi quotidien des populations musulmanes, trente années au cours desquelles il a sans doute connu beaucoup de difficultés, mais qui, dans l'ensemble, lui ont laissé, pour ceux que l'on appelait naguère les indigènes, un sentiment de profonde amitié.

Je voudrais dire tout de suite que je ne suis pas monté à cette tribune avec le souci de défendre ou d'attaquer un gouvernement, un ministre ou un haut fonctionnaire. (*Très bien! très bien!*) Les graves, les douloureux événements qui viennent de se dérouler en Algérie échappent à toute préoccupation partisane. Ils méritent, par l'immensité des intérêts qu'ils mettent en cause, d'être examinés avec une entière objectivité et une totale sérénité d'esprit. Je parlerai donc sans passion. S'il m'arrive de relever des erreurs ou des insuffisances, ce ne sera pas pour chercher querelle à ceux qui les ont commises, mais pour que l'on puisse tirer enfin une leçon des événements.

A l'époque où nous sommes, face aux rivalités qui nous menacent, la politique du « pas d'histoires » n'est vraiment plus de saison! Il ne s'agit pas de fermer les yeux devant les difficultés avec l'espoir que le temps suffira à les apaiser, mais d'en prendre une claire conscience pour s'efforcer de les surmonter.

On a beaucoup dit et écrit que les événements dont l'Algérie est le théâtre étaient la conséquence directe, inéluctable, de la position prise par le chef du Gouvernement lors de son voyage à Tunis en juillet dernier. Je ne le pense pas; je pense même que pour tout homme de bonne foi, aucun fait positif ne permet jusqu'à présent de tenir un tel langage. Je me refuse, en tout cas, à m'y associer.

Ce qui est, en revanche, incontestable, c'est que des contacts se sont établis entre les fellaga tunisiens et certains nationalistes algériens. Mais ces contacts ne sont pas nouveaux. Il y a déjà longtemps que la constitution d'un front unique nord-africain rassemblant les différents mouvements nationalistes a été tenté.

Nous sommes donc, maintenant, en présence d'un nationalisme algérien, mais encore faut-il le définir soigneusement. De l'extension des droits politiques que réclament certains au fédéralisme, du fédéralisme à la séparation définitive d'avec la France, les différences apparaissent fondamentales. S'il y a des opposants nombreux au système actuel, il n'y a de véritable nationalisme que chez ceux qui réclament l'indépendance inconditionnelle de l'Algérie et n'envisagent même pas de maintenir avec la France quelque lien que ce soit.

Ce nationalisme ou, plutôt, ce séparatisme, est un fait récent. Jamais, dans le passé, l'Algérie n'a constitué une nation. C'est la France qui, pour la première fois, lui a donné son unité et permis à des aspirations d'origine raciale ou religieuse de se situer géographiquement.

Je crois, pour ma part, que ce séparatisme algérien n'a pas de racine profonde dans le pays.

C'est là, d'ailleurs, un phénomène d'importation. Il est né au congrès de Jérusalem de 1931 et puise sa doctrine dans le pacte arabe, sorte de contrat universel solennellement adopté et juré par le congrès.

De ce pacte arabe, je crois utile, pour éclairer le sujet, de vous donner quelques extraits. Les voici :

« Les pays arabes forment une unité complète et indivisible. Les atteintes portées à cette unité ne sont ni acceptées ni reconnues par la nation arabe. Dans chacun des pays arabes, tous les efforts doivent tendre vers un seul but, l'indépendance complète et l'unité. Toute tendance à s'enfermer dans un cadre de politique locale ou régionale doit être combattue. »

Je citerai encore ceci : « Etant donné que le colonialisme sous toutes ses formes est absolument incompatible avec la dignité de la nation arabe et avec les buts supérieurs qu'elle poursuit, la nation arabe le repousse et appuie le combat de toutes ses forces. »

Je ne crois pas qu'il soit utile de commenter ce texte. Il se suffit à lui-même. C'est par les ulémas réformistes, imprégnés de puritanisme religieux du mouvement wahabite, que ce nationalisme arabe a été introduit en Algérie. Il a par la suite servi de thème à une propagande séparatiste que l'ex-parti

populaire algérien, devenu le « mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques », a reprise à son compte en la dépouillant d'ailleurs de ses aspects religieux. C'est ce même P. P. A. que nous retrouvons aujourd'hui en face de nous. Tous les rebelles qui ont été arrêtés appartiennent à cette formation qui préparait depuis fort longtemps l'action qu'elle a récemment entreprise, et cela, on le savait.

J'ai dans mon dossier une note qui m'a été donnée il y a deux ou trois ans par les services de la police des renseignements généraux d'Alger. Je dois dire tout de suite, je tiens à le préciser, que cette note n'a pas une origine clandestine. On l'a établie et on me l'a remise avec le plein accord du chef responsable, le directeur de la sécurité générale d'Algérie.

Voici cette note :

« Les opérations menées par les services de la police des renseignements généraux d'Alger et des départements d'Oran et de Constantine, en avril et mai 1950 — je vous demande de retenir cette date — « révèlent que le P. P. A. avait créé sur l'ensemble du territoire algérien des groupes armés qui, éventuellement, avaient des missions de sabotage et de harcèlement sous la responsabilité d'un chef national, d'un instructeur national et de trois chefs de département. »

« Pour les trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, des groupes paramilitaires sont formés dans divers centres. Ces groupes comptent dix membres placés sous l'autorité d'un chef de groupe local et possèdent un armement propre : mitraillettes, carabines de guerre, un ou deux revolvers, plusieurs grenades et une quantité importante d'explosifs et de mèches à combustion lente. »

Je vous rappelle que ce texte date de deux ou trois ans.

Je continue :

« Un instructeur à l'échelon local, presque toujours un ancien gradé de l'armée, est chargé d'instruire le groupe. »

« L'organisation paramilitaire du P. P. A., outre les groupes armés, comprend une section d'artificiers chargée de la fabrication des grenades, des explosifs et de l'instruction du sabotage; une section de transmissions avec un matériel radio le réception et d'émission; une section sanitaire et une section dite « réseau de complicité » chargée d'installer sur l'ensemble du territoire des refuges sûrs où les individus recherchés par les services de police trouvent asile. »

Je ne crois pas utile de poursuivre davantage la lecture de cette note.

Je pense qu'elle vous aura suffisamment éclairée sur les informations que pouvaient avoir les services responsables de la sécurité algérienne sur l'organisation et les activités du P. P. A.

Ainsi personne en Algérie, au moins parmi ceux dont le devoir était d'être renseignés, n'ignorait ni cette organisation, ni ses intentions, ni même le nom des membres de son état-major.

Comment concevoir dès lors que cette organisation ait pu déclencher son action le même jour, à la même heure, en des points d'Algérie très éloignés les uns des autres, sans qu'aucun service de police n'ait été alerté ?

**M. Léonetti.** Voilà la vraie question !

**M. Léon Muscatelli.** Comment concevoir surtout que la surveillance des services de police ait pu à ce point se relâcher au moment précis où les événements prenaient en Tunisie une tournure de plus en plus alarmante et où des incursions de fellagha étaient signalées dans les communes mixtes de Soukharas et de Tebessa, limitrophes de la Tunisie ?

On nous dit de tous côtés que les services de police se sont correctement acquittés de leur tâche, que des caïds, des administrateurs signalaient avec insistance depuis plusieurs mois déjà le danger qui menaçait.

S'il en est ainsi, il faudrait mettre en cause ceux qui ayant la responsabilité de l'ordre public n'ont rien fait pour le préserver.

Une immense inquiétude pèse sur l'Algérie. Elle tient sans doute à la menace que chacun sent suspendue sur sa tête, mais elle tient surtout au sentiment que dans cette grave circonstance quelqu'un n'a pas fait tout son devoir.

Une question est posée devant l'opinion. Il faut, monsieur le ministre que vous lui donniez une réponse.

On s'étonnera aussi qu'une formation politique comme le M. T. L. D., camouflé grossier du P. P. A. précédemment dissous, ait pu pendant des années faire étalage publiquement dans ses journaux, de ses objectifs, de ses liens avec l'étranger, des appuis extérieurs qui lui étaient apportés, monter et mettre en place toute une organisation de combat, non seulement sans que cette formation ait été mise hors d'état de

continuer ses activités, mais qu'elle ait aussi, pour des raisons de politique locale, bénéficié de certaines complaisances.

Je le dis avec tristesse, c'est le jeu classique de l'administration algérienne de favoriser en sous-main une opposition pour en détruire une autre. (*Très bien!*)

On l'a fait au profit du « Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques » contre le P. P. A. de Ferrhat Abbas. Le bilan de l'opération, nous l'avons sous les yeux.

Il faut en finir avec cette politique puérile. Il ne faut pas craindre de laisser se manifester une opposition quand elle ne se dresse pas contre les lois fondamentales de la République. Ce qu'il ne faut pas tolérer, ce qu'il ne faut plus jamais tolérer, c'est qu'une opposition qui vise directement l'autorité française puisse entreprendre, sous les yeux de l'administration indifférente, son œuvre de destruction. (*Applaudissements.*)

Je vous garantis, monsieur le ministre, que si telle est désormais l'attitude du Gouvernement, les Français algériens d'origine européenne ne seront pas les seuls à s'en réjouir.

J'ai parlé, mes chers collègues, des liens que les séparatistes algériens nouaient avec les pays étrangers et des appuis qu'ils y trouvaient. A vrai dire, les agressions radiophoniques du Caire et de Budapest s'étendent à toute l'Afrique du Nord, considérée comme un seul et même territoire.

On nous a dit que des représentations énergiques avaient été faites au Caire, mais tout le monde sait que derrière le Caire d'autres puissances prodiguent leurs encouragements. Si nous avons appris avec un certain soulagement que M. le président du conseil en avait fait l'objet d'un de ses récents entretiens avec les hommes d'Etat américains, je dois avouer pourtant que les propos de ces derniers ne m'ont pas pleinement rassuré.

J'y vois beaucoup plus une vague déclaration d'intention qu'un engagement précis. Cette déclaration cadre mal avec l'interdiction qui nous est faite d'utiliser en Afrique du Nord les armes que nous tenons de l'Organisation atlantique. Il y a peut-être là une solution défendable du point de vue juridique, mais on peut et on doit s'étonner qu'au moment où la France connaît de graves embarras on souleuvre un problème juridique qui masque mal, au surplus, des préoccupations visiblement sans bienveillance.

L'attitude des Etats-Unis n'est pas la seule qui puisse nous inquiéter. Il faudra bien un jour parler de la Libye et du rôle qu'elle joue dans toute cette affaire, avec la complicité à peine déguisée de son puissant protecteur. (*Applaudissements.*)

Quelles que soient les origines des troubles que connaît l'Algérie, quelles que soient les interventions étrangères qui ont pu les provoquer ou les faciliter, une tâche s'impose à nous d'urgence, qui doit être menée sans faiblesse, mais aussi avec l'indispensable discernement qu'exige l'attitude loyale de l'immense majorité de la population musulmane. Pour les rebelles et pour eux seuls, la répression doit être impitoyable et intervenir vite. Notre premier devoir est de rassurer les populations et rien ne pourra mieux les rassurer que le châtiement rapide et exemplaire des coupables. Je souhaite qu'au bout des procédures judiciaires que l'on a engagées, on ne nous présente pas quelques misérables comparses et que, cette fois au moins, les vrais responsables n'échappent pas à la rigueur de la justice.

Un appareil militaire considérable a été mené à pied-d'œuvre. S'il y a eu sur place, comme on l'a dit, des erreurs ou des maladresses, il faut rendre cette justice au Gouvernement et plus spécialement au ministre de l'intérieur, que les moyens nécessaires ont été mis sans délai à la disposition des autorités locales responsables. L'arrivée en Algérie de renforts importants, outre qu'elle est de nature à rassurer tout le monde, inclinera sans doute beaucoup d'hésitants à la sagesse. Mais je ne puis m'empêcher de regretter que l'on ait engagé dans le massif de l'Aurès, au relief très tourmenté, propice aux embuscades et aux dérobades rapides; des contingents lourdement armés, que leur équipement et leur matériel maintiennent aux abords des grandes voies de communication, d'ailleurs rares et faciles à couper.

Je regrette surtout que l'on ne se soit pas préoccupé dès le début de lever sur place des groupes supplétifs, encadrés par des éléments mobiles et légers, prélevés sur l'armée régulière. Il fallait donner aux montagnards chaouïa cette marque de confiance. Sans leur concours actif, nous sommes condamnés à des opérations trop lentes, qui risquent de livrer sans défense les populations à toutes les exigences des rebelles.

L'on vient de demander à ces mêmes populations d'abandonner leurs terres pour se rabattre vers des zones de sécurité. Pense-t-on que beaucoup de familles musulmanes consentiront à s'imposer un tel sacrifice? Que deviendront, en leur absence, leurs maisons, leurs cultures et leurs troupeaux, tous ces misérables biens auxquels elles sont si profondément attachées?

Cette tactique du vide destinée à faciliter des opérations de bombardement, de mitraillage, me paraît bien imprudente. Je crains qu'elle n'ait en définitive, pour seul résultat, que d'augmenter rapidement les effectifs des rebelles. Je n'en veux pas aux militaires de penser en militaires, mais, à côté de la technique, ces problèmes ont des aspects politiques. C'est au Gouvernement, et à lui seul, de s'en saisir.

Mes chers collègues, les graves événements d'Algérie auront mis en lumière un certain nombre de problèmes à la solution desquels il conviendra de s'attaquer sans désespérer. D'abord, monsieur le ministre, je me permets de vous faire une suggestion: une réorganisation de la police s'impose.

Il est nécessaire, si l'on veut suivre de près les mouvements d'opinion en Afrique du Nord, qu'une police spécialisée, unique pour les trois territoires, en ait la charge. En face des mouvements nationalistes qui s'épaillent l'un l'autre, qui mettent au point des méthodes communes de combat, qui échangent entre eux des personnels de direction et d'exécution, il est nécessaire qu'un organisme de sécurité unique puisse, par des moyens directs, avoir une vue d'ensemble des choses et suivre, sans tenir compte des frontières, les activités suspectes. Je ne verrais même que des avantages à ce que cette police ait les moyens d'entretenir des observateurs dans certaines capitales étrangères, au Caire par exemple, et même ailleurs.

Dans les déclarations que vous avez faites devant les commissions de l'intérieur des deux assemblées, monsieur le ministre, vous avez parlé de la nécessité d'appliquer intégralement le statut de l'Algérie. En particulier, vous avez marqué votre désir de résoudre enfin le problème de l'organisation municipale des trois départements algériens. Je suis entièrement d'accord avec vous. Mais j'estime qu'avant d'aborder le problème de la réorganisation municipale, il faut remanier profondément la structure administrative de l'Algérie. C'est un non sens qu'en face d'une administration centrale exagérément gonflée, les services d'exécution restent faibles et privés de moyens. Le personnel du gouvernement général compte certainement plus de 2.000 fonctionnaires alors que la gestion de certains arrondissements peuplés de plus de 500.000 habitants est confiée à un seul sous-préfet moins bien outillé et secondé d'ailleurs que le plus modeste sous-préfet de la métropole.

Enfin, les départements, qui comptent chacun environ trois millions d'habitants dispersés sur des étendues considérables, sont déjà difficiles à administrer en temps normal. En période de crise, ils posent des problèmes qui dépassent largement les possibilités d'un homme. On vient de le voir dans le département de Constantine où il a fallu, sous l'autorité du préfet, créer des régions administratives et les confier à des fonctionnaires placés en relais entre le préfet et les sous-préfets.

Il faut donc augmenter sans tarder le nombre des départements et des arrondissements mais il faut aussi rendre aux préfets et aux sous-préfets d'Algérie la totalité des attributions exercées par leurs collègues de la métropole et dont une partie leur échappe, actuellement, au profit des directions de l'administration centrale.

J'ajouterai un souhait: c'est que, revenant à une tradition ancienne, on réserve une partie des postes de sous-préfets à des fonctionnaires de formation algérienne qui, seuls, peuvent apporter aux préfets et au gouverneur général, par leur connaissance du milieu et des hommes, des éléments indispensables d'appréciation. C'est une folie, pour obéir à je ne sais quel préjugé, que de se passer systématiquement du concours d'hommes expérimentés.

Il restera ensuite à aborder un certain nombre de questions que l'on a, à mon sens, trop souvent négligées. Il faut — c'est de toute évidence, et tout le monde est d'accord là-dessus — poursuivre et même amplifier l'effort d'équipement économique et social déjà heureusement entrepris. Mais les ressources considérables que le budget de l'Algérie consacre à cet effort ne paraissent pas pouvoir être augmentées. Il est donc nécessaire que la métropole apporte à ses trois départements d'outre-Méditerranée le plus large concours. Mais il est non moins indispensable — je le dis sans arrière pensée de critique — que ces ressources soient utilisées au profit de tous.

Il est malheureusement vrai que les populations rurales musulmanes connaissent encore trop souvent des conditions de vie misérables. Il est malheureusement vrai que, dans beaucoup trop de douars, les exigences les plus élémentaires de la vie moderne ne sont pas satisfaites. Peut-être le moment est-il venu où, négligeant certaines grandes entreprises, utiles sans doute mais non pas urgentes, il faudra s'occuper de doter les douars de voies d'accès, de fontaines, de centres de santé qui manquent parfois totalement.

Ces préoccupations d'ordre matériel ne suffiront pas. Il y a d'autres exigences de caractère moral qui doivent solliciter notre attention et, avant tout, le sort de la jeunesse. Nos collègues, nos facultés façonnent une bourgeoisie intellectuelle

que l'on ne peut laisser aller à l'aventure vers les difficultés de la vie. Si nous ne prenons pas soin d'elle, si nous ne nous efforçons pas de l'orienter d'abord, puis de lui assurer des débouchés, elle nous demandera pourquoi nous l'avons tirée de son milieu traditionnel, en quelque sorte déclassée, pour l'abandonner ensuite à elle-même.

Prenez garde ! Cette jeunesse formera les cadres de la société de demain. Si elle nous échappe, c'est toute la société musulmane qui nous échappera.

Enfin, il faut prendre conscience des intérêts réels de la France et de la place que tient dans notre vie nationale le bloc nord-africain. La communauté française, peuplée de 80 millions d'habitants, compte environ 20 millions de musulmans. Il n'y a pas une autre puissance au monde où la proportion des musulmans par rapport à la population totale atteigne un tel chiffre. C'est une constatation qui a un sens et qui impose des devoirs.

Nous l'avons vu — je vous ai cité, au début de mon exposé, quelques extraits du pacte de Jérusalem — l'Islam tend de toutes ses forces vers une unité politique. Je ne la crois cependant pas inéluctable. Trop de conflits d'intérêts séparent les pays arabes pour qu'elle puisse se forger.

Il n'en reste pas moins que la communauté de croyance crée une sorte de lien moral, une sensibilité commune qui s'exprime partout dès qu'une fraction du monde musulman est en cause. Face à l'Islam, dont l'unité morale tout au moins n'est pas contestable, la France se doit d'avoir une politique qui, à travers les exigences propres à tel ou tel territoire, s'inspire de principes généraux communs. Ce n'est pas dans trois ou quatre ministères différents que cette politique générale peut s'élaborer. (*Très bien ! très bien !*) Il faut, et mieux vaudrait aujourd'hui que demain, créer, au niveau du président du conseil, un organisme de coordination, de caractère non pas administratif mais politique, auquel cette haute mission pourrait être confiée. Pour moi, il n'y a pas de tâche plus urgente.

Mes chers collègues, j'en arrive à ma conclusion, mais je voudrais d'abord, si vous le permettez, rappeler un souvenir personnel. En 1938, la guerre paraissait à tous imminente. L'Algérie traversait une période de grave agitation politique qui inspirait de légitimes soucis à tous les responsables et particulièrement aux autorités militaires chargées d'organiser un front de bataille et de maintenir l'ordre en cas de conflit. J'étais moi-même à la veille de quitter l'Aurès, que je venais d'administrer pendant six ans, lorsque je reçus la visite d'un officier de l'état-major général de l'armée chargé d'enquêter sur les conditions dans lesquelles se ferait éventuellement la mobilisation. Quand, répondant à ses questions, je lui eus déclaré que, pour moi, la mobilisation se ferait sans difficulté et sans déchet, il ne me cacha pas son scepticisme et me déclara que l'état-major s'estimerait satisfait si les trois quarts des réservistes répondaient à l'ordre d'appel.

Or, contrairement à ces prévisions pessimistes, la mobilisation de 1939 s'est faite à plus de 100 p. 100, je dis bien à plus de 100 p. 100, en ce sens que beaucoup de réservistes, surpris de ne pas figurer sur les listes de convocations, vinrent se mettre spontanément à la disposition des autorités militaires. Ma confiance n'avait donc pas été trompée. Elle n'est pas davantage aujourd'hui ébranlée.

C'est à vous, monsieur le ministre, que je m'adresserai, en terminant. L'Algérie est une chose délicate et sensible. Il ne faut y toucher que d'une main légère. Si des réformes s'y imposent — et j'en ai cité moi-même quelques-unes — ce sont beaucoup plus des réformes de méthodes que des réformes de fond. Ce qu'il faut avant tout, c'est changer l'esprit de la haute administration algérienne, l'éveiller, l'ouvrir à l'idée de progrès. Il faut aussi rendre aux services d'exécution leur pleine possibilité d'action.

J'ai déjà parlé des préfets et des sous-préfets ; mais à côté d'eux il y a un corps de fonctionnaires qui a rendu à l'Algérie d'inappréciables services ; je veux parler des administrateurs des communes mixtes dont on a voulu faire, bien injustement, le symbole de l'esprit rétrograde. Il y a parmi eux des hommes de haute valeur et de haute conscience qui ont réalisé dans le territoire dont ils ont la charge une œuvre admirable. J'en appelle ici au témoignage de ceux de mes collègues qui m'ont accompagné en Algérie à l'occasion d'une enquête sur les travaux algériens. Je suis sûr qu'ils ne démentiront pas mes affirmations.

Ces fonctionnaires, ce serait une erreur tragique de les rayer d'un trait de plume des cadres de l'administration. Il faut les maintenir dans leur rôle d'animateur et de constructeur ; leur donner les moyens de remplir cette mission. Il faut aussi les soustraire aux besognes politiques, médiocres et un peu humili-

antes, qui leur ont été trop souvent imposées pendant ces dernières années. Libérés du souci de plaire ou de déplaire, ils pourront se donner entièrement aux tâches nouvelles qui pourront leur être confiées.

**M. Marius Moutet.** Très bien !

**M. Léon Muscatelli.** Mais il faut aussi se montrer à leur égard d'une exigence absolue. Je n'admettrais pas, pour ma part, qu'ils puissent se cantonner dans des besognes routinières et trahir la haute mission qui doit être la leur sous le fallacieux prétexte que leur statut les met à l'abri des contraintes de l'administration.

Le service de la France, en Algérie plus qu'ailleurs, crée des droits impérieux. La noblesse de certaines fonctions n'est pas faite seulement des avantages qu'elles procurent, mais aussi des responsabilités qu'elles comportent et des risques qu'elles supposent. Faites cela, monsieur le ministre, et vous aurez utilement servi la patrie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mostefai.

**M. Mostefai El Hadi.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec un sentiment de profonde tristesse que pour ma part j'aborde, de cette tribune, le sujet de ce débat. Le problème de l'Algérie en particulier.

Ce problème qui aurait dû être motif à fierté et à gloire et qui, incrustant désormais en lui les ferments de l'incompréhension, les sources de la méfiance, et en définitive les redoutables pommes de discorde par la rivalité des intérêts qu'il met en présence, le voilà qui s'impose aujourd'hui à la conscience de tous, mais à la leur tragique cette fois de l'incendie de la révolte.

Qui peut contempler sans un serrement de cœur ce sang de nos concitoyens, parfois de nos parents, qui coule goutte à goutte, ces êtres jeunes qui, sous les balles meurtrières, tombent çà et là dans les sauvages vallées de l'Aurès ?

Pour en arriver là, la raison lucide a-t-elle donc déserté les cerveaux des hommes ?

Certes, comme pour les autres pays de l'Afrique du Nord, un problème est posé pour l'Algérie. Il est plus que centenaire. Il met en présence, comme chacun sait, d'une part, des intérêts puissants et après, auxquels des décennies ont pu conférer, avec un réel prestige, un respect de circonstance et, d'autre part, des droits vitaux, naturels et imprescriptibles. Dans cette lutte sans fin, éternel dialogue de sourds, où notre place ne pouvait être que dans les rangs de ceux que l'histoire coloniale a marqués de sa dure et féroce empreinte, nous avons toujours été pour un combat pacifique dans le cadre de la loi, sans haine et sans violence.

Nous n'avons jamais cessé d'être de cet avis.

Le Sud-Est constantinois s'est embrasé. Des malheurs se déchainent et s'accumulent, la source des larmes est rouverte.

Qui a allumé l'incendie ? s'interroge-t-on de toutes parts. Des criminels de droit commun en rupture de ban ? D'aveugles fanatiques, frappés d'aberration ? Une main étrangère qui, par le bas et devant son découloignement propre, cherche un certain nivellement des prestiges ? Est-ce une équipe de nationalistes agissant dans le feu ardent d'un patriotisme que les graves iniquités du régime ont rendus à la fois farouche et téméraire ?

Cela est possible, mais il y a aussi, hélas ! à la base de ces faits dramatiques, une cause sur laquelle on garde le silence, pour s'en tenir uniquement aux événements qui se succèdent d'une manière sporadique depuis la nuit de la Toussaint. Il faut pourtant lever le voile sur cette cause pour atteindre le mal qui en est l'effet.

On vous demande, monsieur le ministre, des mesures énergiques pour rétablir l'ordre, assurer la sécurité des personnes et des biens. C'est là un programme que vous vous êtes déjà tracé ; il est conforme à l'intérêt du pays, sous la réserve cependant que l'ordre que vous aurez à rétablir ne reste pas un ordre simplement négatif. Vous avez à cet effet affirmé aussi que votre action n'atteindra que les auteurs des troubles. Les musulmans qui, devant tout événement d'importance, ont toujours été soumis, sinon en droit du moins en fait, au principe moyenâgeux de la responsabilité collective, accueillent ces déclarations avec satisfaction et espèrent que l'innocence de chaque citoyen, quel qu'il soit, aura invariablement la protection de la loi. (*Applaudissements.*)

Mais rétablir l'ordre dans la rue ne suffit pas pour prévenir d'autres troubles. Devant la persistance des causes du désordre, celui-ci renaîtrait inéluctablement de ses cendres.

La cause essentielle qui a provoqué en Algérie comme au Maroc et en Tunisie des éruptions incendiaires, qui ne la connaît ? « La responsabilité des fellaghas dans l'immédiat, disait, il y a quelques jours un grand écrivain, dont les inspirations s'apparentent à la pure charité chrétienne, n'atténue en rien celle qui depuis cent vingt ans pèse sur nous d'un poids accru de génération en génération. »

N'avons-nous pas, depuis de nombreuses années, devant des oreilles qui restaient obstinément fermées, en déchainant contre nous le ressentiment des hommes en place, crié cette vérité ? Aurait-il donc raison, Aristote, quand il enseignait que « qui dit la vérité recueillera la haine des hommes, sinon celle des dieux » ?

Oui, mes chers collègues, les jeux machiavéliques d'une politique qui était hier une politique d'empire et qui n'est de nos jours qu'une politique feudataire et de bas intérêts ont leur place de choix dans le drame du jour.

Si, en effet, dans le triste décor qui s'offre à nos yeux, le colonialisme qui matérialise cette politique apparaît avec des mains pures, son cœur n'en est pas moins resté souillé, pour employer le langage de l'écriture, sa pensée toujours noire d'égoïsme et sa puissance toujours sans réplique. C'est vers le repaire de cette politique, dont la nocivité mortelle a été tant de fois inutilement dénoncée, qu'il faut tourner les yeux si l'on veut bien saisir dans son gîte le tison qui a fait jaillir l'incendie.

On s'évertue à qui mieux mieux pour mettre cette folle aventure, et combien dommageable, sur le compte de l'ignorance, des bas salaires, du chômage et de la misère et, comme il fallait s'y attendre, cela a conduit illico les amis de la colonisation à reposer le postulat que le problème algérien n'est qu'économique et social.

Mais qui donc, s'il vous plaît, a été à l'origine de ces fléaux de l'ignorance et du paupérisme effroyable ? Qui a dispensé éhichement le savoir, défendu àprement et sans pudeur, contre le regretté recteur Jeanmaire, l'école gourbi ? Qui a refusé avec hauteur, à l'occasion du centenaire de la conquête de l'Algérie, centenaire qu'on ne voulait fêter que par des déploiements militaires fastueux évoluant sur les boulevards au milieu « des airs les plus sonnants et des cymbales les plus retentissantes », qui a, dis-je, refusé le cadeau royal de la métropole parce que ce cadeau était grevé d'une affectation, parce qu'il était destiné seulement à l'enseignement des musulmans ? N'est-ce point l'assemblée des délégations financières où les colons occupaient le tiers des sièges parce qu'ils s'appelaient colons et le deuxième tiers par les hommes des professions libérales que la prépondérance des colons a placés à ces postes ?

L'assemblée algérienne actuelle où les élus du deuxième collège ne naissent, vivent et agissent qu'à l'ombre de leurs puissants collègues du premier, le principe de la parité n'étant en fait qu'une fiction, ne continue-t-elle pas les traditions de sa grande aïeule ?

Aux travailleurs, elle impose les bas salaires, refuse les lois sociales ou ne les décide que sur de rares injonctions de la métropole, après les avoir bien entendu vidées de leur substance.

La politique du crédit, si nécessaire au développement de l'agriculture, n'a jamais été pratiquée utilement à l'égard du monde des petits fellahs.

L'habitat rural est maintenu dans sa forme moyenâgeuse. Aussi, dépossédés lambeau par lambeau de leurs terres, leur artisanat écrasé par le machinisme moderne, leurs bras ne trouvant plus d'emploi ou ne le trouvant qu'à des salaires médiocres, le spectre de la famine se profila vite dans les foyers de ces masses paysannes.

Et voici alors cette odieuse misère avec son cortège de mendiants pullulant partout, de bidonvilles lépreux ceinturant les grandes villes et d'oisifs affamés, à l'affût de tout ce qui peut leur procurer une bouchée de pain.

Certes, la métropole a servi de refuge à une partie de ces déshérités. Ils y ont trouvé dans la mesure où cela était possible aide et soutien. Mais l'ignorance qui accable ces émigrés fait d'eux des ouvriers sans qualification, c'est-à-dire des ouvriers de dernière zone. Leur ignorance de la langue aggravant leur état, peuvent-ils trouver dans leur nouvelle vie autre chose qu'un changement de décor à leur misère ?

Cette nombreuse jeunesse instruite, ardente et pleine d'illusions au sortir de l'école bat à son tour les trottoirs, faute d'emplois, car la classe dirigeante se les est accaparés. Les administrations locales, quelles qu'elles soient, ne sont peuplées que de ses ouailles et quand les hommes parmi eux ne suffisent pas, elle y case les femmes.

Le même processus se retrouve dans les entreprises privées où, hélas ! le racisme préside souvent au recrutement de tout le personnel.

Quoi de plus naturel alors si ces désœuvrés, ces chômeurs, ces mendiants donnent libre cours à leur mécontentement légitime et acceptent de s'enrôler sous n'importe quelle bannière ?

Ces plaies béantes dont le corps de l'Algérie est meurtri, tout le monde en reconnaît l'affreuse réalité. Pour y porter remède, tout le monde met aujourd'hui l'accent sur la nécessité de la diffusion de l'instruction, sur celle de la formation professionnelle, sur l'octroi du bénéfice des lois sociales, sur une politique d'investissement.

Vous n'êtes pas, monsieur le ministre, le dernier à saisir dans son ensemble comme dans ses détails ce problème angoissant. Vous en avez souligné la gravité et l'urgence. Pour le résoudre, plus d'une fois, dans vos discours, vous avez annoncé les remèdes que vous vous proposez d'appliquer au mal : instruction poussée, emploi des chômeurs, ouverture des portes jusqu'ici entrebâillées de la fonction publique, politique d'investissement. Vous avez même promis l'application loyale du statut organique de l'Algérie. Vos promesses ne manquent ni de clairvoyance ni de courage. Nous les enregistrons volontiers et non sans satisfaction, mais il vous apparaîtra comme à nous tous que le mal ainsi décrit à grands traits n'est ni fortuit ni accidentel ; il est propre au régime. Vos promesses, que vous tiendrez peut-être si votre majorité capricieuse vous en laisse le temps peuvent, certes, soulager le patient, mais elles ne peuvent guérir le mal. Vous êtes d'ailleurs journellement à la merci des embuscades parlementaires, embuscades variées et nombreuses qui se tiennent sur la route du Gouvernement dont vous êtes membre. Or, l'exécution de ce programme dépend beaucoup moins de vous que de vos administrations subalternes : gouvernement général, préfectures, maires, communes mixtes. Le ministre passe et ces administrations demeurent, administration en Algérie où l'esprit républicain ne souffle pas et où l'esprit colonial est roi. Ces tenants du colonialisme dont vous dérangez le festin peuvent momentanément souffrir les mesures d'un ministre éphémère. Mais celui-ci parti, êtes-vous sûr qu'ils ne récidiveront pas ? Etes-vous sûr que le vieil homme ne renaîtra pas en eux pour reprendre avec la joie de la revanche sa vie coutumière, aborder son gâteau et s'en délecter à froid comme on fait des plats de la vengeance ? Le statut de l'Algérie constitue pourtant, en la matière, un texte significatif. La loi du 20 septembre 1947, malgré ses imperfections, marque néanmoins un progrès.

Mais qu'en est-il advenu de son application ? L'administration algérienne, d'un bout à l'autre de son échelle, en a, pour toutes ses dispositions progressistes, refusé l'application. Pourquoi cela ? D'abord, parce que cette application dépend uniquement d'un exécutif où l'élément musulman est absent ; ensuite, parce que, par le moyen des élections truquées — truquage érigé cyniquement en principe d'administration — on a privé les autochtones de toute représentation authentique. Le statut de l'Algérie et la loi électorale ont été violés systématiquement dans leur esprit et dans leur lettre pour laisser place au règne du bon plaisir. A cet égard, vous le voyez, les hors la loi n'agissent pas seulement dans l'Aurès.

#### M. Benhabyles Chérif. Très bien !

M. Mostefai El-Hadi. Aussi les ordres du ministre ne suffisent-ils pas à freiner certains appétits et à guérir un mal congénital. L'omnipotence politique et administrative de la classe dirigeante, omnipotence que celle-ci tient à la fois des institutions et de sa position sociale, doit avoir son frein, non dans une circulaire ministérielle, mais dans une refonte de ces mêmes institutions.

Ainsi, vous le voyez, si le problème algérien a des aspects économiques et sociaux, il est, dans son essence même, un problème politique. Il faut, par cette refonte, que tous les pouvoirs publics en Algérie, que les membres de toutes les assemblées élues, se sentent, comme en France, sous la censure de citoyens, quels qu'ils soient. En d'autres termes, il faut, dans ce domaine, reconnaître à l'élément autochtone une part de souveraineté au moins égale à celle de l'élément européen.

Alors disparaîtra la politique partisane comme s'évanouira d'elle-même la discrimination raciale pour laisser place nette au seul jeu de la règle démocratique.

Mes chers collègues, faites un instant ce parallèle : voyez le peuple abyssin et ses hommes, le peuple de Gold Coast, le peuple libyen tout proche. Mettez en face la masse des peuples nord-africains et, en particulier, du peuple de l'Algérie. Oh ! messieurs, je ne rêve pas pour eux la même grandeur et le même prestige sous la même forme. Mais je ne sais en vertu de quels préjugés, de quel destin cruel une dignité de vie équivalente leur serait refusée.

Paul Leroy-Beaulieu, économiste français, écrit qu'« il n'y a que deux moyens de satisfaire les intérêts légitimes des peuples colonisés : l'intégration de la colonie à la métropole ou la constitution d'un lien purement fédéral avec indépendance administrative réciproque ». C'est pourquoi le parti de l'Union démocratique du manifeste algérien que je représente et au nom duquel j'ai l'honneur d'exprimer, de cette tribune, cette pensée, est convaincu que, seule, une institution à caractère démocratique, mais adaptée avec soin aux impératifs propres à l'Algérie, pourrait parfaire cette grande œuvre sociale et humaine.

L'Algérie, avec tous ses habitants, aurait ainsi la possibilité d'évoluer naturellement et harmonieusement dans son milieu ethnique et géographique. Bien entendu, les liens essentiels qui l'attachent à la France et en vertu desquels celle-ci gardera toujours la haute main sur les relations avec l'étranger, sur la politique économique, sur la défense des frontières, ne recevront aucune atteinte.

Cette institution ainsi définie, qui associera sur un même plan tous les éléments de la population, pourra porter le nom, pourquoi ne pas le dire, de république algérienne fédérée à la grande République française. Vous y verrez sans doute là un acheminement vers la sécession, mais ce qui assure la pérennité de l'association France-Algérie n'est-il pas dans le développement harmonieux de cette interpénétration, à travers le territoire algérien, des intérêts, des sentiments et des idéaux politiques de tous ?

Cette interpénétration ne donnera-t-elle pas libre cours à l'épanouissement d'une confiance réciproque, confiance générale de concorde et de paix ?

Les liens ainsi maintenus avec la France ne seront-ils pas au contraire renforcés autant par cet état d'âme que par l'intérêt évident que les uns et les autres trouveront dans cette vie d'associés ?

Or, ces impératifs, loin d'être refoulés, ne trouveront que plein développement dans la réforme que nous appelons de nos vœux.

N'êtes-vous pas encore convaincus ? Alors permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser une question : Vous sentez-vous le courage d'affronter une autre dissidence, celle des états-majors de la colonisation cette fois, pour aller jusqu'au bout de l'autre formule, celle de l'intégration ? Car il n'est de pire solution à l'heure qu'il est que celle qui consiste à s'arrêter à mi-chemin de l'une et de l'autre formule, pour s'en tenir au *statu quo*. Ceux qui, dans l'illusion de voir les choses telles qu'ils veulent qu'elles soient, affirment qu'il n'y a pas de problème politique en Algérie, se trompent et en se trompant ils induisent la France entière en erreur.

Il y a un problème algérien qui se pose et qu'il serait criminel de laisser pourrir. J'appartiens à une ville symbolique, Sétif, où les élus des deux collèges collaborent étroitement. Et cependant on y assiste, de la part d'une population européenne que rien ne menace, à des demandes massives d'achat d'armes et de munitions. Nous en comprenons, hélas ! les raisons humaines et saisissons parfaitement les appréhensions qui les dictent.

Mais il se trouve que la population musulmane, soupçonnée ainsi globalement, nourrit les mêmes appréhensions et les mêmes craintes et, qui plus est, risquerait par surcroît de se trouver un jour, à Dieu ne plaise, livrée à un feu croisé.

La même situation dramatique se retrouve dans chaque village et dans chaque bourg en Algérie. Une cohabitation dans un tel climat est-elle concevable ?

Il y a un problème algérien qui est grave. Il n'est pas encore mortel. Mais si au lieu de le résoudre par la base avec promptitude, franchise et loyauté, on s'obstine, pour ne pas déranger les positions dominantes de quelques-uns, à faire encore appel aux pharisiens du droit et de la prépondérance française, alors, monsieur le ministre, mes chers collègues, n'en doutez pas un instant, il a de fortes chances de l'être. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Gay.

**M. Etienne Gay.** Monsieur le ministre, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont abordé ce débat avec une ampleur que justifie l'évolution inquiétante de la situation dans l'ensemble de l'Afrique du Nord. Ils y ont parfois apporté une vigueur qu'explique leur appréhension de voir les positions françaises menacées par des négociations où il est à craindre que les signes de faiblesse ne compromettent les résultats positifs que seule, en face d'habiles interlocuteurs, la fermeté peut et doit apporter.

Pour ma part, et puisque nous nous adressons à M. le ministre de l'intérieur, je m'en tiendrai, si vous le voulez bien, à la seule situation algérienne, en me faisant l'interprète des popu-

lations oranienues dont j'ai ressenti la vive inquiétude, car chaque jour qui passe accroît les alarmes de la population musulmane et européenne, avant tout pacifique et attachée à sa patrie.

Sans doute, faut-il considérer comme rassurantes vos déclarations antérieures, ainsi que celles de M. le président du conseil et du gouverneur général de l'Algérie. Du moins pouvons-nous espérer ici qu'elles seront à l'origine d'un rapide retour au calme et à la sécurité. Mais les populations locales, plus réalistes, en contact quotidien avec les risques permanents de l'agitation, n'en demeurent pas moins en proie à une angoisse, hélas ! justifiée. Elle est aussi la nôtre.

C'est en effet dans l'ensemble du cadre nord-africain que s'inscrit le drame algérien, et c'est sur ce plan que nous devons l'aborder pour y mettre un terme. La lutte contre les hors-la-loi est certes un impératif immédiat imposé par la sécurité, qu'il est, monsieur le ministre, de votre devoir de maintenir coûte que coûte. Mais à quoi servirait l'extermination d'un certain nombre de rebelles — à supposer même qu'elle fût possible — si les véritables meneurs du jeu n'étaient pas démasqués et châtiés impitoyablement ? A quoi serviraient ces coûteux déploiements de force pour une répression provisoire et fragmentaire, si l'organisme central qui anime et coordonne ces opérations terroristes n'était pas paralysé et réduit à néant ? A quoi servirait de détruire l'instrument d'exécution, si dans le même temps et par le même effort le cerveau qui commande n'est pas également anéanti ? Sans une action profonde et générale menée dès aujourd'hui, tant sur les effets que sur les causes des désordres algériens, demain, monsieur le ministre, vous retrouveriez contre vous, contre l'Algérie française, autant de terroristes qu'hier, dans l'Aurès ou ailleurs.

La solution sera totale ou elle ne sera pas : détruire le réseau des hommes de main, sans doute, mais à la condition expresse de remonter à la source même du mal, où qu'elle se trouve, et même s'il faut mettre en œuvre des moyens dont certains, monsieur le ministre, ne ressortissent peut-être pas à la compétence de votre département.

Ne cherchons pas hors de France les moyens de cette action forte et immédiate qui doit rétablir la sécurité en Algérie. Ne comptons surtout pas sur la solidarité atlantique pour qu'une pression soit exercée sur la nation dont, en cette circonstance, l'ingérence dans les affaires françaises ne semble pas discutable. Toutes les nations amies n'ont pas un égal intérêt à voir cesser ces troubles et peut-être certaine d'entre elle n'enregistrerait-elle pas sans déplaisir l'affaiblissement de notre position en Afrique du Nord.

C'est avant tout par nous-mêmes que nous défendrons la paix française contre les minorités d'agitateurs. Nous le devons à la fidélité indéfectible de tous les musulmans d'Algérie, maintes fois exprimée par leurs élus du deuxième collège, tant parlementaires que membres des assemblées locales. La vigueur de notre riposte doit être à la mesure de leur attachement. Mais, en tout état de cause, la répression doit rester clairvoyante et ne toucher que les seuls terroristes ayant effectivement, par des actes, pris position contre la France. Il serait criminel que, faute d'une sage prudence, des éléments loyaux et fidèles pussent, de quelque façon, souffrir de l'action entreprise pour la défense de leurs intérêts qui sont aussi les nôtres.

Quant aux hors-la-loi, en revanche, ils se sont placés hors de la communauté française, contre eux, et contre eux seuls, la répression doit être implacable et les châtiments sévères. A cette fin, la justice doit notamment faire un effort de rigueur et de discernement : n'a-t-on pas vu, ces jours derniers, des individus pris les armes à la main et simplement inculpés pour port d'armes prohibées, ou même relâchés après un interrogatoire sommaire. Lever les armes contre la France sur un sol français, ne serait-ce donc qu'un délit de droit commun ? Dans une situation exceptionnelle, il faut des sanctions exceptionnelles. La France, en un mot, doit, pour sa propre défense, frapper fort, mais juste : l'Algérie, c'est la France, ne l'oublions pas !

Toute l'œuvre française en Algérie serait menacée si nous ne faisons pas preuve aujourd'hui pour sa défense de la plus grande fermeté. Cette œuvre magnifique, économique, sociale et culturelle, dont l'Algérie nous est reconnaissante, n'a été possible que grâce au concours de la grande majorité des autochtones. Ils ont compris que c'est de la présence française qu'ils devaient attendre le progrès auquel ils aspirent légitimement.

Toute la vie économique du pays est fondée sur cette étroite collaboration. On ne peut concevoir l'Algérie sans la présence française, pas plus qu'on ne peut imaginer la présence française sans la collaboration des populations musulmanes. Demain comme hier, cette association sera le principe même de la vitalité algérienne : essayer d'y porter atteinte, c'est vouloir compromettre l'avenir du pays.

Plus d'un siècle d'œuvre commune ne peut être anéanti en un jour. De nouveaux efforts devront être accomplis pour élever le niveau de vie des populations, réduire le chômage, accroître le potentiel industriel et surtout faire face par tous les moyens, aux problèmes posés par une poussée démographique dont peu de pays offrent le même exemple. La France, en Algérie, doit consolider son œuvre passée; il lui reste encore une action considérable à accomplir pour y améliorer les conditions de vie et pour donner au titre de citoyen français toute sa valeur humaine, économique et sociale.

Là réside la seule solution positive au problème algérien. Rétablir l'ordre, maintenir la paix française, ce ne serait pas suffisant si la France ne poursuivait pas en l'intensifiant la grande œuvre de progrès qu'elle a déjà développée en Algérie.

C'est pourquoi nous ne devons pas la laisser plus longtemps menacée par une poignée de terroristes et d'agitateurs. Nous ne devons pas laisser porter atteinte à la sécurité des populations musulmanes qui condamnent cette agitation et que nous devons défendre. Le rétablissement de l'ordre est donc notre première tâche: plus vite elle sera accomplie, plus limitées seront les conséquences inévitables du désordre et du sabotage: perturbations dans les transports et la production, désorganisation de la vie économique du pays.

L'action fondamentale qu'appellent de telles circonstances, M. le président du conseil l'a déjà entreprise pour régler des situations dont la gravité n'était imputable qu'aux négligences accumulées depuis de longs mois. Les sacrifices que comportent les décisions qu'il a prises ont été d'autant plus lourds que les mesures indispensables avaient été, de mois en mois, étudiées par ses prédécesseurs. Il serait regrettable que, de la même façon, faute d'une intervention totale, énergique et profonde dès maintenant, pût lui être fait le reproche d'avoir laissé se prolonger dans nos trois départements d'Afrique du Nord, une situation d'insécurité qui compromettrait l'avenir de l'Algérie.

Il faut nous épargner d'avoir, un jour, à tirer un douloureux bilan de ce gouvernement — qu'il le veuille ou non — porterait l'écrasante responsabilité devant l'histoire. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Enjalbert.

**M. Enjalbert.** Mes chers collègues, la complexité du douloureux problème que nous abordons, avec ses résonances profondes et ses causes multiples, exigerait la projection de luciers bien au delà des limites de l'Algérie où nous sommes contraints d'évoluer par le fait de la seule présence de M. le ministre de l'Intérieur au banc du Gouvernement.

Quand une étincelle jaillit dans le Proche-Orient ou le Moyen-Orient, qui offre cependant le spectacle de soubresauts politiques violents dans un milieu homogène, une réaction en chaîne agite les esprits soumis à la loi coranique. Ce phénomène, dont les ondes multiples émanent d'un foyer unique, est-il suivi par le Gouvernement français avec une unité de vue qui doit s'étendre, au delà de l'Union française, sur tous les musulmans du monde extérieur?

On a évoqué, ces jours-ci, à cette tribune, la querelle des polices. Mots sans doute excessifs, mais ne pourrait-on pas parler des cloisonnements qui provoquent des divergences politiques dont souffrent les musulmans qui ressortissent aux différents ministères de l'Intérieur, des affaires étrangères, des territoires d'outre-mer et des Etats associés?

Nous appelons de tous nos vœux la création, auprès du président du conseil, d'un service animé par des avertisseurs distingués qui ramènera plus de cohésion et plus d'efficacité dans la politique musulmane de la France.

Ne pouvant aujourd'hui rechercher les causes lointaines, nous avons le devoir de vous transmettre les impressions ressenties par les populations aux premiers jours de l'épreuve et de signaler les écueils qui barrent la route de la paix intérieure.

Au matin de cette Toussaint sanglante, la stupéfaction se lisait sur les visages, non seulement des Français d'origine européenne, mais également des Français musulmans, provoquée par la simultanéité d'actes criminels en des lieux distants parfois de 1.000 kilomètres. Nos services de renseignements, qui suivaient cet état d'effervescence larvée précédant les grands événements, n'avaient-ils pu déceler l'heure H de l'attaque générale sur le front algérien, ou bien, munis de renseignements précis, permettaient-ils au Gouvernement d'attendre le déclenchement d'une action qui, pour être prématurée, doit normalement manquer d'efficacité. En toute hypothèse un régime fort et juste aurait décapité préalablement tout mouvement insurrectionnel qui attente à la sûreté de l'Etat et votre décision tardive, monsieur le ministre, de dissoudre le mouvement pour le triomphe des libertés

démocratiques qui, comme le phénix, renaîtra de ses cendres, si la résorption des hors-la-loi n'est pas menée avec la plus vive énergie, aurait, en étant plus hâtive, évité bien des souffrances et une abondante hémorragie. Ou bien devons-nous constater avec amertume que, dans un système démocratique, il faut attendre que le sang coule pour avoir le prétexte de sévir contre les ennemis du régime. L'inquiétude qui règne dans les esprits et qu'il nous faut dissiper très rapidement par l'affirmation du rôle permanent que la France doit jouer sur ces rives de la Méditerranée peut avoir, dans l'immédiat, des conséquences graves si une carence ou une insuffisance de décisions viriles laissait pourrir la situation actuelle.

Il faut affirmer sans relâche, et vous l'avez fait dès l'origine de cette période troublée, monsieur le ministre, que l'Etat est garant de la sécurité de tous les habitants du pays et responsable de l'ordre qu'il doit maintenir avec les moyens puissants dont il dispose. Si un fléchissement dans la volonté gouvernementale se manifestait, nous assisterions à la formation de groupes d'auto-défense où des Français de la métropole et des Français musulmans, épris de notre idéal de justice et de progrès, défendraient, adossés au mur, le maintien de la civilisation française.

Cet acte de désespoir laisserait des séquelles très profondes dans les populations dont la cohésion est indispensable à la prospérité future de l'Algérie. Il faut surtout éviter la désaffection des Français musulmans dont la fidélité à l'amitié franco-musulmane devient criminelle aux yeux de nos ennemis.

Les assassinats commis sur tout le territoire nord-africain impliquent l'obligation d'assurer en tout premier lieu la sécurité de leurs personnes et de leurs familles. Nous devons surtout empêcher de glisser sur la pente fatale la grande masse qui, en équilibre instable, serait précipitée dans le plateau de la balance dont nous n'aurions pas su tenir fermement le fléau.

Maintenir un équilibre harmonieux dans cet édifice complexe impose comme premier devoir à la France d'assurer une vie décente à ces populations dont la courbe démographique déroute les prévisions les mieux établies.

Dans ce pays relativement pauvre où quelques oasis prospères cachent à l'observateur superficiel de vastes étendues semi-désertiques, les cultivateurs, trop souvent cristallisés dans les habitudes ancestrales, s'éveillent à la vie moderne sous la protection des sociétés agricoles de prévoyance, par l'exemple des secteurs d'amélioration rurale, par l'organisation du crédit et la multiplication des caisses régionales qui les délivrent des griffes de l'usure, par le développement de l'instruction professionnelle, encore à l'état embryonnaire, qui évitera cette migration de manœuvres sans spécialité livrés brusquement aux aléas d'un milieu très différent de celui dont ils sont issus.

Le rôle que la France s'est assigné consiste à élever les vingt millions de musulmans qui peuplent l'Afrique du Nord vers une civilisation dominée par la science. Le levier qui élèvera cette masse, avec toute la hiérarchie des valeurs intellectuelles, techniques et professionnelles, sans rompre l'homogénéité de ce peuple, doit être manié avec délicatesse et persévérance, par crainte de passer trop rapidement d'un système féodal ancestral, qui déjà s'estompé, à une féodalité intellectuelle qui n'aura pas comblé les vides intermédiaires qui la séparent du peuple.

Cette persévérance est-elle compatible avec l'impatience de certains esprits nourris aux sources des humanités françaises, qui s'élèvent trop rapidement, comme des fusées brillantes, mais rares, pour masquer les trous sombres du feu d'artifice?

La solution équitable d'un avenir de paix et de concorde exige que certaines conceptions du passé soient révisées, tel cet appel incessant aux droits des occupants sur une terre où les autochtones berbères ont vu défiler des légions d'envahisseurs successifs, telle cette prétention de s'acheminer vers l'indépendance en conservant la fusion des pouvoirs temporel et spirituel qui provoquera rapidement la désagrégation du système envisagé. C'est au contraire le principe de la séparation des pouvoirs qui a permis la collaboration fructueuse de la France avec les peuples de l'Islam dans le respect absolu des libertés religieuses.

Il faut surtout, monsieur le ministre, donner leur sens exact aux termes déformés par les idéologies politiques et abandonner le sens péjoratif attribué couramment à l'œuvre de colonisation réalisée par la France.

Dans le cadre de l'Union française, si c'est être colonialiste que défricher, planter, bâtir, ouvrir des routes, construire des voies ferrées, creuser des ports, nous consentons à être traités de colonialistes. Si c'est être colonialiste que de soigner, éduquer, instruire, élever le niveau moral et intellectuel d'une

population qui a quadruplé en un siècle, nous voulons être des colonialistes. Si c'est être colonialiste que de faire l'éducation civique qui permettra la collaboration fructueuse dans les assemblées délibérantes, nous acceptons cette épithète qu'on veut infamante.

La paix exige la présence française avec toutes les garanties inhérentes à la loyauté de la coexistence, après le rétablissement rapide de la sécurité et de l'ordre qui incombe à la France sur tous les territoires de l'Union française et notamment dans les trois départements français d'Algérie.

Il nous faut surtout, monsieur le ministre, sortir du dilemme où des Français musulmans qui manifestent pour la mère qui les a accueillis dans son sein plus de haine dans leur soif d'indépendance que de reconnaissance, tentent de nous enfermer, dilemme qui s'étalait sur nos murs sous les termes : « Le cercueil ou la valise ».

La valise: les Français d'Algérie ne la prendront pas. Le cercueil: la France ne doit pas, ne peut pas laisser coucher dans ce cercueil la civilisation française; ce serait le prélude de la descente au tombeau. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** Le Conseil de la République estimera sans doute opportun d'interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente ? (*Assentiment.*)

Je dois d'ailleurs rendre cette justice aux orateurs que, d'une manière générale, ils sont restés dans la limite du temps de parole qui leur avait été attribué.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.*)

**PRESIDENCE DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE,**  
**vice-président.**

**Mme le président.** La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Gatuin exprime à M. le ministre de l'intérieur l'étonnement et l'indignation des populations algériennes devant la facilité avec laquelle les ennemis extérieurs et intérieurs de l'unité française ont pu mettre en place et déclencher le dispositif insurrectionnel qui ensanglante le massif de l'Aurès;

Lui demande de faire connaître les mesures prises par le Gouvernement pour restaurer, dans les délais les plus rapides, la sécurité, l'ordre et la confiance.

La parole est à M. Benhabyles Cherif.

**M. Benhabyles Cherif.** Monsieur le ministre, je sais à quel point les graves problèmes de l'heure, particulièrement ceux du Nord de l'Afrique, pèsent sur l'homme d'intelligence lucide et de haute conscience qui préside au Gouvernement auquel vous appartenez. C'est le propre des hommes courageux et forts de porter sans jamais fléchir, et surtout aux moments les plus difficiles, les plus lourdes charges morales. A cet égard, nous disons, nous musulmans, que « Dieu, dans sa haute sagesse, n'accable jamais de soucis que ceux qui les peuvent allégrement supporter. »

On comprend qu'avec de tels penchants M. le président Mendès-France doit aller vers des hommes de caractère éprouvé tels que vous, passionnément jeune de pensée et de volonté, hanté de rêves généraux et, comme lui, marqué de hauts et de nobles devoirs.

Aussi bien et sans plus m'attarder, laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, combien je suis heureux d'une telle rencontre qui va me permettre de dessiner très rapidement avec vous la courbe des événements passés et de ceux que nous subissons à l'heure présente, événements dont nous avons pour devoir essentiel de prévenir et d'empêcher coûte que coûte et à jamais le retour sanglant et funeste.

Au demeurant, chambre de réflexion, il ne serait peut-être pas complètement inutile, au delà des contingences locales et loin des passions partisans, bien sûr, que nous recherchions, dans le cadre d'une analyse purement objective, les causes et les origines d'une explosion qui met en cause les principes mêmes de la politique française en Afrique du Nord.

Donc, une fois de plus, en ce premier jour de novembre où la piété ramène les vivants vers les tombes, le sang a coulé en notre lointain pays et c'est ainsi que des hommes de races, de confessions et de conditions diverses sont tombés hier encore en nous donnant le spectacle le plus admirable dans la manière glorieuse de servir et de mourir pour la France; mais c'est

surtout la fin poignante de ce jeune instituteur que la confiance et l'amour de sa noble mission ont conduit sans défense au tombeau, à l'âge de vingt-trois ans, qui brise violemment nos cœurs et il n'est pas un seul parmi nous, musulmans, qui n'en ait tressailli d'épouvante et d'horreur.

Qu'il me soit donc permis d'évoquer une fois de plus, du haut de cette tribune, l'image de tous ces maîtres qui, en fécondant de pensée notre terre, se sont efforcés de garder à la France ses plus beaux titres à notre gratitude et à notre reconnaissance (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche*) et de signaler aussi, avec émotion et respect, la mémoire de toutes ces victimes sur lesquelles s'est abattu un destin tragique. L'explosion de douleur qui, à la nouvelle de tous ces deuils aussi cruels qu'inattendus, a secoué l'Algérie musulmane, dit aussi éloquemment que mes paroles la part que tous nos cœurs y prennent.

Mes chers collègues, pour ne pas abuser de votre temps, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir sur le déroulement des faits. Vous en avez tous lu de nombreuses relations et, faisant la part de l'exagération, je suis persuadé que vous avez laissé certaine presse, celle de la rubrique sensationnelle et des surenchères électorales, l'entière responsabilité de certains excès que le Gouvernement lui-même n'a pas hésité à condamner, mais que certains censeurs acerbes, et non des moindres, hélas! se sont empressés d'exploiter à des fins blâmables, sans considération pour la gravité des événements, au risque même d'en grossir et d'en multiplier les incidences.

*A gauche.* Très bien !

**M. Benhabyles Cherif.** Pour bien saisir l'intelligence des situations, je tiens absolument, mes chers collègues, à vous signaler en guise de remarque liminaire qu'il y a lieu de faire une distinction très nette entre la rébellion de l'Aurès, dont les symptômes premiers sont déjà anciens de plusieurs semaines, sinon de plusieurs mois, et les attentats qui ont eu lieu sur tout le reste du territoire algérien dans la nuit de la Toussaint.

Tandis que les premiers regroupements des rebelles se produisent les 30 et 31 octobre dans l'Aurès, ce n'est que dans la nuit du lendemain que les actes sanglants des terroristes ont lieu, à peu près à la même heure, à travers les trois départements.

Mention spéciale pour Alger et sa banlieue où, miraculeusement, des bombes de fort calibre, quoique de fabrication locale, ont éclaté sans atteindre, ni détruire — miracle plus grand encore — la plupart de leurs objectifs. C'est ainsi qu'une explosion, qui a été entendue à plusieurs kilomètres à la ronde, n'a fait, grâce à Dieu, aucun dégât à l'immeuble de la radio d'Alger et que, non loin de là, une autre bombe, qui devait provoquer l'explosion d'un dépôt où sont logées à demeure 30.000 tonnes d'essence, s'est trouvée miraculeusement à la portée d'un gardien de nuit. C'est un opportun coup de ciseaux qui a évité de justesse une catastrophe dont les moindres conséquences eussent été la destruction presque totale d'une partie de notre grand port. Nous l'avons échappé belle en dormant.

Situation bien complexe que toutes ces « histoires arabes », comme on dit chez nous, pour ne pas plonger dans un abîme de doute et d'incertitude tous ceux qui, comme moi, ne demandent qu'à croire. S'il est, en effet, vrai et absolument incontestable que la rébellion dans l'Aurès a rallié des milliers de partisans algériens, s'il est non moins vrai que tous les crimes et attentats commis dans le bled — je dis dans le bled; je souligne le mot et je souligne l'idée — ont été l'œuvre de groupes de musulmans qui se sont, hélas! jetés à corps perdus dans la pire des politiques, celle du désespoir, on nous permettra de penser qu'à la faveur d'une équivoque et d'une situation plus que détériorée, au demeurant parfaitement connue de tous en Algérie, on nous permettra de supposer, dis-je, que la provocation, y compris celle de certaine police, a pu librement s'exercer dans quelques cités.

Cela serait-il donc de nature à surprendre quelqu'un ici quand on sait les infamies dont, il n'y a pas très longtemps, vous avez failli être l'innocente victime vous-même, monsieur le ministre, car personne — et le Gouvernement mieux et plus que tout autre — n'ignore que les musulmans ne sont pas les seuls à comploter en Afrique du Nord? Comment en serait-il autrement dans ce pays dévoré par la cupidité, quand on songe qu'il est, là-bas, de puissantes oligarchies qui, appuyées par certains mouvements, ne seraient nullement fâchées d'abaftre un Gouvernement décidé à faire obstacle à certaines entreprises?

Et puis, a-t-on jamais eu l'idée étrange de s'asseoir à la même table et de causer avec des nationalistes, comme le commandait irrésistiblement une opinion raisonnable et bien informée? Niaiseries dont seule peut évidemment se repaître l'ineptie colonialiste.

C'est ainsi que nous avons vu des gens hors d'état de se maîtriser essayer de dominer le représentant de la France en Algérie, le très honorable M. Roger Léonard, en se proposant d'aggraver une situation, qu'un état d'esprit de prudence, de calme et de patience, eût pu et dû avant tout apaiser.

A ce propos, mes chers collègues, il m'est infiniment agréable de rendre hommage à la noblesse des sentiments et à l'énergique ténacité de M. le secrétaire d'Etat Jacques Chevalier qui, bravant l'impopularité et la calomnie qui s'attachent aux pas des hommes publics, s'est employé à briser certains mouvements qui se dessinaient et qui, infailliblement, nous auraient donné une tragique répétition des tueries des milices de mai 1945. On n'appréciera jamais assez à son juste poids l'immense service que notre éminent compatriote a rendu ce jour-là à la France et à l'Algérie en faisant fléchir d'implacables résistances, que de sordides et de puissants intérêts lui opposaient.

C'est à l'examen particulier de cette question, qui à ma connaissance n'a pas été suffisamment soulignée à l'Assemblée nationale, qu'il conviendrait maintenant de s'attacher. En ces heures difficiles où l'intensité des événements donne aux problèmes du Nord de l'Afrique une vigueur accrue et semble les précipiter vers des dénouements nouveaux et même inattendus, il appartient à chacun de nous de parler très clair, selon l'expression consacrée, et de prendre ses responsabilités.

Si je ne me trompe, vous détenez, monsieur le ministre de l'Intérieur, une force certaine que nul ne songe à vous disputer au sein du Gouvernement, la mission étant vraiment trop périlleuse. Vous devez donc à la France, à vos hautes fonctions, à tous vos administrés et surtout à votre passé et à vous-même de faire en sorte que cette force soit juste pour que la justice soit forte, comme vous l'avez si bien dit. Si j'osais, j'ajouterais que, dans l'intérêt même de cette force qui a l'ambition d'être juste et de cette justice qui voudrait être forte, il est absolument indispensable que vous poussiez les investigations aussi loin que possible, pour rechercher partout et situer partout toutes les responsabilités.

J'imagine, monsieur le ministre, qu'il n'est pas impossible que vous découvriez, à votre grand étonnement, que les terroristes ne sont pas tous musulmans et que les instigateurs ne sont pas forcément tous égyptiens. On aimerait avoir quelques précisions à ce sujet, à moins qu'il y ait des noms explosifs que la raison d'Etat ordonne de ne pas prononcer et des situations dangereuses à dénoncer.

**M. François Mitterrand, ministre de l'intérieur.** Vous pourrez me les fournir sans risque, monsieur le sénateur.

**M. Benhabyles Cherif.** Monsieur le ministre, il est certain qu'il y a là la main de l'étranger et cet étranger n'est pas forcément égyptien. Je n'en dirai pas plus long et je me réserve le droit de venir un jour vous en parler.

**M. Biatarana.** Expliquez-vous ici !

**M. Benhabyles Cherif.** Au reste, que diriez-vous si, par quelque ironie du sort, vos investigations venaient à vous révéler la présence dans ce complot de quelque agent de la police, spécialement requis pour accentuer une situation qu'on savait chancelante ? Je suppose, monsieur le ministre, que vous n'en seriez pas particulièrement étonné.

En vérité, il nous faut ouvrir les yeux sur quelque chose de plus grand, car les événements ont rapidement évolué. Qu'il y ait eu provocation ou non dans la nuit de la Toussaint, le résultat de toute cette agitation, c'est que tout est sur le pied de guerre : compagnies républicaines de sécurité, gardes mobiles, gendarmerie, goumiers et soldats de toutes armes ont déjà pris leurs quartiers d'hiver. Les opérations vont suivre leur cours. Plus rien ne les arrêtera. Une région grande comme trois départements métropolitains va être reconquis, les armes à la main. Je sais, et tout le monde sait chez nous, qui, dans le conflit, aura le dernier mot.

Demain, en effet, monsieur le ministre, des milliers parmi mes malheureux compatriotes musulmans, dont les pères, les frères et les fils sont morts pour votre cause sans même avoir la pensée de leur immense mérite, demain d'innombrables fellahs, noirs, livides, faméliques et presque nus, hordes de bêtes traquées, vont vivre des journées de détresse et des nuits d'épouvante. Des bombes vont s'abattre sur eux. Des milliers de gourbis, de taudis et de bidonvilles, où « Jésus souffre une véritable agonie », comme le rappelait récemment encore à Bône, en la basilique de mon illustre aïeul, un éminent prélat, des milliers d'abris, dis-je, vont être voués au feu. Car c'est à cela, n'est-ce pas, que se préparent toutes ces troupes retour d'Indochine qui débarquent en Alger ? Et c'est

à cet affligant spectacle que nous allons assister en témoins impuissants et attristés, nous tous, musulmans et chrétiens, frères en Jésus, nous tous Français d'Algérie, solidairement unis, serrés les uns contre les autres sur cette terre, entre le ciel implacable et un sol rebelle.

Ah ! de grâce, monsieur le ministre, épargnez à la France qui brille bien plus par le rayonnement de son génie que par l'éclat de ses armes, que l'on dise demain à l'étranger, que nous nous battons sur de communes tombes au sein de notre commun pays.

Aujourd'hui, plus particulièrement que jamais, il n'est à la France de directions politiques saines que celles qui ont pour assises la conciliation et la générosité. Notre cœur de Français saigne à la pensée de tant de misères et de malheurs, car chaque coup de canon est une brèche sanglante dans le rempart de notre fraternelle amitié.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez fait appel à la population de l'Aurès, pour rejoindre certaine zone de sécurité. Je sais aussi qu'il est là-bas d'innombrables braves gens qui ne demandent qu'à vivre en paix. Mais comment voulez-vous que tous ces malheureux berbères, si profondément attachés au sol de leur aïeux, puissent abandonner, même pour quelques mois, le coin de terre où ils sont nés, où ils ont grandi, où ils seront enterrés demain ?

Au reste, comment le Gouvernement dont le dévouement n'en peut mais, avec les sinistrés d'Orléansville, va-t-il pouvoir prendre en charge une nouvelle population de 120.000 habitants, au cœur même d'un hiver qui s'annonce particulièrement rigoureux ? N'est-il pas à craindre que cette exode ne soit une nouvelle source d'agitation ?

Sans doute, convient-il de définir une ligne de conduite à l'égard de toute cette population qui se trouve prise entre deux feux et que nous avons le devoir de protéger. Dès lors, ne s'agit-il pas de surseoir au déclenchement des opérations d'envergure en se contentant d'encercler, de traquer et de harcèler seulement, partout où ils se trouvent, les hors-la-loi. Remèdes bien précaires certes, au regard de ce grand déploiement des forces armées qui sont concentrées là-bas, mais solution de raison qui éviterait l'effusion de sang de milliers d'innocents.

Qui donc, mes chers collègues, n'accordera qu'il y a là une politique pleine de sagesse ? Le temps fera après son œuvre et l'apaisement des esprits viendra à coup sûr. C'est dans une atmosphère plus calme et une tendance plus compréhensive qu'on pourrait alors, sans plus attendre, réaliser tous les programmes de restauration économique, de rénovation sociale, d'enseignement, d'éducation et de réformes politiques, tant espérés et tant attendus.

Quelle puérilité, en effet, d'espérer une collaboration sincère et féconde quand des gouvernements se sont succédé à une cadence accélérée depuis dix ans sans honorer leurs promesses ! C'est ainsi qu'on en est arrivé au point où nous en sommes, monsieur le ministre, et voilà dans quel fatal engrainage l'absence d'une politique loyale nous a entraînés !

Ajoutons à cela, mesdames, messieurs, l'incontestable résurgence en Algérie des événements du Maroc et de la Tunisie, et nous aurons ainsi un ensemble d'éléments qui sont à l'origine des événements de la Toussaint, qui les expliquent dans une large mesure à eux seuls.

Monsieur le ministre, c'est une erreur fondamentale de croire que, parce que « départements français », l'Algérie n'en est pas pour autant sensible aux courants nationalistes qui s'étendent dans les pays sous-développés et sous tutelle. Ce n'est ni l'heure ni le lieu de discuter les positions que le Gouvernement, sur ce point particulier, a cru devoir prendre. Les faits seuls comptent et les faits commandent impérativement de sortir d'une mortelle contradiction au plus vite.

Si, comme vos prédécesseurs, vous estimez devoir continuer à refuser aux autochtones d'Algérie toute controverse dans le cadre d'un nationalisme que vous considérez comme un germe de sécession, il ne reste plus qu'une politique à faire, celle de l'assimilation intégrale. Mais des esprits éminents comme Léon Blum, de si pure et si regrettée mémoire, en 1947, ont condamné cette politique qui a fait faillite depuis longtemps. Naguère encore, par la plume de son valeureux secrétaire général, l'Union du manifeste des musulmans algériens prenait une fois de plus vigoureusement parti dans une controverse de cette nature, pour empêcher le trouble et le doute de grandir dans les esprits. Et depuis, les événements n'ont jamais cessé de donner raison à Ferhat Abbas.

Mais si, subissant l'implacable loi de vos aïeux, vous tenez essentiellement, par un acte de foi et d'espérance, à faire de nous des Français au sens plein du mot, encore faudrait-il aller jusqu'au bout ; car un exemple qui s'arrête à mi-chemin



est une abdication. Encore faudrait-il, quand bien même ce serait une aventure, faire du Français musulman un authentique Français, avec toutes les prérogatives qui s'attachent à la qualité de citoyen, afin qu'il ne soit pas frappé dans les faits par une série de déchéances et d'exceptions sur le plan économique, social, politique et culturel.

Ce qui était, ce qui est, ce qui sera de plus en plus insupportable, c'est de croire que l'indigène, qui reste quand même patient, se contentera d'une « assimilation » juridique d'usage externe, qui laissera intactes les structures de sujétion qui lui ont été imposées par le régime colonial. L'enfant a grandi et, qu'on le veuille ou non, il grandira plus encore.

Les circonstances sont assez dramatiques pour que je n'hésite pas à vous dire nettement, mes chers collègues, que les Algériens musulmans ne croient plus possible la politique de l'assimilation. Car, c'est en son nom que se sont perpétrées les plus cruelles inégalités et les plus graves injustices.

Au surplus, la preuve a été rapportée au cours d'une vie commune, maintenant plus que centenaire, que les pouvoirs publics ne se réclamaient de la politique des trois départements français que pour mieux s'en écarter. Il est, ce me semble, inutile d'insister: la roue de l'histoire a tourné et bien tourné.

Mesdames, messieurs, le cadre de nos débats ne me permet pas de développer plus longuement ces considérations qu'il me serait aisé d'étayer de très nombreux exemples. Pour l'heure, je demande aux pouvoirs publics français de prendre conscience de l'importance des problèmes posés, dont aucun n'a été résolu jusqu'à ce jour. Le statut demeure, en effet, lettre morte. Devant la carence d'une Assemblée préfabriquée — et je parle sans image — le Gouvernement, sur votre initiative, monsieur le ministre, se doit sans plus tarder de donner force et vigueur à toutes les dispositions auxquelles le Parlement a donné son assentiment théorique.

Il apparaît aussi urgent de confier la présidence des opérations électorales à des magistrats de l'ordre judiciaire, comme pour les élections sénatoriales, afin d'assurer la sincérité du scrutin, nécessité d'ordre à la fois moral et politique. Il est urgent enfin, de régler une fois pour toutes et de façon sérieuse le problème de la fonction publique.

La force, la violence permettent de gagner du temps. Elles n'ont jamais été un moyen de gouvernement. « L'indignation n'est pas un état politique et l'ajournement n'a jamais été une solution », aimait à répéter M. de Bismarck.

La paix publique revenue, il ne faut pas attendre une nouvelle crise pour, de nouveau, prendre conscience du problème. C'est sans cesse, dans la vie de tous les jours, qu'il nous faut « repenser » les difficultés et les solutions de la coexistence et de la collaboration de deux peuples et de deux civilisations. Le salut est à ce prix.

Tel est, mes chers collègues, le débat qui agite notre conscience et notre raison et qu'il convient de clore, en cette belle matière de l'Afrique du Nord, par des paroles de paix, de concorde et d'amitié.

Ces paroles, permettez-moi, monsieur le ministre, de les emprunter à la « Cité antique » de votre admirable Fustel de Coulanges: « Les Mégariens demandaient un jour à l'oracle de Delphes comment leur ville serait heureuse; le dieu répondit qu'elle le serait s'ils avaient soin de délibérer toujours avec le plus grand nombre. Ils comprirent que par ces mots le dieu désignait les morts qui sont, en effet, plus nombreux que les vivants; en conséquence, ils construisirent leur salle de conseil à l'endroit même où était la sépulture de leurs héros. »

Demain, monsieur le ministre, vous serez à Algèr, plus exactement dans ce Constantinois bien meurtri, mais si cher à nos cœurs. Vous allez vous pencher sur des situations extrêmement délicates. Vous aurez des décisions graves à prendre. Je suis persuadé que c'est dans le fracas même des avis et des indices contradictoires que vous saurez trouver la solution magique que, dans son imperturbable attente d'un monde meilleur, Mohammed ben Ali, l'honorable prolétaire, demande à la France.

Allez, monsieur le ministre, puisse la pensée de vos morts et des nôtres, fraternellement unis sur le sol de notre France, inspirer votre cœur et conduire votre raison. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Colonna.

**M. Antoine Colonna.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne pense pas jouer à l'original ou au sentencieux en observant que, de tout temps et dans tous les pays du monde, la loi morale a exigé que le mal soit puni pour éviter qu'il soit contagieux.

Jusqu'ici la vertu de l'exemple ne résidait pas dans le crime, mais dans le châtement qui en était la sanction normale.

\*

Or c'est précisément — monsieur le ministre, je le dis comme je le pense, et je le pense profondément — parce que le Gouvernement dont vous faites partie a, non pas transgressé, mais renversé proprement cette loi morale dans un territoire voisin de l'Algérie, que l'Algérie connaît aujourd'hui le malheur.

Et croyez-le, si j'exprime froidement cette opinion, c'est sans calcul, sans parti-pris et, bien entendu, sans passion; c'est parce que je me sens tout simplement le devoir d'honorer opportunément l'évidence.

Vous ne sauriez, en effet, analyser complètement et honnêtement l'affaire algérienne en ignorant sa préface, et sa préface, que vous le vouliez ou non, est tunisienne.

Oh! rassurez-vous, monsieur le ministre, je ne saisirai pas dans ce débat prétexte à une attaque insidieuse contre toute la politique qui désespère les Français infortunés, dont je suis le représentant. Je n'exhalerai pas ici leur rancœur, leur légitime rancœur, car j'aurai, hélas! d'autres occasions de le faire.

Ce soir, je veux me borner à intervenir, d'une manière d'ailleurs très brève, en me plaçant uniquement sous l'angle de principes dont on a toujours dit qu'ils devraient régir les collectivités civilisées.

Et je veux très rapidement, en quelques mots, rappeler trois ans de récente histoire tunisienne, dont je prétends qu'ils donnent l'explication des événements algériens beaucoup mieux que les excitations de la radio du Caire.

Pendant de longues années, depuis 1934 exactement, la population tunisienne fut vainement sollicitée de s'abandonner à l'agitation anti-française par une organisation aux effectifs restreints et aux dirigeants sans scrupule, qui s'appelait le Néodestour.

Il y a trois ans ou à peu près, lorsque le Néodestour eut le sentiment que les masses tunisiennes étaient suffisamment endoctrinées, il leur donna le signal de l'insurrection générale contre la France. Mais, contrairement à ses prévisions, les masses tunisiennes, fidèles à l'amitié franco-tunisienne, furent unanimement sourdes à son appel et l'insurrection échoua.

C'est alors que le Néodestour, pour rendre les tunisiens plus compréhensifs à son endroit et, surtout, plus attentifs à son existence, modifia totalement la forme de sa propagande. Et il instaura le système du terrorisme, ou, si vous préférez, le système de la persuasion individuelle par la bombe et par la mitrailleuse.

Ce prosélytisme sanglant n'exigeait pas beaucoup de missionnaires: il devait suffire au Néodestour de recruter une demi-douzaine d'assassins à gages dans chaque ville principale de la Régence. Ainsi, en deux ans et demi, des Français et des Tunisiens amis de la France tombèrent au nombre approximatif de cent cinquante. Ils tombèrent isolément, frappés lâchement, un par un, à un rythme adapté aux nécessités de l'action politique du Néodestour.

Ce carnage méthodique s'arrêta le jour où, au lieu et place de la population tunisienne stupéfaite, ce fut le gouvernement français lui-même qui manifesta sa sensibilité au procédé de conversion par le fer et par le feu. Ce carnage s'arrêta donc le jour où le Gouvernement décida de remettre le gouvernement de la Régence aux commanditaires de nos deux douzaines d'assassins.

Certes, je n'entends pas oublier qu'on tenta d'excuser l'opération à l'époque — c'était en août 1954 — en découvrant que le Néodestour était devenu représentant de l'opinion publique tunisienne, alors qu'en réalité il était devenu essentiellement représentatif de la peur qu'il inspirait à de braves gens, humainement soucieux de préserver leur vie.

Je n'oublierai pas non plus qu'en geste de gracieux avènement nos nouveaux et curieux ministres tunisiens d'août 1954 donnèrent l'ordre de cesser le feu à leur équipe réduite de tueurs des villes. Ils furent obéis. C'est ce qui leur permit, aussi bien, d'affirmer, de manière indiscutable, leur autorité sur ce petit personnel spécialisé, dont personne ne contestait d'ailleurs qu'il fût directement à leur service.

Il n'en fut pas moins vrai qu'une étrange notion de la conquête de la puissance publique venait de se faire jour en Tunisie: l'exploitation d'une entreprise de banditisme conduisant à la direction des affaires de l'Etat.

Que fallait-il de plus pour nourrir les rêves de splendeur des candidats à la profession? Comment vouliez-vous donc fermer la frontière algéro-tunisienne à ce riche exemple de la promotion ministérielle néodestourienne? Comment le pouviez-vous, surtout après que, les terroristes des villes ayant été, comme par hasard, remplacés par les terroristes des campagnes appelés fellagas, ceux-ci plus exigeants et plus ambitieux que les autres, se fussent vraisemblablement fait la réflexion suivante: « Après tout, pourquoi la fonction ministérielle serait-

elle exclusivement réservée aux entrepreneurs de brigandage ? Il est juste que les brigands, eux aussi, aient accès au Gouvernement ». En attendant, nos fellaga tunisiens ont la promesse de revêtir à brève échéance l'uniforme d'agents de police ou celui de militaires d'une armée régulière.

Après cela, monsieur le ministre, mes chers collègues, la malsaine philosophie de toute cette aventure n'est guère difficile à dégager. Je pourrais maintenant dissérer à l'infini sur toutes les conséquences d'un dramatique aveuglement, sur la destruction en chaîne de nos positions nord-africaines, sur la chute en cascade de l'autorité morale de notre pays, sur le processus fatal de dégradation de nos amitiés qui, après avoir affecté la Tunisie, menace le Maroc et l'Algérie.

Mais à quoi bon ce soir ?

Je préfère m'arrêter et vous poser, en conclusion, si vous le permettez, monsieur le ministre, trois questions, qui sont de votre ressort particulier.

Une trêve vient d'être pratiquement accordée aux fellaga tunisiens, y compris les criminels de droit commun, vers qui, demain, vont se diriger les émissaires du gouvernement français et du gouvernement tunisien, porteurs du rameau d'olivier. Cette trêve vaudra-t-elle pour les fellaga tunisiens en service dans l'Aurès algérien ?

M. Brunhes. Très bien !

M. Antoine Colonna. Si tout ou partie des fellaga tunisiens reflue vers l'Aurès algérien, sera-t-il loisible aux mêmes émissaires du gouvernement tunisien de leur y apporter la bonne parole et le certificat d'honorabilité prévu par la proclamation historique d'avant-hier ?

Enfin, les fellaga algériens peuvent-ils équitablement compter sur un aussi brillant avenir que les fellaga tunisiens ? Ou peuvent-ils, tout au moins, espérer bénéficier d'une mansuétude égale à celle qui favorise les fellaga tunisiens ?

Car il est peut-être intéressant d'apprendre qu'il est des territoires où, quand même, le Gouvernement sait faire le départ entre la générosité et la pusillanimité. (*Vifs applaudissements à droite et au centre, ainsi que sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Puaux.

M. Gabriel Puaux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les tragiques événements d'Algérie n'ont-ils pas ouvert bien des yeux ? Ils ont mis en lumière la gravité de la menace qui pèse sur l'Afrique française tout entière et ils ont démontré la connexité des problèmes qui se posent en Tunisie, au Maroc et en Algérie.

On s'est refusé jusqu'ici à voir le moindre lien entre l'avenir des trois départements français et celui des Etats protégés. Leur statut, disait-on, n'est pas le même et l'Algérie française n'a rien à craindre de l'émancipation des Etats voisins. Cette illusion s'explique sans doute par ce goût de la logique et ce culte du droit écrit qui est essentiellement de notre pays. Il y a sans doute en tout Français un juriste qui sommeille, toujours prêt à évoquer des textes législatifs, à s'abriter derrière un code quand il se trouve en présence d'une réalité gênante, dangereuse, désagréable.

A la vérité, la frontière qui sépare la Tunisie de l'Algérie n'est pas plus imperméable aux idées et aux passions qu'elle ne l'a été aux fellaga. On parle souvent de la caisse de résonance de l'Islam, car, naturellement, ce qui se professe à la Zitouna de Tunis ou à la Karaouine de Fez peut-il être ignoré des Ulemas algériens ? Les bruits qui circulent dans les souks citadins ou sous les tentes des douars forment un courant ininterrompu d'ondes sonores à travers tout le Maghreb, depuis Gabès jusqu'à Agadir, et les partis qui se disent, en Algérie, nationalistes, sont en étroit contact avec les partis semblables des pays voisins.

C'est bien sur cette interférence que comptent ceux qui ont conçu le grand dessein d'évincer la France de l'Afrique du Nord, car ils trouvent que les victoires qu'ils remporteraient soit dans la Régence, soit dans « l'Empire fortuné », ne seraient que le prélude de victoires qu'ils escomptent à Oran, à Constantine, à Alger devenue capitale d'une république algérienne indépendante, sœur des républiques tunisienne et marocaine. Comment les Français de la métropole ont-ils été si lents à s'en émouvoir, car cette machination a été dénoncée depuis longtemps par les Français de Tunisie et du Maroc. Elle ne s'est nullement enveloppée de secret ; mais de même que nos gouvernements, jusqu'au mois de mai 1940, n'ont pas pris au sérieux le programme d'Adolphe Hitler bien que celui-ci fût inscrit noir sur blanc dans *Mein Kampf*, de même l'on souriait des prophéties annonçant les jours les plus sombres

dans le Maghreb. Cependant, tout Français a pu lire dans son journal un télégramme de l'agence France-Presse du Caire, daté du 5 avril 1954 :

« Un pacte du comité de libération du Maghreb arabe a été signé hier au secrétariat général de la ligue arabe par les représentants des partis nationalistes de l'Afrique du Nord. Le comité se propose de lutter pour que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie obtiennent leur indépendance complète et s'unissent à la ligue arabe en rejetant toute perspective soit d'union avec la France, soit de souveraineté partagée. »

Il est difficile de ne pas voir dans cette manifestation un ultimatum adressé à la France. Comme celle-ci paraissait peu disposée à s'incliner, l'offensive a été déclenchée. Elle a été mise en sourdine depuis le 31 juillet dernier à Tunis où le parti nationaliste peut caresser l'espoir d'obtenir, par le stade de l'autonomie interne, l'indépendance absolue.

L'attaque a été, par contre, brutale en Algérie où le Gouvernement français, fort du droit écrit, ne peut traiter qu'en rebelles les séparatistes. Mais la France peut-elle se bercer de l'illusion que le jour où le Néo-Destour, dont le secrétaire général est un agent actif du comité du Caire, tiendrait la réalité du pouvoir à Tunis, la France pourrait, elle, se cantonner dans une opposition juridique pour résister à la pression qui s'exercerait sur sa frontière même. Devant certains appels de leurs coreligionnaires, nos compatriotes musulmans d'Algérie, qui ont donné des preuves si émouvantes et si réconfortantes de leur loyalisme, risqueraient de connaître une grave crise de conscience.

La population tunisienne, elle, est aussi dans sa quasi-unanimité consciente des avantages et des bienfaits de la présence française. Mais si elle voit la France elle-même paraître douter de la légitimité et de l'utilité de sa mission, comment ne se tournerait-elle pas vers les maîtres de demain ? On a pu dire fort justement que le Néo-Destour aura derrière lui, soit 5 p. 100, soit 95 p. 100 de la population, selon qu'à Paris on sera décidé à y voir, soit un groupement de conspirateurs, soit une force soi-disant irrésistible.

Il n'y a pas de fatalité en Histoire. Il y a des idées, il y a des hommes, il y a des volontés qui se heurtent, il y a des passions qui s'opposent. L'avenir appartient à celui dont les qualités de cœur et d'esprit s'appuient sur une force disciplinée.

Je me refuse à croire que cette Afrique mineure, que le génie de la France a réveillé d'une lthargie multiséculaire, soit irrémédiablement condamnée à retourner à des formes de civilisation dont j'ai peine à penser qu'elles puissent faire le bonheur des masses.

Sans doute, cette métamorphose donnerait des satisfactions à ceux qui se sont découvert une vocation de chef, ces apprentis führer s'efforcent de persuader leurs compatriotes que l'ennemi, pour eux, c'est le contrôleur civil, le gendarme, le douanier, le forestier, alors que les véritables ennemis du Tunisien, il est facile de les énumérer, c'est le typhus, le choléra, c'est le trachome, la syphilis, c'est aussi la misère, le chômage et la famine.

La France a engagé cette lutte, cette noble et longue lutte contre ces ennemis des Tunisiens. Elle est disposée à la poursuivre. Ne serait-il pas puéril de penser qu'il suffirait que l'administration tout entière soit « tunisifiée » pour que ces forces maléfiques soient immédiatement désarmées ?

Non ! il est facile de dire que nous avons francisé l'administration ! acceptons ce reproche, s'il signifie que nous avons eu l'ambition de pénétrer la fonction publique tunisienne des qualités d'efficacité technique, de probité, de désintéressement qui, dans notre optique occidentale, doivent être les caractéristiques des serviteurs de l'Etat, et craignons que la disparition du contrôle français sous toutes ses formes ne signifie un recul aussi bien dans le domaine des réalisations matérielles que dans ce que l'on pourrait appeler la déontologie des fonctionnaires, la science des devoirs.

Le grand problème tunisien, ce n'est pas la réalisation de l'homogénéité de l'exécutif et du législatif, c'est de faire vivre sur une terre qui n'est pas riche une population qui a plus que doublé en soixante-dix ans et qui ne cesse de croître.

Cette préoccupation a-t-elle été un des soucis majeurs dans les négociations qui se poursuivent rue de Solferino ?

Les Français de Tunisie — permettez-moi d'ouvrir en quelque sorte une incivente — suivent avec anxiété, amertume ou pessimisme, suivant leur comportement, le déroulement de ces négociations entourées d'un secret bien gardé, du côté français tout au moins. Ils ne veulent pas douter que M. le président du conseil soit décidé à sauvegarder ce qu'il a appelé lui-même leurs intérêts et leurs droits, mais ils souhaiteraient que ces intérêts et ces droits soient, d'une manière solennelle, définis et affirmés par le Gouvernement de la République.

Quand ils apprennent par une interview de M. Bourguiba que ceux qui sont ses porte-paroles auprès de notre Gouvernement ont demandé la création d'une armée tunisienne, ils attendent qu'une voix autorisée dise ce qu'il faut penser de cette prétention. Ils s'inquiètent aussi quand ils entendent parler de la disparition, fut-ce par étapes, de la justice française.

Ceux, dont je me trouve être, qui ont suivi depuis une cinquantaine d'années l'évolution du protectorat assistent avec quelque tristesse à la démolition de ce qui avait été l'une des réussites de la troisième République.

La construction imaginée par Jules Ferry et réalisée par Paul Cambon, c'était en quelque sorte le triomphe de l'esprit de finesse sur l'esprit de géométrie, car ce n'était pas un édifice logiquement agencé, juridiquement pensé, mais une œuvre inspirée par un empirisme organisateur, tenant compte des hommes et des choses beaucoup plus que des principes. C'était une machinerie ingénieuse et souple, se prêtant à toutes les évolutions nécessaires et à cette création continue qui est la vraie justification du protectorat.

Peu à peu, la vieille société théocratique se laïcisait sans heurt et sans contrainte. L'administration s'occidentalisait et les Tunisiens y trouvaient place de plus en plus nombreux et à des échelons de plus en plus élevés dans la hiérarchie. Français et Tunisiens collaboraient non seulement à l'élaboration du budget, mais dans les mutualités, dans les coopératives, à l'office de l'huile, à l'office du blé. Et voici qu'au nom d'une souveraineté théorique, à coup d'arguments empruntés aux cours de nos facultés de droit, on s'évertue à démolir cette maison où Français et Tunisiens vivaient en amitié. Que veut-on mettre à la place ? Le Néo-Destour a répondu : un état intérioriquement autonome qui sera bientôt un état indépendant, un état arabe et musulman où les Français ne seront que des hôtes étrangers.

On ne saurait imaginer qu'un Gouvernement français puisse se plier ainsi aux revendications du panarabisme dont nous savons maintenant qu'elles couvrent l'Afrique du Nord tout entière. Ce serait encourir une responsabilité plus lourde encore que celle des ministres de la monarchie française à son déclin souscrivant à la perte du Canada et des Indes.

Puisse un sursaut de la conscience nationale mettre en garde nos dirigeants contre le péril mortel d'une politique d'abandon dans quelque partie que ce soit de cette terre d'Afrique où la France poursuit une grande œuvre de progrès et de justice sociale ! (Vifs applaudissements.)

Mme le président. La parole est à Mme Girault.

Mme Girault. Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur d'exposer à notre Assemblée les réflexions et les sentiments que suggèrent à mes amis du groupe communiste et à moi-même les événements d'Algérie. Les événements extrêmement graves qui se déroulent actuellement en Algérie, préoccupent au plus haut point la classe ouvrière et l'ensemble des Français, car ils n'ont pas oublié comment a débuté la guerre d'Indochine.

En Algérie, c'est à de véritables mesures de guerre que nous assistons. En lisant les reportages que publie la presse réactionnaire française sur les opérations menées dans l'Aurès, nous avons l'impression de lire les reportages de correspondants de guerre. Des régions entières sont mises en état de siège, des villages entiers sont ratissés; des centaines de patriotes sont emprisonnés, torturés; les journaux démocratiques sont saisis ou suspendus, des organisations sont dissoutes.

Bien que M. le ministre de l'intérieur s'en défende, ce sont de véritables représailles qui sont dirigées contre les populations. Les mitraillages à basse altitude ne choisissent pas leurs victimes, pas plus d'ailleurs que les obus de canon comme celui qui détruisit le 3 novembre l'école du village de Yabou. Ces exemples condamnent la politique gouvernementale.

La politique de force qui a fait faillite en Indochine, en Tunisie et au Maroc, ne résoudra pas davantage le problème en Algérie.

Les événements qui s'y déroulent découlent essentiellement du refus opposé par les gouvernants français aux revendications nationales de l'immense majorité des Algériens...

M. François Mitterrand, ministre de l'intérieur. Il n'y a pas de revendications nationales, madame!

Mme Girault. ... ce refus s'ajoutant à une misère généralisée et croissante, conséquence directe du régime colonial qui sévit dans ce pays.

C'est la politique algérienne du Gouvernement français qu'il faut changer. Il faut faire droit aux légitimes aspirations et revendications du peuple algérien. Sa misère est extrême; elle est la conséquence directe du régime colonial qui, malgré les déclarations officielles, sévit dans le pays.

De récentes statistiques ont évalué à 4.000 francs par mois le revenu moyen des Algériens. La population algérienne vit essentiellement de céréales. Elle disposait de cinq quintaux par an en 1841; elle ne dispose plus aujourd'hui que de deux quintaux seulement, cela parce que les meilleures terres lui ont été volées. Sur ces terres volées, les cultures de rapport et notamment la culture de la vigne prennent le pas sur les cultures vivrières indispensables aux besoins de la population.

Le chômage est en progrès constant. Les paysans chassés de leur lopin de terre par la famine ne peuvent trouver à utiliser leurs bras car l'industrialisation de l'Algérie est freinée par les trusts métropolitains qui pillent ses immenses richesses.

De plus, deux millions d'enfants n'ont pas de place dans les écoles. L'immense majorité de la population vit dans des conditions effroyables, entassée dans d'immenses bidonvilles. Pour certaines régions d'Algérie, il y a un médecin pour cinquante mille voire cent mille habitants. Cela n'empêche pas, sur le budget de 1954, des diminutions de crédit sur la santé publique de 25 p. 100, les constructions scolaires de 14 p. 100, l'habitat de 30 p. 100.

Dans le même temps, l'administration recrute six cent deux nouveaux policiers et ouvre une école de police qui coûtera plus de 71 millions. Cette situation est typique de tout pays colonialisé où la prison remplace les hôpitaux et les écoles, où les grosses sociétés coloniales amassent, sur cette immense misère, des milliards de surprofits.

Il est compréhensible et légitime que le peuple algérien veuille en finir avec un tel régime, se débarrasser du carcan colonial et gérer librement et démocratiquement ses propres affaires. (Mouvements divers.)

En prétendant nier l'existence en Algérie de problèmes politiques de caractère national, en s'obstinant à camoufler le régime colonial sous le vocable de trois départements français, le Gouvernement tourne le dos à la réalité algérienne.

Affirmer, comme l'a fait le ministre de l'intérieur, que l'Algérie, c'est la France, c'est nier l'évidence des faits. (Exclamations.)

M. Pidoux de la Maduère. On ne peut tolérer ces propos au Parlement français! C'est inadmissible! C'est un véritable scandale!

Mme Girault. Si l'Algérie c'est la France, pourquoi la sécurité sociale, les allocations familiales n'y jouent-elles pas comme en France ? (Nouvelles exclamations.) Si l'Algérie c'est la France, pourquoi existe-t-il deux collèges électoraux en Algérie ? Pourquoi un million de Français sont-ils représentés par quinze députés, autant que les huit millions d'Algériens musulmans ?

Si l'Algérie c'est la France, pourquoi la loi municipale n'est-elle pas semblable à la loi française ?

M. Georges Laffargue. Si, en France, une loi pouvait vous faire passer dans le deuxième collège, je la voterais tout de suite!

M. Chaintron. Vous êtes un singulier collègien, vous, monsieur Laffargue!

M. Georges Laffargue. Allons, monsieur le préfet!

Mme Girault. Pourquoi y a-t-il des communes mixtes avec des administrateurs ? Pourquoi, si l'Algérie c'est la France, les élections y sont-elles truquées, préfabriquées et la plupart des élus nommés, en fait, par l'administration ? (Mouvements divers.) Pourquoi, si l'Algérie c'est la France, y a-t-il un gouverneur général ? Pourquoi est-elle dotée d'un statut particulier, avec, notamment, une assemblée algérienne ?

Personne en réalité ne croit à ces affirmations. « L'Algérie, c'est l'Algérie — disait notre camarade Jacques Duclos (Exclamations ironiques.) — c'est-à-dire un pays où des hommes d'origines ethniques diverses cohabitent et veulent cohabiter. Tous ces hommes ont intérêt à ce que leur pays soit prospère, tous ces hommes sont unis par des aspirations communes, tous ces hommes veulent que l'Algérie cesse d'être rançonnée et pillée par une poignée de profiteurs et d'exploiteurs colonialistes. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Georges Laffargue. Il y en a des Béria, là-bas!

Mme Girault. « Tous ces hommes constituent les éléments composant la nation algérienne en formation. Il serait vain de nier les réalités nationales en train de se développer et de s'affirmer et je dis — poursuivait Jacques Duclos — qu'un jour viendra où la nation algérienne, avec toute la diversité qu'elle porte en elle, enrichira la communauté des peuples d'un apport original dont on voit déjà se dessiner les contours. »

**M. le ministre.** C'est contre cela, madame, que nous combattons.

**Mme Girault.** Dans l'exposé des motifs du projet de statut déposé par le Gouvernement en 1947, cette originalité de l'Algérie est reconnue: « Donner à l'Algérie plus d'autonomie dans la gestion de ses affaires, permettre à l'élément musulman de participer d'une façon plus large à cette gestion, respecter ainsi l'originalité de ce pays, ses modes de pensée, ses réactions sentimentales ou religieuses, son style de vie, sa personnalité, en un mot, tels sont les objectifs que l'on s'est efforcé d'atteindre par quelques dispositions essentielles. M. Temple, ministre de la guerre du Gouvernement de M. Mendès-France, déclarait, au cours du débat sur le statut de l'Algérie: « Il faut comprendre qu'avec la bonne volonté de tous la personnalité algérienne s'épanouira. »

Mais des tracts lancés à profusion depuis quelques jours sur les douars de l'Aurès démentent ces déclarations et mettent à jour les véritables intentions de nos gouvernants. S'adressant aux fellahs, ils disent: « Vous rallierez immédiatement et avant le dimanche 21 novembre à dix-huit heures les zones de sécurité qui vous seront indiquées par les troupes françaises stationnées dans votre région et par les autorités administratives des douars » et le tract conclut sur cette atroce menace: « Bientôt, un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles. Après quoi règnera à nouveau la paix française. » (*Très bien! très bien!*) En clair, cela signifiait que toute la population d'une région algérienne est menacée d'extermination massive.

**M. le ministre.** Mais non! mais non! mais non!

**Mme Girault.** Les moyens qui seraient employés n'étaient pas spécifiés, mais immédiatement on pense...

**M. Georges Laffargue.** A la bombe atomique ?

**Mme Girault...** au napalm, aux bombes et aux centaines de victimes. C'est ainsi que conçoivent la paix nos gouvernants tout au service d'un colonialisme féroce.

Depuis longtemps, cependant, des hommes de tous les partis ont condamné l'idée d'assimilation qui guide la politique gouvernementale et, comme un de nos collègues, qui m'a précédée, le rappelait, Léon Blum écrivait dans *Le Populaire* du 2 août 1947: « Les colons algériens semblent être encore dans la chimère de l'assimilation. Ils ne renoncent pas à maintenir sur la terre algérienne ce qu'ils appellent la souveraineté française et qui n'est autre chose que leur propre domination. »

Continuer à nier la réalité politique algérienne, c'est tourner le dos à la volonté de tout un peuple de vivre libre et de gérer ses propres affaires, c'est tourner le dos à toute solution de la question algérienne, c'est tourner le dos aux intérêts de la France.

Les mesures de force, tant en Tunisie qu'au Maroc, non seulement n'ont rien réglé, mais contribuent à nous aliéner l'amitié de ces peuples. Ainsi, le parti communiste français dénonce les mesures de violence employées contre le peuple algérien, visant à briser le mouvement national algérien.

Dans une résolution sur les événements d'Algérie, le comité central de notre parti s'exprime de la façon suivante: « Le parti communiste français, qui ne saurait approuver le recours à des actes individuels susceptibles de faire le jeu des éléments colonialistes, si même ils n'étaient pas fomentés par eux, assure le peuple algérien de la solidarité de la classe ouvrière française dans sa lutte de masse contre la répression et pour la défense de ses droits. »

« Les travailleurs, les démocrates, les patriotes français s'opposent d'autant plus vigoureusement à la politique féroce et colonialiste pratiquée en Algérie et dans toute l'Afrique du Nord qu'elle est étroitement liée à la politique de la renaissance du militarisme allemand. (*Exclamations.*) Elle tend en effet à faciliter l'implantation de l'impérialisme germanique sur le sol africain suivant les projets d'industries franco-allemandes en Afrique du Nord et au Sahara annoncés par le président du conseil. Elle en est par cela même plus néfaste encore et plus contraire à l'intérêt français et à la cause de la paix. »

Le parti communiste français déclare avec force que la seule voie permettant de mettre un terme à la situation présente consiste à arrêter immédiatement la répression, à ramener en France les troupes et les forces de polices acheminées en Algérie depuis trois mois, à interdire, ainsi que le préconise une proposition de loi déposée par le groupe communiste à l'Assemblée nationale, l'envoi en temps de paix des jeunes gens du contingent sur des territoires où se déroulent des opérations militaires actives et à en retirer ceux qui s'y trouvent. La proposition souligne que des jeunes gens du contingent sont

actuellement envoyés, notamment en Algérie, pour participer à des opérations militaires. Or, cette décision est contraire à notre Constitution.

**M. le ministre.** Pourquoi donc ?

**Mme Girault.** Parce qu'ils sont envoyés là-bas sans le consentement du Parlement, alors que le Parlement doit être consulté.

**M. le ministre.** Ils sont sur le sol national. Ils remplissent leur devoir de citoyens.

**M. Georges Laffargue.** Tout simplement.

**Mme Girault.** La Constitution interdit au Gouvernement de déclencher, de déclarer une guerre (*Protestations*) ou que ce soit et d'y envoyer nos soldats sans l'assentiment du Parlement. Or, le Parlement n'a pas été consulté. (*Bruit.*)

**M. Pidoux de La Maduère.** Déclarer la guerre à un département français!

**Mme Girault.** Ensuite, les mesures qui seront seules susceptibles de remédier à la situation consistent à reconnaître le bien-fondé des revendications à la liberté du peuple algérien, à discuter de ces revendications avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion publique algérienne, avec des délégués des organisations techniques professionnelles et culturelles. C'est là le seul moyen d'avancer vers une solution démocratique des problèmes qui se posent en Algérie, une solution conforme à la volonté ou à l'intérêt de l'ensemble des hommes et des femmes vivant en Algérie, mise à part une poignée de profiteurs de la colonisation, une solution assurant la défense des intérêts de la France, ceux-ci ne pouvant vraiment être garantis que si les relations entre les peuples algérien et français se situent dans un climat d'amitié et de confiance réciproques. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Louis Gros.

**M. Louis Gros.** Mes chers collègues, monsieur le ministre, vous pensez bien, à la résonance qu'ont eue en France métropolitaine les événements d'Algérie, qu'à l'Est comme à l'Ouest de l'Algérie cette résonance a été plus grande encore et qu'é, malgré le cadre un peu limité de la question posée par notre collègue M. Gatuing, vous permettrez au représentant des Français du Maroc de venir à cette tribune vous dire leur émotion et leur inquiétude.

Il n'est pas question pour moi, bien entendu, après ce qu'ont dit tous nos collègues algériens, d'aborder le détail même des événements qui se sont produits le 1<sup>er</sup> novembre, encore moins d'examiner et de rechercher le pourquoi, le comment, si ce n'est, monsieur le ministre — et vous le permettez à un Français, à un Français moyen — de vous dire tout son étonnement, toute sa stupéfaction de cette surprise, de cet aveu de surprise de l'événement du 1<sup>er</sup> novembre, car, si quiconque vivant un petit peu ces événements d'Afrique du Nord pouvait savoir et comprendre, prévoir, pressentir que l'Aurès, auprès de la Tunisie, risquait évidemment des infiltrations, il est difficile d'imaginer que dans les trois départements, au même jour, à la même heure, non seulement dans l'Aurès, dans ce Sud-Est constantinois, mais dans Alger, dans Oran, à l'autre extrémité de l'Algérie, à plus de mille kilomètres de cet Aurès, avec un synchronisme parfait, des bombes éclatent, des attentats sont commis sans que l'on ait vraiment la pensée — excusez-la, monsieur le ministre — peut-être un peu impertinente et irrévérencieuse, que quelque chose n'a pas fonctionné, et qu'il est vraiment étonnant que le Gouvernement n'ait pas pu savoir ou prévoir un pareil événement.

**M. le ministre.** Nous nous en expliquerons tout à l'heure.

**M. Louis Gros.** Cela, monsieur le ministre, est hors de mon propos. Mes collègues algériens vous l'ont dit. C'est à eux, qui connaissent bien tout ce mécanisme administratif de l'Algérie, toute cette géographie, que vous expliquerez comment cela s'est produit, et, j'en suis sûr, ils seront satisfaits de vos explications.

Non, ce que je voudrais à cette tribune, ce n'est pas tant envisager les mesures de détail à prendre, ce qu'il faut faire — vous l'avez fait probablement — pour conduire l'Algérie vers ce retour nécessaire au calme, à la vie paisible, à la vie française, à son cheminement vers la prospérité. Non, ce que vous me permettez, c'est de présenter à cette tribune, à ce sujet-là, quelques observations et pour en quelque sorte les justifier. Vous me permettez, monsieur le ministre, de faire la lecture d'une phrase que vous reconnaîtrez puisqu'elle est de vous-même.

En effet, le 6 mai 1953, sous un titre très approprié à la discussion d'aujourd'hui — sous le titre d' « examen de conscience » — vous écriviez cette phrase: « Je n'ignorais pas le risque auquel je m'exposais. Il est difficile d'aller contre les idées reçues, contre les thèmes répandus à profusion par la grande presse, contre l'orthodoxie paresseuse ». Je vous en félicite.

« Mais j'étais et je demeure — dit l'auteur de l'article — tellement certain que l'avenir de la France se joue dans la Méditerranée et en Afrique que mon silence eût été lâche et complaisant, car cet avenir est mal joué, compromis, dissipé. Il faut que les patriotes comprennent. »

Ah, comme nous en sommes d'accord!

**M. le ministre.** Ce sera la suite ce soir, monsieur Gros.

**M. Louis Gros.** Nous sommes bien d'accord lorsque vous dites que l'avenir de la France se joue dans la Méditerranée et en Afrique et que cet avenir est mal joué, car il ne faut pas qu'il soit compromis et dissipé. Je crois, monsieur le ministre, que ces idées que vous avez exprimées en termes aussi justes, aussi précis, aussi choisis, il n'est pas un de nous ici qui ne les contresignerait volontiers.

Et maintenant, j'invente quelque peu, j'essaye de sentir, de deviner, d'aller plus loin dans votre pensée telle qu'elle est exprimée.

Vous vous souvenez, d'ailleurs, lorsque ce livre a paru, lorsque vos écrits ont été publiés, lorsque vous avez fait toutes ces conférences, prononcé tous ces discours, écrit tous ces articles, quelle émotion vous avez soulevée. Toutes ces paroles que vous aviez prononcées et celles mêmes que vous n'aviez pas prononcées et qu'on vous a prêtées...

**M. le ministre.** Cela arrive.

**M. Louis Gros.** Cela arrive, n'est-ce pas ?

...ont créé, chez quiconque s'intéresse à la présence de la France outre-mer et à tout ce qui représentait l'outre-mer, une crainte et, au fond, peut-être, chez certains, presque une espérance aussi.

Je crois que les événements d'Algérie, malgré tout ce qu'ils ont de grave, de sinistre, de tragique, d'émouvant, viennent à point, monsieur le ministre, pour que, sans plus maintenant se laisser emporter par cette générosité des idées, ce talent de plume, cette puissance même du verbe, par cette générosité que l'on a quelquefois, assis à une table, qui fait que les intellectuels sont libéraux, que les esprits fertiles ne sont pas toujours de grands politiques, mais simplement de grands écrivains ou de grands penseurs; je crois que ces événements viennent, hélas! tristement nous rappeler à une dure, à une juste, à une vraie réalité. Et alors, puisque je me suis interdit de parler des faits eux-mêmes en Algérie, de ce qu'ils ont été, de ce que vous y ferez et de ce que vous devez y faire — tout cela a été dit et répété — je ne puis pas m'empêcher, parce que je suis voisin de l'Algérie, parce que je suis différent de l'Algérie, parce que, si l'Afrique du Nord est volontiers un terme que l'on emploie comme une entité, il faut cependant distinguer, il y a des aspects différents de cette même figure et nous sommes différents, de faire cette observation que, dans l'Afrique du Nord aux aspects différents et variés, s'il y a des difficultés, s'il y a des événements, s'il y a des troubles, il y a peut-être au-dessus, bien au-dessus de cette variété, de cette diversité, des sources communes, des origines communes, des ambitions et des buts qui se rapportent aux trois pays. Cela a été dit, comme le précisait, tout à l'heure, M. l'ambassadeur Puaux à cette tribune. N'ayons pas la naïveté que nous avons déjà eue de ne pas comprendre, de ne pas croire ce que des adversaires ont écrit noir sur blanc, ce qu'ils ont eu la franchise de nous mettre sous les yeux, ou de nous faire entendre à toutes heures.

Oh! bien sûr, ce que peut savoir un simple parlementaire n'est rien à côté de ce que peut savoir un ministre de l'intérieur, un membre du Gouvernement, j'en suis certain. Mais il nous arrive quand même d'avoir quelques informations sur ce que disent les radios du Caire, de Budapest, de Tétouan, de Damas. Vous les avez aussi, je suppose, monsieur le ministre.

Vous savez ce qu'elles disent. Vous savez bien surtout quelle est l'origine. Vous savez bien que ces radios ne sont qu'un instrument. Elles ne sont qu'une arme parmi d'autres armes entre les mains de ceux qui mènent le même combat.

Cette manifestation est publique. Il suffit de tourner le bouton de son poste pour entendre que toutes les usines d'armement du Proche Orient — oh, elles ne sont peut-être pas très nombreuses, elles ne sont peut-être que des officines d'achats en

réalité — travaillent pour la libération de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc et qu'elles fourniront aux combattants toutes les armes et toutes les munitions nécessaires.

Lorsqu'on entend cela on commence à comprendre qu'il y a peut-être, en dehors des populations intéressées elles-mêmes, de ces populations que ceux qui vivent là-bas ne peuvent qu'aimer et comprendre et qui ne sont en réalité qu'un jouet exploité, une autre volonté politique qui, celle-là, ne veut ni l'évolution, ni le bien-être, ni l'amélioration sociale de la population ou quoi que ce soit de tel, mais qui veut simplement, parce que cela s'intègre dans une politique internationale générale, éliminer totalement la présence française, la présence européenne de l'Afrique du Nord, je serais presque tenté de dire, dans certains cas, de l'Afrique tout court. Voilà, en réalité, ce qu'il faut savoir.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous pouvez me répondre que votre département ministériel ne vous rend pas spécialement habile à cela, mais vous êtes aussi bien ministre de l'intérieur que membre du Gouvernement. Au conseil du Gouvernement auquel vous assistez, vous pouvez faire connaître et prévaloir votre avis sur une pareille question, dire que non seulement ces radios qui appartiennent aux gouvernements que vous savez et qui mènent la campagne que vous savez sont des adversaires de la France, qu'il en existe d'autres aussi, non pas seulement parmi ceux que l'on nomme habituellement des adversaires — ce qui est un vocable que je n'aime pas — mais parmi nos propres amis.

Il faut que le Gouvernement français fasse comprendre qu'il n'est pas possible de prétendre exiger à la fois certaine solidarité atlantique, certaine communauté de vues et de politique internationale et, en même temps, au nom d'un principe anticolonialiste — aussi anachronique, aussi sot et vide de sens que peut être le mot « colonialiste » — de prétendre combattre la France, prendre contre elle des positions adverses en certains points du monde.

Il faut que nos amis comprennent qu'il est inadmissible que la presse de certains pays offre l'hospitalité à des articles qui constituent des attaques violentes, injustes, mensongères des plus hautes personnalités d'un pays. Vous savez à quel article je fais allusion.

Lorsqu'un certain magistrat d'une cour suprême d'un pays ami a publié, à propos de la situation au Maroc, l'article qui est le plus mensonger, le plus felleux, le plus injuste que l'on ait jamais publié à propos de l'œuvre française dans le protectorat du Maroc, je ne sache pas qu'à l'heure actuelle votre gouvernement ait protesté, qu'il ait démenti les mensonges qui figurent dans un pareil article. Il ne faut donc pas jouer uniquement un anti-communisme facile ou un anti-Egypte encore plus facile. Il faut concevoir que cette présence française, combattue par la radio, par la politique aussi bien arabo-asiatique que communiste, c'est vrai, est aussi combattue parce que, comme vous aviez raison de l'écrire, monsieur le ministre — et c'est par là que je conclurai — l'avenir de la France, sa grandeur se trouvent dans la Méditerranée et en Afrique et que, dans cette compétition mondiale internationale qu'est actuellement la politique dans le monde, où les amis voient quelquefois volontiers leur partenaire s'amoinrir, s'amenuiser et s'anémier, il faut que chacun se préoccupe de sa propre grandeur et de son propre avenir et qu'il ne compte pas sur son voisin. C'est là que vous aviez raison dans cette expression, c'est là que vous me permettez de trouver également la conclusion de ces observations générales à propos des événements d'Algérie. Il n'y a pas d'opposition, il ne peut pas y avoir d'opposition entre la justice, l'équité, la tradition française de générosité et la défense de cet impératif, qui est notre souci et notre devoir, de l'avenir de la France, qui, selon votre propre expression, se joue en Méditerranée et en Afrique. Cet avenir, monsieur le ministre, ne peut pas être un abandon ni une démission. (Vifs applaudissements.)

**Mme le président.** La parole est à M. Morel.

**M. Charles Morel.** Mes chers collègues, depuis la Libération nous assistons peu à peu à une désintégration de la France et de son empire d'outre-mer. Le moment n'est peut-être pas de chercher quels furent, parmi nos amis et nos adversaires, ceux qui furent à la base de cet effritement. Les armes prises sur les rebelles en Indochine vous ont sans doute donné, monsieur le ministre, ainsi qu'à vos services de renseignements, une documentation précieuse à ce sujet.

J'espère qu'au point de vue diplomatique — d'ailleurs on vient d'y faire allusion tout à l'heure — des remontrances furent faites, mais je n'en ai pas actuellement la certitude.

Il est une constatation, au point de vue sécurité nationale et même au point de vue stratégique, que le montagnard que je suis a le devoir de faire à cette tribune. Toujours, les mouvements de révolte et de brigandage ont eu pour point de départ,

et plus tard pour forteresse et pour base d'assaut, les régions de montagne. Etudiez la lamentable tragédie de l'Indochine, la douloureuse affaire de Madagascar et les incidents de l'Aurès. Partout, l'adversaire a cherché à s'emparer des hauteurs, au lieu de se réfugier, comme nous l'avons fait, hélas! dans des cuvettes indéfendables. Rappelez-vous ce que fit Louis XIV dans ma région lorsqu'il y eut l'insurrection des camisards. Il occupa les routes des crêtes, et, des qu'elles furent occupées, l'insurrection disparut. Ces vérités stratégiques sont éternelles et rien dans les progrès militaires ne nous permet de les abandonner.

**M. le ministre.** Il faut donc commencer par faire des routes dans l'Aurès! (*Sourires.*)

**M. Charles Morel.** Monsieur le ministre, il y a longtemps qu'elles auraient dû être faites.

**M. le ministre.** Ce n'est pas à moi qu'il faut adresser cette remarque.

**M. Charles Morel.** Sans doute intéresse-t-elle plus directement vos prédécesseurs, mais vous êtes le continuateur de leur œuvre et vous êtes responsable de leur politique, car je crois à la solidarité ministérielle.

**M. le ministre.** Eh bien! nous allons faire des routes!

**M. Charles Morel.** Tant mieux pour les pays de montagnes; mais je reviens au problème de l'Aurès, monsieur le ministre. Vous êtes un fin lettré et vous connaissez certainement votre histoire ancienne.

N'oubliez pas que, depuis toujours, depuis l'époque romaine, les voies d'invasion partent de Kairouan, passent par l'Aurès, pour aboutir finalement à Tlemcen. Nous voyons là, actuellement, la réalisation d'un plan stratégique qui date d'à peu près 2.000 ans. La mémoire du passé aurait peut-être pu éviter au Gouvernement actuel des erreurs qui sont lamentables! (*Sourires.*)

Mais hélas! monsieur le ministre — et je m'élèverai au-dessus de ce débat — le péril est le même pour tout le territoire métropolitain. On nous parle de défense du territoire. Où sont, je vous prie, nos garnisons? Où sont, actuellement, nos forces de police? Elles sont dans les plaines, elles sont autour des villes riches, sans intérêt stratégique, et vous n'avez absolument rien dans nos pays de montagnes.

Supposez qu'il y ait péril d'invasion: le Massif central n'est pas défendu, et c'est le cœur du pays. Vous avez, par département, quelque 60 ou 80 gendarmes. Des parachutistes peuvent débarquer et, en quelques heures, ils peuvent être les maîtres de nos communications, et vers la Méditerranée, et vers la Loire, et vers le Rhône; en quelques heures, ils peuvent anéantir vos défenses et s'emparer des voies stratégiques de communication.

Monsieur le ministre, quand il s'agit de défense nationale, il ne s'agit pas de considérer quelles sont les garnisons les plus agréables, quelles sont les grandes villes près desquelles veulent habiter vos généraux; ce qu'il faut regarder actuellement, ce sont les points qu'il importe de défendre, les points stratégiques et la stratégie actuelle est une stratégie de montagne.

Monsieur le ministre, j'espère que vous tiendrez compte de ces réflexions et que, grâce à l'organisation militaire des forteresses naturelles du pays et de nos territoires d'outre-mer, nous serons à l'abri de surprises du genre de celle que nous subissons actuellement. (*Applaudissements.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Rogier.

**M. Rogier.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsqu'au début du mois d'août, quelques jours après le voyage de M. le président du conseil à Tunis, je m'exprimais devant les membres de mon groupe, je leur disais que, certainement, dans les jours qui allaient suivre, les attentats terroristes allaient redoubler au Maroc et que, peut-être, l'Algérie elle-même serait en proie aux criminels. J'ai été malheureusement trop bon prophète.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre l'Algérie, comme on vous l'a dit il y a un instant, est victime de ces hors-la-loi. J'étais présent à Alger lorsque l'insurrection a éclaté. Quelques jours après, le surlendemain exactement, le conseil général du département d'Alger se réunissait et les conseillers généraux des deux collèges, musulmans et non-musulmans, pouvaient constater la solidarité des deux populations, ce qui prouvait bien que la France avait fait son œuvre, une œuvre durable, une œuvre qui avait cimenté cette amitié depuis fort longtemps et, à l'unanimité, une motion était votée demandant que l'ordre soit fermement et rapidement instauré et le châtement exemplaire des coupables!

Depuis, les maires d'Algérie, et en particulier ceux du département d'Alger, se sont réunis à Alger. Plus de cent ont répondu à l'appel sur cent trente et, eux aussi, ils sont venus demander au Gouvernement de bien vouloir rétablir un climat de paix et de confiance. Il faut, en effet, que le Gouvernement permette à l'œuvre française de se développer. Nous n'avons pas le droit d'arrêter cette œuvre immense que tout le monde nous envie. Tous les maires présents ont demandé au Gouvernement de faire l'effort nécessaire pour rétablir l'ordre.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement a immédiatement envoyé toutes les forces disponibles. Je sais aussi que cet effort n'est pas suffisant. Il faut le continuer, l'amplifier. Je vous assure qu'en Algérie un climat de peur existe, aussi bien dans l'Aurès que dans nos régions de Kabylie ou d'ailleurs, et les maires, à chaque instant — M. le secrétaire d'Etat à la guerre, M. Jacques Chevalier, maire d'Alger, le sait très bien puisqu'il a entendu les doléances de ses collègues — demandent que la troupe soit envoyée dans les points les plus éloignés de façon à rétablir la confiance des populations musulmanes en la France, car si nos ennemis nous épient, nos amis comptent sur nous pour les défendre; ils comptent sur nous pour que l'esprit fellaga ne se développe pas davantage en Algérie.

Je sais qu'il est difficile d'envoyer des pelotons de troupes dans chaque village, c'est évident. Mais on peut, par un système approprié, système qui avait déjà été utilisé en 1945, rétablir la confiance dans toutes les régions. Il suffit, en effet, de faire sillonner nos routes et nos campagnes par des unités motorisées bien visibles, et je suis persuadé que vous verrez alors que l'amitié franco-musulmane n'est pas un vain mot. D'ailleurs, je suis heureux de pouvoir dire à cette tribune que, dès le début, nous avons trouvé à nos côtés la population musulmane algérienne saine, et qu'elle ne demandait qu'une seule chose: collaborer avec l'autorité française pour rétablir l'ordre. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Croyez bien que ce n'est pas un tableau pessimiste personnel que je viens de vous décrire. Je voudrais, pour en donner la preuve, vous lire une note que le maire d'un petit village de Kabylie, situé à 80 kilomètres d'Alger, m'a adressée avant-hier. Cette note, établie à la hâte, est datée du 19 novembre. Voici ce que dit ce magistrat municipal:

« Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, de nombreux attentats terroristes ont eu lieu dans notre région. Le 1<sup>er</sup> novembre, tentative d'incendie à la poste, à la mairie et à ma demeure personnelle. Deux balles sont tirées sur le receveur des postes et sur son voisin, conseiller municipal européen; le 6 novembre, le jeune Meyzer était assassiné au volant de son fourgon postal. Le 8 novembre, des coups de feu étaient tirés sur le village de Abbo. Le 19 novembre enfin, à Horace-Vernet (commune de Rebeval), L'Amine, grand ami de la France, était abattu dans son café maure, à 14 heures. De nombreux notables reçoivent des menaces de mort. Des colons vont dans leurs champs l'arme sur l'épaule et ceux qui habitent les fermes rentrent dans le centre le soir. Les fellahs ont peur de travailler et n'ensemencent plus leurs champs. Demain, les récoltes seront compromises, et on connaît les méfaits des disettes!

« La sécurité était assurée jusque là par neuf gendarmes, dont trois élèves n'ayant aucune expérience. Depuis hier seulement — c'était le 18 novembre — à la suite de l'assassinat commis à Horace Vernet, une section du 13<sup>e</sup> R. T. S. a été mise à ma disposition. Vous savez d'autre part que les opérations fructueuses des douars de la commune qui m'entourent ont surpris les autorités par leur importance. Cet état de choses ne peut plus durer.

« En ce qui me concerne, comme tous les maires des communes rurales, j'ai fait le maximum dans ma commune pour enrayer l'exode des populations et éviter le chômage. Je peux dire que, dans ma commune, il n'y a pas de misère. La masse de la population était jusque là à nos côtés; mais elle perd maintenant confiance. Après avoir vu les musulmans venir spontanément s'offrir pour monter la garde la nuit à mes côtés, à la suite des promesses que j'avais faites qu'ils seraient protégés, j'ai le sentiment d'avoir commis à leur égard une véritable escroquerie. Je crois que certains me retirent leur confiance.

« On ne comprend pas non plus pourquoi les coupables ne sont pas châtiés rapidement et sévèrement. » (*Très bien à droite.*)

« En résumé, la situation est aussi dramatique qu'en 1945. Les colons parlent de partir et nous perdons définitivement la confiance de nombreux musulmans amis. On fait, dans les conversations, un parallèle entre les événements d'Indochine et ceux d'Algérie, ce qui est navrant quand on pense que l'Algérie

est, à vol d'oiseau, à quelques heures de la métropole. Les discours qui nous sont servis à longueur de journée et qui ont pour thème l'Algérie et la France ne sont plus crus.

« C'est un véritable cri d'alarme que je lance. Si l'on ne prend pas des mesures énergiques telles qu'envois de troupes en quantités suffisantes et, au besoin, mobilisation de réservistes métropolitains, nettoyage rapide et complet des nids de maquisards, exécution des terroristes sur les lieux mêmes de leurs forfaits, l'Algérie française aura vécu et comme nous ne voulons pas en arriver là — personnellement j'ai deux grands-parents qui sont nés sur cette terre et j'ai trois enfants qui tiennent à y rester — il n'y a pas un instant à perdre; il faut agir très vite! »

Voilà, mesdames, messieurs, ce qu'écrit le maire d'un petit village de Kabylie. C'est un cri d'alarme qu'il lance au Gouvernement et je vous demande, monsieur le ministre, d'écouter ce cri. Il faut absolument que, dans les jours qui viennent, le calme, la sécurité soient rétablis, que la confiance revienne dans nos populations; autrement nous ne pourrions plus rien faire en Algérie. Je vous assure que l'heure est dramatique. Vous allez agir dans l'Aurès; déjà vous agissez. Il faut vous montrer impitoyable.

Vous savez qu'une bonne politique en Afrique du Nord doit être humaine, juste, mais forte. Humaine, c'est la mission sacrée de la France; nous nous efforçons de donner un standing de vie meilleur aux populations autochtones et de leur procurer du travail. Le Gouvernement doit donc nous aider aussi en cette matière. On ne doit absolument pas lésiner sur les investissements pour l'Algérie...

**M. le ministre.** Précisément nous ne lésinons pas!

**M. Rogier.** ... de façon à pouvoir ouvrir des chantiers de grands travaux et résorber le chômage, car il y a plus de 300.000 chômeurs en Algérie!

Il faut aussi être juste, c'est-à-dire qu'il faut savoir châtier impitoyablement les coupables et faire la différence entre les musulmans amis de la France et ses ennemis. Nous devons aider les premiers et ne pas soutenir les seconds, car, si nous n'agissons pas ainsi, les premiers nous abandonneront.

Il faut également que nous soyons forts. La France doit montrer qu'elle est capable de maintenir la paix en Algérie. Je suis certain que les populations musulmanes viendront alors avec encore plus de ferveur à nos côtés pour nous aider à continuer cette mission civilisatrice que la France veut poursuivre dans toute l'Afrique du Nord. *(Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Borgeaud.

**M. Borgeaud.** Mesdames, messieurs, c'est avec l'émotion que vous comprenez, j'en suis sûr, que je viens à cette tribune, à un moment douloureux de l'histoire de l'Algérie française, remplir un devoir que la bienveillante amitié de mes collègues de groupe rendra à la fois plus aisé et plus difficile. Le sénateur d'Alger doit en effet s'effacer aujourd'hui devant le président de la gauche démocratique et du rassemblement des gauches républicaines, qui a reçu mission d'intervenir en leur nom dans ce débat.

En tant qu'élus d'Alger, je pourrais faire entendre ici des critiques légitimes et des remontrances justifiées. J'en aurais le droit et sans doute répondrais-je en le faisant au vœu intime des populations. Mais, sans me priver d'adresser aux dirigeants responsables les avertissements nécessaires, je crois ne point trahir ma mission en essayant de faire prévaloir auprès du Gouvernement, pour l'immédiat tout au moins, les principes d'une action qui s'imposera avec d'autant plus de force qu'elle aura reçu l'appui unanime du groupe au nom duquel je suis à cette tribune et, je l'espère aussi, de la grande majorité de cette assemblée qu'inquiète à juste titre ce qui peut apparaître comme une tentative de sécession algérienne.

Mesdames, messieurs, l'explosion du 1<sup>er</sup> novembre n'a pas surpris outre mesure ceux qui en avaient discerné, depuis des semaines et des mois, les signes avant-coureurs.

Les Algériens disent: « l'Afrique du Nord est un oiseau; quand les ailes bougent, le corps bouge aussi ». Vous savez ce qui se passe, ce qui s'est passé aux deux ailes, tunisienne et marocaine. Comment imaginer que le virus de la contagion épargnerait le corps algérien?

Je comprends mal, en vérité, la surprise provoquée au sein du Gouvernement par la nuit sanglante de la Toussaint. Dès qu'il fut pressenti pour former le cabinet, M. le président du conseil me fit l'honneur de me consulter sur la situation en Afrique du Nord. Je lui confiai alors mes alarmes et lui prédis — il n'était pas nécessaire d'avoir, en la circonstance, des dons

particuliers — que la flambée terroriste gagnerait invinciblement l'Algérie, avec d'autant plus de rapidité et de force qu'on aurait fait preuve d'hésitation et de faiblesse à l'égard des protecteurs des fellaga tunisiens. *(Très bien! au centre.)*

J'aurais préféré cent fois avoir été mauvais prophète et voir écartée de nos départements cette rébellion parfaitement synchronisée et organisée et qui peut, si nous n'y mettons bon ordre, gagner encore en étendue et en profondeur.

Quels sont les premiers résultats de l'action terroriste trois semaines après son déclenchement? Il serait puéril et dangereux de les minimiser: primo, la cristallisation d'un front qui durera dans le massif de l'Aurès; secundo, l'immobilisation, sur ce front montagneux, de la partie active des disponibilités militaires; tertio, la constitution déjà amorcée d'autres foyers d'insurrection, en vue de retenir tous les efforts militaires sur des abcès de fixation et de faire régner l'insécurité dans certaines zones d'importance économique et vitale.

Si l'on ajoute que le terrorisme porte un coup d'arrêt à la vie économique, au tourisme, que les trains de nuit ont été supprimés par mesure de prudence — car il est difficile de surveiller les voies sur des parcours aussi étendus qui vont de la frontière tunisienne à celle du Maroc, soit plus de 1.300 kilomètres pour cette seule ligne — on mesure mieux encore les conséquences d'une rébellion qui, bien que ne disposant que de faibles troupes, nous a déjà valu un couvre-feu de fait et qui pourrait s'étoffer dangereusement si la parade gouvernementale ne se montrait ferme et rapide.

Il faut en effet que la décision soit immédiate pour redonner aux populations, dans certaines zones, les certitudes de sécurité qu'elles attendent de nous et que nous leur devons; car, mesdames, messieurs, il faut rendre à l'ensemble de la population musulmane un hommage chaleureux. Son sang-froid, son calme, son loyalisme, dont nous n'avions jamais douté, ont été pour nous un grand réconfort et une grande leçon.

La grande masse des anciens combattants musulmans a été admirable. Elle a été à l'origine de la si heureuse réaction des populations musulmanes. Partout où un ancien soldat s'est trouvé, le terrorisme a dû céder le terrain. Nous ne citerons ici que les deux exemples glorieux de ce caïd, ancien capitaine de l'armée française, Hadji Saddok, qui a donné sa vie pour tenter de protéger celle du jeune instituteur Monnerot, et de Bouakaz, médaillé militaire, cinq citations, garde-champêtre du petit village de Pasteur, tué en repoussant les fellaga, avec ses camarades anciens combattants.

Les épreuves trempent l'âme, assure-t-on. Celles que traversent l'Algérie auront du moins prouvé qu'à l'heure du péril les populations musulmanes n'ont pas cédé à la menace, qu'elles ont communiqué dans le même amour de la patrie avec leurs frères d'origine métropolitaine. *(Applaudissements au centre, à droite et à gauche.)*

Je manquerais à mon devoir si je ne rendais aussi un particulier hommage à ces amis de la première heure, à ces chefs issus des grandes familles comme notre cher ami M. Ferhat Marhoun...

**M. Georges Laffargue.** Très bien!

**M. Borgeaud.** ...comme les familles de nos anciens collègues Saïah Abdelkader et Saïah Menouar, des Smaïl, des Ben Tounès, des Brahim Lakhdar — et nos collègues d'Oran et de Constantine pourraient en citer bien d'autres — à tous ces hommes qui, comme les Tamzali, si dignement représentés ici par notre éminent collègue, ont su inculquer autour d'eux l'amour de la France pour qui la fidélité est plus qu'une tradition, une véritable religion, et qui peuvent avoir la fierté de dire que dans leur zone d'influence les fellaga n'ont pas droit de cité. Pas un instant au cours de ces événements, le calme n'a été troublé par le plus petit incident. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je penserais aussi à mon ami Amar Smaïl, député-maire de Mirabeau, qui voici quelques jours à peine, devant tous les maires du département réunis, s'écriait: « Pas un de vous, messieurs, ne peut s'enorgueillir d'être plus Français que moi ». Et ce n'était pas là une affirmation vaine. Smaïl, dans sa petite commune kabyle, donne tous les jours, avec son premier adjoint d'origine alsacienne, l'exemple du civisme et d'un courage que rien ne peut altérer.

Comment ne pas citer en exemple tous ces admirables maires du bled, ces présidents musulmans de centres municipaux et ces fellahs et agriculteurs qui, isolés de tous, accomplissent, avec angoisse peut-être, mais avec foi dans l'avenir, leur besogne quotidienne et qui, le fusil sur l'épaule, tracent silencieusement leur sillon?

Pour ces maires, pour ces fellahs, pour ces agriculteurs, pour toutes ces populations du bled, des mesures de sécurité s'imposent sans tarder. Songez que l'arrondissement de Tizi-Ouzou par exemple, grand comme un département métropolitain et qui abrite 700.000 âmes dispersées dans le massif de la grande Kabylie, possède seulement une section et quinze brigades de gendarmerie. En revanche, il existe dix sections et quatre-vingt-quatorze brigades dans un département métropolitain qui ne compte que 250.000 habitants.

Comment dès lors assurer la sécurité des villages du bled, sécurité sans laquelle la présence française ne serait qu'illusion ? Il est indispensable de renforcer les brigades de gendarmerie, de donner à nos forces de sécurité des moyens rapides de déplacement, de leur fournir des appareils de radio-communications, puisqu'aussi bien le sabotage des lignes téléphoniques est un événement quotidien. Il faut rassurer l'Algérie, lui administrer la preuve que les pouvoirs publics sont résolus à mettre en œuvre une politique algérienne cohérente, réaliste, à l'abri des fluctuations politiques.

Il faut traiter avec sérieux un problème sérieux qui est déjà dramatique. Ce n'est pas le moment d'ouvrir un long débat de politique algérienne; le malaise algérien est d'ordre social et économique plus que politique. La sollicitude du Gouvernement doit s'exercer dans le sens de l'économique et du social. Il faut à l'Algérie des crédits d'équipement; il faut ouvrir des chantiers. Si l'on avait consacré la moitié des trois milliards que coûte, paraît-il, déjà le transport des troupes en Afrique du Nord, à des travaux et aussi quelques dizaines de millions à tracer des routes dans le massif de l'Aurès, les fellaga seraient déjà en déroute.

Mes chers collègues, je ne veux pas abuser de vos instants. Des fautes ont été commises. Le devoir du Gouvernement est d'être informé de ce qui se passe sur tous les territoires des départements français, lointains ou proches. A-t-il été informé de ce qui se préparait en Algérie? Nous ne pensons pas que les services du Gouvernement général aient pu ignorer les préparatifs sanglants qui devaient faire de l'Algérie un nouveau champ de bataille du panarabisme. Nous avons alors le devoir, monsieur le ministre de l'intérieur, de vous poser cette question: si, comme je le crois, vous avez été alerté à temps, qu'avez-vous fait pour empêcher ces désordres, cette invasion des fellaga ?

Ma question est claire. Elle appelle une réponse claire. Si M. le président du conseil se trouvait parmi nous...

**M. Edgar Faure, ministre des finances, des affaires économiques et du plan.** Il est représenté, monsieur Borgeaud.

**M. Borgeaud.** Je m'excuse, je ne vous avais pas vu, monsieur le ministre.

M. Mendès-France doit aujourd'hui se rendre compte que les espoirs qu'il emportait en s'envolant le 31 juillet vers Tunis n'ont pas résisté devant les exigences de M. Bourguiba.

**M. Georges Laffargue.** C'est bien vrai.

**M. Borgeaud.** On murmure que le Gouvernement se proposerait — sa décision serait même prise — de transférer au gouvernement tunisien le contrôle des forces de police de la Régence.

**M. le ministre des finances.** Il n'en est pas question.

**M. Borgeaud.** Je suis convaincu, monsieur le ministre des finances, que vous allez nous apporter dans quelques instants le démenti que nous attendons tous, car si vous confirmez cette décision, comment serait coordonné l'action des polices tunisienne et algérienne? Alors je vous le dis, s'il en était ainsi, je ne crois pas que le Gouvernement auquel vous appartenez puisse trouver l'approbation du Parlement. (Très bien, au centre.)

Avant de terminer, je voudrais vous adresser une dernière mise en garde. Le caractère particulier de l'Algérie, ses réalités géographiques et ethniques n'ont pas toujours été comprises des gouvernements. Il faut éviter, dans la période de tension actuelle, d'envoyer là-bas des fonctionnaires non adaptés. La gravité de la situation interdit dans l'immédiat toute réforme de caractère politique, car elle ne profiterait qu'aux fauteurs de troubles. Ceux-là, vous ne les convaincrez jamais. Ils mettront toutes les réformes à l'actif de leur combat antifrçais. Elles seront autant de bulletins de victoire que vous leur procurerez. Ils exploiteront votre esprit de justice et votre générosité contre la France.

**M. Durand-Réville.** Très bien !

**M. Borgeaud.** Je suis un des rares élus du premier collège qui aient voté le statut de l'Algérie. Cela me met d'autant plus à l'aise pour vous dire que, si je ne renie en rien les obligations qui découlent de cette loi organique, il serait insensé de croire que vous désarmerez les terroristes par l'annonce d'une réforme politique. Ils se moquent de ce que vous pouvez leur offrir. Ce qu'ils veulent, c'est l'expulsion de la France et les séparatistes les plus modérés — qui ont pu parfois exercer une sorte de séduction, même auprès de certains parlementaires — prétendent, eux aussi, fonder une république algérienne indépendante.

Le seul objectif actuel du Gouvernement doit être de rétablir l'ordre en Algérie. Vous avez affirmé, monsieur le ministre, que vous seriez d'airain. Pour cette tâche, le Sénat républicain ne vous ménagera pas son appui, comme il serait, dans le cas contraire, sans faiblesse.

Il faut aussi que l'on sache bien qu'Européens et Musulmans sont les artisans d'une même œuvre fraternelle de prospérité économique, de progrès humain et de paix sociale. La France peut être fière de son œuvre algérienne. Elle peut se présenter sans crainte à la barre de toutes les nations.

Le Conseil de la République voudra, j'en suis certain, montrer qu'il a la volonté inébranlable de maintenir l'intégrité de l'Algérie, province française inséparable du territoire de la République. (Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)

**Mme le président.** La parole est à M. Marius Moutet.

**M. Marius Moutet.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la question posée par M. Gatuing était restreinte dans sa première partie. Notre collègue manifestait l'étonnement et l'indignation des populations algériennes devant la facilité avec laquelle les ennemis extérieurs et intérieurs de l'unité française ont pu mettre en place et déclencher le dispositif insurrectionnel qui ensanglante l'Aurès. Mais, par la force des choses, une telle discussion entraînait nécessairement un large débat politique sur le problème algérien qui a toujours été posé devant l'Union française et, je puis le dire, à toute époque, devant tous les gouvernements. Le problème était d'ailleurs évoqué dans la deuxième partie de la question, lorsque M. Gatuing demandait au ministre de lui faire connaître les mesures par lesquelles le Gouvernement entendait restaurer dans les délais les plus rapides la sécurité, l'ordre et la confiance.

Hélas, les incidents actuels ont une gravité particulière que nul ne saurait méconnaître. Ils ne sont malheureusement pas les premiers qui se produisent, même dans cette région, et je ne puis pas oublier qu'en 1916, en pleine guerre, il y a 38 ans, j'étais envoyé en mission par la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés pour enquêter sur la révolte qui avait éclaté dans l'Aurès et qui eut moins de publicité à une époque où existait la censure.

Il y avait des raisons incontestables à cette révolte. On avait peut-être méconnu les directives qu'avait données pour le recrutement un grand gouverneur général, auquel on n'a jamais rendu l'hommage qu'il méritait, Charles Lutaud, qui pendant toute la guerre 1914-1918, a tenu en ordre l'Algérie malgré une série d'incidents de cette nature, et ceux de l'Aurès avaient été graves puisqu'ils avaient débuté par le massacre d'Ain-Touta, c'est-à-dire de Mac-Mahon, où le sous-préfet et cinq fonctionnaires français avaient trouvé la mort.

J'entends bien qu'aujourd'hui la situation peut être envisagée avec plus de gravité. Car ces troubles ne sont pas localisés et, malheureusement, notre pays n'a pas le monopole de faits de ce genre. Si nous comparons la vie des colons britanniques dans le Kenya ou en Malaisie, peut-être réduirons-nous ceux en face desquels nous nous trouvons à une plus exacte proportion.

Ce que nous ne devons pas oublier, c'est que nous vivons des temps singulièrement troublés, ces temps d'après-guerre où la paix n'a été rétablie nulle part, où les divisions du monde se répercutent nécessairement dans chaque pays de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Asie. Des nations qui ont accompli une grande œuvre coloniale et de civilisation ont elles-mêmes procédé à ce que vous appelez des abandons, au prix desquels elles ont peut-être maintenu la défense de leurs intérêts essentiels, du point de vue économique et culturel, et même la possibilité de continuer l'œuvre qu'elles avaient poursuivie lorsqu'elles possédaient la pleine souveraineté sur ces territoires. Je pense notamment à l'œuvre admirable des Pays-Bas ou, à certains égards, de la Grande-Bretagne dans les Indes.

Je considère donc que nous avons là un de ces éléments de l'évolution d'un monde qui se transforme et dans lequel la pire erreur serait de marcher à l'encontre des événements — je ne dis pas seulement de vouloir revenir en arrière — et de penser



que nous pourrions rester dans un état statique qui n'évoluerait pas ou, en tout cas, à l'évolution duquel nous ne contribuerions pas.

Par conséquent, il faut envisager ces événements avec le sang-froid nécessaire. Nous sommes obligés de manifester notre surprise devant cette révolte qui, brusquement, se lève. On a raison de dire, ou bien que des défaillances se sont produites — il faut alors les rechercher et, si on les trouve, les sanctionner — ou bien qu'il y a eu manque d'organisation ou désorganisation, et il faut y parer au plus vite.

Certains des orateurs que vous avez entendus ici, qui connaissent le pays et les populations, vous ont apporté des avis, des renseignements et des conseils que le Gouvernement ferait bien de suivre, qu'ils viennent d'un côté ou de l'autre, d'autochtones ou de Français. J'ai écouté avec autant de sympathie le discours d'un homme comme M. Muscatelli, qui a été un excellent administrateur et qui aujourd'hui vous apporte le fruit de son expérience, que le discours de M. Mostefai qui siège d'un autre côté et qui vous a posé un dilemme auquel, un jour ou l'autre, vous aurez du mal à ne pas répondre. En effet, quel est ce dilemme ? Ou bien vous envisagez l'évolution du pays vers un régime de fédéralisme qui ira nécessairement vers une indépendance chaque jour plus grande, ou bien vous irez vers l'intégration totale...

**M. Louis Gros.** Cela n'a jamais été prévu dans la Constitution.

**MM. Georges Laffargue et Durand-Réville.** Pas pour l'Algérie !

**M. Marius Moutet.** Messieurs, il n'y a rien que je considère comme plus vain que de ne pas vouloir regarder les faits en face. (Très bien ! sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.) Vous pouvez mettre les vocables que vous voudrez sur les faits, ils restent les faits. Nous sommes en face d'incontestables difficultés. Je suis de ceux qui pensent que, pour longtemps encore, les populations d'Algérie, qu'elles soient françaises ou autochtones, collaboreront et que la France arrivera à maintenir harmonieusement cette collaboration. Mais ce n'est pas parce que vous apporterez telle ou telle affirmation que vous supprimerez les faits eux-mêmes. Hélas ! ils se rappellent aujourd'hui à vous dans leur tragique réalité !

**M. Georges Laffargue.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Marius Moutet.** Mon cher collègue, je préfère poursuivre mon exposé. Je comprends d'ailleurs très bien vos objections. Croyez bien que j'irai au-devant d'elles, si cela est nécessaire.

La question qui nous occupe avait des raisons d'être posée.

*Au centre.* C'est effarant !

**M. Marius Moutet.** C'est effarant pour certains. Ce qui serait plus effarant encore, c'est de les suivre dans la politique où ils voudraient nous entraîner.

J'en arrive à la bonne partie de la question, celle qui s'attache moins à rechercher les responsabilités du Gouvernement dans les événements qu'à découvrir les moyens de rétablir la sécurité, l'ordre et la confiance. Ces trois mots doivent avoir leur sens plein. Le problème serait alors de savoir si la sécurité ne résulterait pas de l'ordre et, quand seront rétablis l'ordre et la sécurité, si la confiance ne s'en suivrait pas nécessairement. Ce que nous devons examiner entre nous, en toute liberté, ce sont les moyens de rétablir cette confiance dans la mesure où elle serait atteinte. Je ne crois pas qu'elle soit profondément atteinte, et je rejoins M. Borgeaud lorsque, tout à l'heure, il parlait de ces populations musulmanes qu'il connaît bien et qui, dans ces tristes événements, montraient leur loyalisme et leur confiance en la France et dans la politique que la France poursuit.

Mais je dis que même chez ceux-là, la notion du rétablissement de l'ordre, de l'ordre vrai, ne consiste pas seulement dans l'exercice de la force, dans l'appel à la répression, que l'on voudrait impitoyable mais qui serait rapidement aveugle, ni dans la demande de lois spéciales, comme si l'arsenal de nos lois ne suffisait pas à pouvoir rétablir la sécurité !

On peut certes concevoir l'ordre de diverses façons. Il y a l'ordre apparent, qui est le résultat de la violence et de la contrainte, et puis l'ordre vrai, ainsi appelé parce qu'il existe dans les faits, dans les conditions d'existence, dans la vie des populations. Cela, c'est l'ordre vrai et c'est à celui-là qu'il faut tendre.

Naturellement, en face du terrorisme, quel est l'homme ? Le gouvernement qui ne prendra pas les mesures nécessaires, si pénibles qu'elles puissent être ? Ce sont de terribles responsabilités que j'ai dû parfois assumer, et j'en connais le poids sur la conscience ! Mais je ne confonds pas, même dans les cir-

constances présentes, le terrorisme avec la révolte d'un nationalisme populaire qui s'étendrait à l'ensemble de la population. Heureusement nous n'en sommes pas là, et si certains demandent qu'à cette fin les précautions nécessaires soient prises, je le comprends parfaitement. Je distingue les tueurs à gages du peuple algérien, et je n'adresse aucun appel à la violence ou à la révolte au peuple algérien, bien au contraire. Je conçois nettement que le Gouvernement ait le devoir de protéger ceux qui, jusqu'à ce jour, travaillaient en paix sur ces terres et qui, aujourd'hui, sont dans une situation que je comprends trop.

L'autre jour sont venus chez moi les fils d'un camarade de collège. Ce dernier, qui avait fait une belle carrière de colon en Tunisie, est mort. Ses enfants, qui vivent dans le Sud, sont venus me dire : « Nous ne pouvons plus exploiter notre propriété et cependant nous l'avons complantée de 3.000 pieds d'olivier. Nous ne pourrions pas récolter ; que devons-nous faire ? »

Ne croyez-vous pas que cette question tragiquement posée par les enfants de celui qui fut mon camarade n'était pas de nature à m'émouvoir et à me faire comprendre le drame de ces hommes qui vivent là-bas dans cette situation et dont je connais l'œuvre ? Je ne manquerai jamais de rendre justice à l'effort de ceux qui ont vraiment fait cette Afrique du Nord, que nous pouvons défendre à la tribune de toutes les assemblées internationales en montrant notre œuvre !

Mais nous avons affaire à des hommes et il ne suffit pas de réclamer de la reconnaissance pour la mériter ; on ne la mérite qu'en continuant une œuvre dans le sens qui s'impose et il s'agit de savoir si vous la continuerez avec la promulgation de lois d'exception et de circonstance que certains vous ont réclamées lorsqu'ils sont venus vous dire :

« Vous traitez avec les chefs des bandits et, en leur donnant de l'autorité, vous compromettez définitivement toute l'œuvre française en Afrique du Nord. »

Il y a là, j'en suis convaincu, une exagération incontestable. Rappelez-vous tout de même les événements de la Tunisie du Nord, les affaires du Cap Bon et demandez-vous si cette politique de violence militaire avait fait disparaître la contre-violence d'un autre côté.

Hélas ! je le sais bien, la violence appelle la violence et j'ai encore dans l'esprit les paroles prophétiques d'un des plus hauts personnages de la République, me disant :

« On organise des commandos pour répondre à la terreur par une contre-terreur. » Moins de huit jours après, le secrétaire général des syndicats tunisiens était assassiné. Méditons un peu certains de ces événements.

Il faut laisser au Gouvernement le soin de rétablir l'ordre. S'il est nécessaire que chacun ait le droit de se défendre lorsqu'il est attaqué, lorsque ceux qui habitent des fermes isolées reviennent, en quelque sorte, aux premières heures de l'occupation de ces territoires, tout de même j'espère que l'on a, à l'heure actuelle, et que l'on aura davantage encore demain les moyens de protection utiles. Mais l'ordre, c'est la paix ; et la paix doit d'abord exister par la compréhension entre les différents éléments de la population qui réside sur ces territoires.

Bien sûr, il y a des conflits d'intérêts qui se transforment trop facilement en conflits de races ; mais si l'une des parties — et la plus nombreuse — se considère toujours comme une fraction de la population qui sera éternellement dominée par l'autre partie et si l'autre pense que c'est son devoir absolu de rester toujours la race dominante et si elle l'explique à tout moment dans ses relations, alors l'entente sera plus difficile. C'est dans le rétablissement du maximum d'égalité entre les deux races et du respect des droits de chacun que l'on pourra trouver l'entente.

On peut continuer le débat scolaire en disant que toute la population européenne a les moyens d'envoyer ses enfants à l'école, alors que la population indigène ne voit qu'un faible pourcentage de ses enfants la fréquenter ; certains peuvent dire : « Mais, nous aussi, nous sommes des travailleurs. Nous voyons des fortunes s'élever dans notre pays ; elles sont souvent le fruit et la récompense de l'effort et du travail, cependant ceux qui y contribuent, à quelque échelle que ce soit, ont le droit de penser que, dans la métropole, les travailleurs jouissent d'un régime de protection et de sécurité sociale qu'ils n'ont pas. »

M. Mostefai déclarait tout à l'heure : « Vous savez bien qu'il y a un problème politique en Algérie. »

Mais il a fait des comparaisons que je regrette, avec, par exemple, la situation des Libyens qui sont libres, paraît-il.

Je voudrais bien savoir si la masse indigène de la Libye libre peut être, au point de vue de l'état social, comparée, même dans l'état présent de la situation, avec la masse indigène de l'Algérie.

Il n'en est pas moins vrai que la puissance économique détermine la puissance politique et que le problème politique se posera toujours d'une façon d'autant plus aiguë que l'état social de la masse sera plus précaire et plus misérable. Quand vous parlerez d'ordre, c'est dans cette zone qu'il faudra le faire régner.

Il me semble bien, monsieur le ministre, que lorsque vous avez fait un voyage, en Algérie, vous avez parlé de la question des salaires, qui pose un problème de minimum vital très important.

L'un de nos collègues parlait de l'avenir que nous réservons à la jeunesse autochtone qui accède à nos écoles primaires, secondaires ou supérieures. Ce problème de la jeunesse l'envisagez-vous avec l'intention de faire à chacun son droit et de traiter sur le même pied ceux que vous aurez ainsi amenés au niveau d'administrer avec ceux qui représentent le pays dominant, les compétences et connaissances des uns et des autres étant équivalentes ?

Des problèmes de toute nature se posent pour que l'ordre règne, celui du chômage notamment. On vous a indiqué la nécessité des grands travaux et si l'on a institué le F. I. D. U. M. et le F. I. D. E. S., c'est pour réaliser des investissements qui ne doivent pas profiter exclusivement à quelques privilégiés.

La masse doit se rendre compte que ces travaux et ces investissements sont faits aussi pour elle. Là, comme au Kenya, il existe un problème de la terre. Vous êtes-vous penché sur lui ?

Je me rappelle un discours de M. Benhabyles Cherif, au moment de la discussion du budget. Notre collègue dépassait son temps de parole, on l'écoutait d'une oreille distraite. J'aimerais tout de même que vous relisiez parfois les discours de ceux que vous appelez ici précisément pour qu'ils vous donnent les avertissements nécessaires à une certaine direction de votre politique. Vous y trouveriez tout un programme de réformes désirées par les populations indigènes.

Hélas ! ces problèmes ne passionnent-ils l'opinion que lorsque des événements comme ceux en face desquels nous nous trouvons éclatent brusquement ?

Certes, les intérêts particuliers ne doivent pas l'emporter sur l'intérêt général des populations. Quand on parle de colonialisme, c'est cela qu'on peut vouloir dire ; mais ce n'est pas attaquer l'œuvre admirable réalisée dans ces pays. Il ne faut pas qu'on ait le sentiment que ces pays sont administrés au profit d'une minorité de privilégiés.

C'est cela qui est grave et important. Je suis de ceux qui pensent que, dans les conditions économiques où nous vivons aujourd'hui, la France ne peut pas se passer de l'Afrique du Nord pas plus que l'Afrique du Nord ne peut se passer de la France.

Vous connaissez le volume et la direction des échanges, importation et exportation. Vous savez très bien que si la France ne maintient pas sa liaison étroite avec l'Afrique du Nord, elle ne sera plus un grand pays, et que si les populations d'Afrique du Nord ne maintiennent pas leur liaison avec la France, elles aussi souffriront grandement de cet éloignement dans leur vie économique et au point de vue du relèvement du niveau social de la masse.

J'entends bien que toutes les politiques comportent des risques. Les uns préconisent une politique de force et de compression — il s'agit de savoir jusqu'où cela nous mènera — et s'attaquent à toute politique d'accords ou d'ententes en la discréditant par avance comme représentant d'inadmissibles abandons qui nous mèneront au désastre. Il faut évidemment choisir. J'ai toutefois le sentiment qu'entre ces deux politiques on peut trouver la juste mesure. J'ai entendu d'excellents discours qui prouvent que l'entente peut être aussi aisément réalisée entre personnes qui ne se laissent pas aveugler ou par leurs passions ou par leurs intérêts et ceux qui, en raisonnant froidement, se rendent compte qu'on peut faire face à la situation actuelle sans compromettre l'avenir, mais au contraire en le préparant.

Je suis contre la réciprocité des violences. Si je pense que l'ordre matériel et la protection doivent être établies par la force dans des conditions qui ont d'ailleurs été esquissées et expliquées ici, j'estime que faire face à la situation présente n'exclut nullement cette politique d'entente nécessaire. Je suis de ceux qui ne veulent écouter aucun appel à la violence, ni à la violence aveugle de la répression, ni à la violence de la révolte et de la révolution, mais si vous voulez éviter ces dernières, ne soyez pas aveugles, vous aussi, devant les évolutions nécessaires.

Si vous vous engagez dans une voie qui vous obligerait à une véritable reconquête de ces territoires, pensez un peu à des événements récents et songez à cette phrase de bon sens

français de notre grand fabuliste : « En toute chose, il faut considérer la fin ».

Qui est sûr de la fin, même si l'on emploie cette politique de répression à laquelle certains font appel ? M. Gatuinç avait raison dans les derniers mots de sa question : rétablir la confiance.

Préparer l'avenir, c'est rétablir la confiance, et dans un ordre sur la définition duquel je me suis trop longuement peut-être efforcé d'esquisser.

**M. Dubois.** Sûrement !

**M. Marius Moutet.** Mais je suis convaincu, pour ma part, que c'est là que se trouve le salut et qu'en fin de compte nous rétablirons dans ces populations une confiance qu'aura pu troubler un moment un nuage qui, j'en suis sûr, sera bientôt dissipé. (*Applaudissements à gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Tamzali.

**M. Abdennour Tamzali.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, venant de mon département, où le calme et la sécurité règnent dans le désarroi des esprits, je me garderai de vous apporter à cette tribune un supplément d'inquiétude après celle que les uns et les autres viennent d'exprimer.

En noirissant le tableau, je risquerais d'apporter ma contribution à la conjonction d'éléments qui ne manquent aucune occasion de les accroître et même de les exploiter.

Je ne veux donner à mon intervention d'autre caractère que la recherche de la vérité objective, dépouillée de toute passion. J'ai le triste privilège d'un âge qui me défend contre la fureur de la démagogie électorale, qui fausse parfois l'optique des réalités algériennes.

**M. Georges Laffargue.** Très bien !

**M. Tamzali.** Réalités algériennes qui nous paraissent complexes, délicates, parce que nos trois départements sont régis par un statut hybride, qui n'est pas celui de la République française, quoi qu'on en dise. Toutefois, ce statut nous distingue singulièrement du département métropolitain, comme il nous distingue profondément des statuts du Maroc et de la Tunisie, qui, eux, ont leur souverain. Statut qui pose donc pour l'Algérie des problèmes différents de ceux de la métropole ou de ceux du Maroc et de la Tunisie.

A la suite des dramatiques troubles de la Toussaint qui ont accablé et affligé nos grandes familles spirituelles algériennes, on s'est étonné de l'extension du terrorisme à nos trois départements. Mais les hommes politiques avertis des réalités algériennes et de la psychologie musulmane moghrebine ne pouvaient pas être surpris par cette propagande naturelle car si, sur les plans juridique et politique, nous sommes différents de nos frères voisins, on ne saurait par contre faire table rase de cette entité morale que constitue le Moghreb, en le dissociant.

Le Moghreb est une entité morale, culturelle, religieuse, ethnique, économique, sociale. C'est dire que certains problèmes nous sont communs. Lorsqu'une fraction du pays souffre, cette souffrance se répercute sur l'autre.

Cette entité est encore plus indiscutable à un moment où l'Union française elle-même est en crise d'édification, où l'Europe est en voie de réalisation, que ce soit celle de la C. E. D. ou des traités de Londres ou de Paris. Nos souffrances sont en effet communes. C'est ainsi que la fameuse lettre du 15 décembre 1951 interrompant fâcheusement le dialogue franco-tunisien suivi un an après de l'exil du sultan, un jour de fête sacrée, ne pouvait manquer d'avoir le plus douloureux retentissement dans les consciences musulmanes de nos trois départements.

Nos liens sentimentaux avec nos frères voisins ne sont pas moins puissants que nos rapports physiques et affectifs avec la métropole. C'est dire que la question fellagha qui nous angoisse, question qui s'est posée en Tunisie et qui se pose aujourd'hui en Algérie peut se poser demain au Maroc.

Monsieur le ministre, l'histoire de l'Algérie, fertile en bouleversements politiques et sociaux devrait servir de leçon et d'avertissement aux responsables du pouvoir. Cette histoire est marquée de tant d'épisodes douloureux au cours des dominations qu'a subies l'Algérie, qu'il n'est pas inutile d'en évoquer quelques-uns.

Tacite — je me permets de le citer — relatait déjà que Tibère lui-même aurait connu les fellagha de Cirta et de l'Aurès érigés en puissance ennemie et auxquels il accorda l'amnistie. Sidi Okha, lieutenant du Prophète, se heurta aux fellagha de la Kahina, héroïne berbère telle Jeanne d'Arc, qui céda sous la pression de l'islam social et égalitaire.

Est-il surprenant alors que dans ce monde moderne de capitalisme et d'industrie ou tant de mystiques et de courants idéologiques s'entrechoquent, secouant et émancipant les peuples et nations d'Europe, d'Asie et d'Afrique, que l'Afrique du Nord elle-même, préparée par son histoire, voilée par les brumes de l'ignorance, mais réveillée de sa torpeur par la France émancipatrice des populations d'Europe et d'Amérique, que cette Afrique du Nord éprouve elle aussi peut-être la contagion des frissons plus ou moins violents de la liberté ?

Ces troubles sont d'autant plus surprenants qu'ils se sont produits au moment même où un frisson d'espérance a secoué nos populations musulmanes nord-africaines à l'avènement d'un gouvernement dont elles n'ignorent pas les intentions et la volonté réformatrice. Elles s'étaient déjà posé la même question en 1945, lors des événements tragiques du Constantinois. Le climat n'était pas différent; l'histoire est un éternel recommencement. L'Algérie fêta la victoire de la libération à laquelle elle avait puissamment contribué. Le gouverneur général allait étendre le régime municipal à nos douars kabyles. C'est à ce moment qu'éclatèrent les émeutes.

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse sur le fruit d'une politique de démocratie instaurée en Kabylie, notamment dans les communes surpeuplées de Fort-National et de Michelet où les Kabyles s'administrent eux-mêmes, leur fidélité fut totale, alors que dans l'Aurès, pays de même race mais où la démocratie politique et sociale n'a pas encore pénétré, nous avons à déplorer les événements que vous connaissez.

Monsieur le ministre, vos déclarations récentes ramenant les troubles à leur véritable proportion ont apaisé nos inquiétudes. Nous vous savons gré des assurances que vous avez formulées, celle de renoncer aux solutions de force et de représailles collectives dont le Constantinois a gardé un douloureux souvenir en 1944. Les événements du Maroc et de la Tunisie ont assez montré la nocivité et l'inefficacité de ces méthodes pour que nous vous demandions de renoncer à leur application à l'égard de nos concitoyens algériens.

Certes, les avertissements des hommes de bonne foi n'ont pas manqué aux hommes qui vous ont précédé. Pour ne pas alourdir ce débat que je veux bref, je me bornerai à citer l'avertissement prophétique d'un grand gouverneur général de l'Algérie qui m'honore de son amitié: je veux dire le gouverneur général Viollette. Dans son livre aux vues prophétiques: *L'Algérie vivra-t-elle ?* il écrivait: « Prenez garde, les indigènes algériens n'ont pas encore de patrie. Ils en cherchent une. Ils vous demandent la patrie française. Donnez-la leur vite ou, sans cela, ils en feront une autre! »

Hélas! l'homme qui tint ce langage ne fut pas entendu. Au contraire, il fut couvert d'une marée d'injures.

La liste des occasions manquées est trop longue, mais il faut se pencher sur le passé pour y chercher des remèdes.

Le président Léon Blum disait: « Depuis des dizaines d'années, on a déçu les élites musulmanes d'Algérie! »

Le maréchal Lyautey, qu'il faut citer en la matière, déclarait: « La conquête — il ne s'agit pas de conquête militaire et c'est à la conquête morale qu'il a voulu certainement faire allusion — est une organisation qui marche. C'est parce que notre organisation ne marche pas ou qu'elle marche à reculons que les crises naissent. »

Monsieur le ministre, la valeur de votre action politique et gouvernementale se mesurera aux difficultés auxquelles elle se heurte et qu'elle doit surmonter. Il ne faut pas attendre l'heure des grands dangers pour choisir comme on a été amené à le faire en Indochine. La France nouvelle que vous symbolisez ne nous décevra pas, nous en sommes sûrs, parce que nous la croyons pacifiquement forte, sûre d'elle-même, de ses amitiés musulmanes profondes, de ses alliances, et qu'elle n'est ni menaçante, ni menacée.

Je ne vous ferai pas l'injure de penser que votre Gouvernement puisse écouter cette école; cette vieille école périmée — je le pense — qui déclarait autrefois: « Les Arabes se révoltent, il faut donc stopper toute réforme », ou qui, au contraire, quand ils ne se révoltent pas, quand le ciel est trop serain ou que le malade chronique n'a pas de fièvre frissonnante, en concluait qu'ils sont contents et qu'ils n'ont rien à demander. Cette école-là est aussi pourvoyeuse de fellaga que n'importe quelle radio étrangère. Le poison interne est parfois plus nocif que le poison externe. Aussi est-ce cette école qui creuse, par sa malveillance, un fossé qui risque de ne pouvoir être comblé entre nos deux grandes races, entre nos deux immortelles religions, liées indissolublement par tant d'affinités. Les Algériens musulmans aiment la France et ils l'ont prouvé.

Certains peut-être trouveront audacieux que j'ose dire que les anti-Français d'Algérie ne sont pas toujours les musul-

mans, mais les arabophobes aveuglés par l'amour de leurs privilèges jusqu'à nier l'intérêt national.

Le Parlement, souverain arbitre, doit décider du choix d'une politique coloniale ou libérale conforme aux traditions républicaines. Certes, l'Algérie a son statut, mais nous ne devons pas le considérer comme immuable ou comme une fin en soi — est-ce que nous ne revisons pas nous-mêmes nos lois et notre Constitution? — bien au contraire, il est, comme toutes les institutions humaines, susceptible d'être amendé, perfectionné. Qu'elle aspire, comme la France elle-même, à une transformation progressive des lois politiques, économiques et sociales qui la régissent, il n'y a rien là que de très naturel.

Si l'on admet que les Français musulmans d'Algérie ont appris à penser comme les Français de France, comment prétendre les empêcher de penser, de s'exprimer, de se pencher sur leurs propres problèmes? Il faut admettre que cette élite, instruite dans vos écoles, et qui a acquis le goût de la vie publique, puisse exercer sa faculté de critique constructive.

Il serait donc contradictoire de vouloir ensuite les en exclure pour des raisons idéologiques. C'est la condition de toute évolution, et qui dit « évolution » dit « mouvement » et non immobilisme.

Nous vous l'avons dit, monsieur le ministre, dans notre discours de Kabylie, à Michelet, le problème des élites est un problème majeur. Il faut gagner de vitesse l'action révolutionnaire des esprits aigris, désespérés, révoltés, faute d'emplois.

Les autres problèmes, non moins prioritaires, vous les connaissez. M. le président du conseil nous a assurés, dans ses déclarations, qu'il porterait remède au mal dans ses racines profondes. Qu'il en soit remercié.

Mais il existe aussi un problème moral, dont on a trop tendance à sous-estimer l'importance. L'Algérie n'est pas seulement un domaine comprenant des caves et des greniers. Vous avez pu constater vous-mêmes combien l'amoindrissement de l'Islam temporel et spirituel — je rappelle notamment l'événement retentissant de Rabat — a réveillé la conscience individuelle et collective des musulmans.

En troublant un cohésion morale, on a semé l'inquiétude chez la masse qu'on réduit maintenant à chercher des protecteurs. La France qui, mieux qu'aucune autre puissance, pouvait prétendre à la conquête morale en vertu de son génie, ne devait pas faire cela. La France, nation grande et généreuse, compréhensive et vaillante, se doit aujourd'hui de nous parler le langage de son caractère et de ses traditions. Il est temps qu'elle déploie dans toute l'Afrique du Nord son drapeau d'humanité et c'est à cette religion de la plus grande force morale et du plus grand respect que se convertiront les musulmans.

Pour faire une bonne politique musulmane, il ne faut pas que les intentions généreuses, sans cesse manifestées, soient trahies dans l'application. Assimilation de l'Algérie à la France? Oui, mais aussi assimilation de la France à l'Algérie nouvelle en formation. C'est là qu'est le salut, la garantie de l'avenir.

Monsieur le ministre, il faut devancer l'heure des bienfaits que vos prédécesseurs nous ont refusés, bienfaits que la France se doit de réserver à ses meilleurs enfants. Un proverbe arabe nous dit: « C'est être deux fois juste que d'être juste en temps utile ». N'attendez pas que les privilégiés renoncent à leurs privilèges; l'équilibre et l'égalité de nos droits respectifs feront la force du pouvoir arbitral qu'est le vôtre, monsieur le ministre.

Voilà, mesdames, messieurs, le fond des choses algériennes et la cause du malaise profond dont nous souffrons.

Pour terminer, je dirai avec Lamartine: « Il y a quelque chose de supérieur aux antipathies des races, des souvenirs, des religions, c'est la sympathie de la civilisation, qui tend à réaliser de plus en plus la grande unité de la race humaine, sous le symbole de la lumière et de la liberté ».

Dans notre Coran, il est dit aussi: « Les hommes formaient, autrefois, une seule nation ».

Est-ce que la pensée française la plus haute ne s'identifie pas à notre foi la plus ancienne? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. François Mitterrand, ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs, les événements du 1<sup>er</sup> novembre et ceux qui ont suivi ont suscité l'émotion nationale, les séances qui viennent de se tenir au sein du Conseil de la République en sont un témoignage. Il serait peut-être utile, avant de passer aux commentaires ou de répondre aux critiques, de connaître le plus exactement possible le bilan, non pas moral, certes, mais matériel, de la tentative d'insurrection que nous avons pour devoir de réprimer.

Dans la nuit de la Toussaint, sept personnes furent assassinées. Déjà une remarque s'impose: ces assassinats se produisirent en des endroits d'Algérie fort distants les uns des autres. quasiment au même moment, sous le même mot d'ordre, de telle sorte que la manière même dont ces assassinats se produisirent démontre l'existence d'une organisation criminelle. C'est là, pour qui étudie l'histoire de l'Afrique du Nord, un phénomène assez rare, du moins quant à la méthode employée au cours de cette nuit tragique.

Depuis lors, des opérations qui, selon les lieux, eurent un caractère de police ou plus spécifiquement militaire se sont déroulées. Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le jour où je parle, il y eut d'autres tués, il y eut des assassinés, il y eut ceux qui furent surpris par le bandit qu'ils guettaient. Vingt-trois personnes en tout ont ainsi disparu. Sur le plan strictement militaire et du maintien de l'ordre, cinq de nos soldats ont été tués.

Voilà le bilan actuel en pertes humaines: vingt-trois personnes civiles, parmi lesquelles je comprends ceux de la première nuit, cinq soldats tués. C'est beaucoup trop, certes!

Les pertes infligées à ceux que l'on nomme les rebelles et qui sont, au regard de la loi nationale, des insurgés, sont évidemment beaucoup plus lourdes. Les blessés sont plus nombreux, j'en compte 32 parmi les civils et 49 parmi les forces d'ordre. De nombreux attentats de toutes sortes ont eu lieu, attentats à la bombe, incendies, voies de communications coupées, poteaux télégraphiques abattus, voies ferrées accidentées. Je n'en ferai pas la liste. Il est important cependant de noter que si, au cours de la première nuit, une vingtaine d'attentats à la bombe se produisirent, spécialement dans les grandes villes, en particulier à Alger, depuis lors plus de 500 bombes, fabriquées ou en voie de fabrication, ont été saisies.

Nuit du 1<sup>er</sup> novembre: immédiatement, le gouverneur général entre en contact avec son ministre et demande l'intervention de renforts.

Quelle était la situation de l'Algérie sur le plan des forces de police et des forces militaires, au moment où le Gouvernement se trouvait face à cette nouvelle responsabilité? Cela serait, le cas échéant, utile à connaître.

Il serait aussi utile de connaître quel était l'état de ces forces au moment où le gouvernement actuel a été désigné, accepté, reconnu par l'Assemblée nationale.

Ainsi, la progression dans la présence de ces forces pourrait démontrer que ce Gouvernement n'est pas nécessairement, par nature ou par destination, celui qui abandonne, qui oublie ou qui délaisse.

Les chiffres de ces forces armées seront à la disposition des commissions compétentes, mais je demande à ceux qui ont bien voulu m'interroger, quelquefois avec une rigueur excessive, de bien vouloir réclamer, soit à la commission de la défense nationale, soit à la commission de l'intérieur, et le cas échéant à la commission des finances, les chiffres comparatifs de l'état des forces à la date du 18 juin 1954, à la date du 31 octobre 1954 et à celle où je parle.

Dès le premier jour, les compagnies républicaines de sécurité ont été acheminées par la voie des airs vers l'Algérie. A l'heure actuelle, 20 compagnies républicaines de sécurité sont là-bas, soit le tiers de l'effectif total. Ces hommes vont-ils remplir des missions de guerre? Certes pas. Mais je n'oublie pas, pas plus que vous, sans doute, que les nécessités de l'ordre se manifestent de deux manières. Il y a ceux qui doivent combattre les bandes armées qui sont dans l'Aurès ou ailleurs, qui ont pour charge de découvrir et de stopper dès le point de départ la formation des maquis; et il y a surtout, plus encore, la manifestation de notre présence là où il n'y a pas d'incident; de telle sorte que des forces nombreuses se trouvent aujourd'hui stationnées sur le territoire de l'Algérie. Mais déjà, à mon adresse, j'ai lu dans des journaux qui se prétendent nationaux: c'est beaucoup trop, c'est trop lourd, et vous n'avez pas obtenu de tels résultats que vous puissiez vous en féliciter.

L'essentiel n'était pas tellement, pour moi, au premier chef, d'arrêter immédiatement — si j'avais pu le faire faire, je m'en serais réjoui, certes — ceux qui se réfugiaient dans l'Aurès, mais bien plutôt d'éviter cette affreuse contagion qui, de meçta en douar, de douar en village, de village en ville, aurait mis l'Algérie à feu et à sang en réveillant de vieilles passions dont nous avons connu, dans un passé récent, le potentiel de crimes et de carnages. Cela ne s'est produit nulle part.

Est-ce que cela est dû aux mérites du Gouvernement? Je n'aurai pas l'outrecuidance de l'affirmer. Cela est dû à la fidélité, au civisme — c'est le terme exact — de la masse populaire musulmane. Cela est dû, aussi, à la bonne organisation structurelle non seulement de l'administration française, mais plutôt des collectivités locales que les élus, quelle que soit leur origine, ont su préserver; peut-être aujourd'hui observerait-on des défaillances, et des discours prononcés ici même pourraient

facilement faire naître quelque inquiétude. Cependant, d'une manière générale, les collectivités locales, grâce à leurs élus, ont tenu bon. De ce fait, après une nuit tragique qui fait sept morts, nuit au cours de laquelle on constate sous forme d'attentats, d'incendies, de sabotages divers, 60 à 70 actions criminelles réparties sur l'étendue du territoire, qui révèle donc l'existence d'une association activiste, ou plus exactement l'action de cette organisation, et non son existence — j'y viendrai dans un instant — on a pu mettre en place tout un système dont je dois dire que, s'il n'a pas réduit les bandes armées, il a permis de contribuer au calme et au sang-froid de populations dont le civisme ne fut jamais en défaut.

J'ai bien entendu souvent cette objection — d'un effet facile — « mais alors que signifie cette surprise du Gouvernement? » Quelle surprise?

J'avoue n'avoir pas très bien compris ce que le président Borgeaud a bien voulu dire, lorsque, sous-entendant que les services de sécurité locaux avait fait tout leur devoir, il pouvait laisser penser que le ministre informé n'avait rien fait. Ne me mettez pas dans l'obligation, que d'ailleurs je n'accepterai pas, d'avoir à distinguer le rôle de mes services et de moi-même et, pour le seul plaisir de décharger ma responsabilité, si cela était nécessaire, de l'attribuer aux autres, c'est-à-dire à ceux qui doivent m'obéir. La responsabilité m'appartient tout entière. Cependant, je ne plaiderai pas la surprise, je raconterai les faits.

Mesdames, messieurs, nous savons fort bien, en effet — et c'est dans ce sens que les services de sécurité ont été exagérément attaqués au cours de ces dernières semaines — qu'un projet, disons d'insurrection généralisée, sinon générale, devait se déclencher dans le courant du mois de janvier. Ce thème d'insurrection était d'ailleurs si peu caché qu'il constituait le fond des débats d'un certain nombre de partis, et spécifiquement du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, qui se réunissaient encore récemment en Belgique afin de définir leurs méthodes, sinon leur but.

Sur le but, tous étaient d'accord; sur les méthodes, ils variaient. C'est ainsi que l'on trouvait dans ces congrès ou dans ces réunions plus ou moins clandestines les deux tendances que notre habitude de la vie politique nous permet de connaître par avance: ceux qui estimaient que la méthode rigoureuse de séparation absolue avec les pouvoirs publics comme avec ceux qui se réclamaient de la France devait être maintenue envers et contre tout et ceux qui, tout en se réclamant du même objectif final, estimaient que certaines formes de cohabitation, sinon de collaboration, demeuraient possibles sur le plan économique et social.

Cette dispute d'ailleurs s'organisa autour d'un problème que connaît bien notre collègue M. Jacques Chevallier qui est maire d'Alger et qui a dans sa propre municipalité des représentants de ce parti qui avaient accepté de participer aux responsabilités locales en s'associant à la politique de construction sociale. Cela servit même d'exemple.

Et voilà que ce parti se scinda. Voilà qu'au moment même où, après un certain nombre de succès électoraux dans les grandes villes, ce parti pouvait croire que dans le cadre de la légalité certaines possibilités futures lui étaient offertes, voilà que cette scission risquait d'annuler ses efforts. Une tendance que l'on peut qualifier de tendance messaliste se révéla majoritaire. Une autre tendance que l'on appela tendance Lahouel se révéla minoritaire. Les minoritaires furent chassés et c'est à ce moment-là, mesdames, messieurs, que se produisit le phénomène constaté au cours de la nuit du 1<sup>er</sup> novembre. Un groupe de jeunes activistes se trouvant, si j'ose m'exprimer ainsi, à proximité de l'événement, sur le tas, en présence des difficultés et des décisions à prendre, en contact avec leurs cellules, dans l'excitation quotidienne qui se répérait de jour en jour, étaient navrés, d'une part, de cette scission qui les faisait douter de l'avenir de leur mouvement et, d'autre part, considéraient que les chefs plus anciens, ancrés sans doute dans une existence révolutionnaire, mais peut-être aussi un peu lassés de cette existence d'aventures, ne répondaient plus aux exigences modernes, ces jeunes activistes des groupes autonomes d'action demeurant, de ce fait, plus sensibles à l'appel des propagandes étrangères qu'aux ordres stricts de leur chef traditionnel, décidèrent, afin de réaliser l'unité dans le sang, dans l'action, de précéder le mouvement. Ils le firent si bien, mesdames, messieurs, que si l'on nous reproche la surprise à nous, je vous garantis qu'elle fut infiniment plus grande et plus sensible parmi les chefs mêmes de ces mouvements quand ils estimèrent — et nous en avons cent fois la preuve — que cette action était prématurée et maladroitement et que, parce qu'elle risquait d'échouer au mois de novembre, elle empêcherait la réussite de celle prévue pour le mois de janvier.

Et voilà pourquoi il ne faut pas apprécier avec autant de rapidité et de légèreté que j'ai eu l'occasion de le constater, au

cours de multiples débats qui ont précédé celui-ci, l'exactitude ou plutôt l'inexactitude, puisque je la conteste, de la réalité des faits, ni surtout une interprétation erronée. Il faut constater que, sur le plan des responsabilités gouvernementales, nulle part l'émeute et l'insurrection ne flambèrent.

Les services de sécurité ont certainement besoin d'être réorganisés. L'Algérie ne sera pas le seul endroit où cette constatation s'avérera indispensable. Mais était-il nécessaire à un ministre de l'intérieur, pour se sentir plus à l'aise devant les assemblées, pour dégager davantage ses alentours politiques, de se débarrasser d'un coup de dés de ceux auxquels il avait fait confiance jusqu'alors et qui avaient échappé, mesdames et messieurs, à ce tourbillon quelquefois reproché avec ironie au Gouvernement actuel qui fit qu'ici ou là de hauts fonctionnaires durent céder la place ? En Algérie, aucun des hauts fonctionnaires qui furent trouvés là par le Gouvernement actuel ne fut changé, de telle sorte que, représentant la pérennité, la stabilité de l'Etat, ces fonctionnaires, auxquels nos prédécesseurs avaient fait assez confiance pour les choisir, se sont trouvés, à la veille même de l'émeute, ceux qui étaient chargés de nous prévenir et, au lendemain de l'émeute, ceux qui étaient chargés, sous nos ordres, de réprimer.

Je ne vois pas comment on pourrait laisser supposer je ne sais quelle fantaisie subite qui se serait emparée de l'esprit du président du conseil et du ministre de l'intérieur pour modifier soudain par de nouvelles structures ou par des ordres imbéciles les conditions mêmes de stabilité et d'ordre des trois départements d'Algérie, ou bien alors, si j'ai bien entendu M. Gatuïng tout à l'heure, il y aurait pétition de principe, et, pour avoir fait un exposé si souvent émouvant dont les termes, je dois le dire, allaient droit à mon cœur, mais point toujours à mon esprit, il ne s'agirait en fin de compte que de politique intérieure.

La réalité est là. Les trois départements d'Algérie étaient gérés, disons dans le calme et dans la méthode que m'avaient laissés mes prédécesseurs. Sur ce point donc — sur d'autres, j'aurai l'occasion d'en parler, je n'ignore pas les thèses que j'ai développées sur les protectorats et sur les questions d'Indochine — nous avons reçu un héritage. L'avons-nous fait fructifier ? Je ne saurais le dire. Les résultats qui sont là, s'ils ne peuvent nous être imputés, je ne veux cependant pas non plus en rejeter entièrement les responsabilités, sur lesquelles je m'expliquerai.

Cependant on peut dire qu'aucun vent de mouvement, qu'aucune disgrâce préalable, qu'aucune fantaisie n'ont fourni aux bandes armées, aux terroristes, à ceux qui, dans l'ombre, s'approprièrent à frapper, un concours inconscient du Gouvernement. J'ai cru comprendre que cette imputation nous était lancée. Elle me paraît absurde et coupable.

Les mesures prises, mesdames, messieurs, je ne saurais non plus en préciser l'étendue : je ne crois pas que ce serait très raisonnable. Je me bornerai à des données d'ensemble. A la veille des événements de la Toussaint, environ 50.000 hommes étaient stationnés en Algérie ; il y en a actuellement plus de 70.000. Vous devez bien supposer que, dans la différence, il y a cette fois-ci une exacte utilisation de ces forces. car, sur les 50.000 hommes qui se trouvaient en Algérie, je ne saurais affirmer que tous étaient utilisables pour la besogne dont nous allions les charger, à savoir rechercher ici et là, et dans des conditions difficiles, des hommes qui, connaissant leur terrain et ayant appris l'histoire de ces quinze dernières années, se réfugiaient dans une sorte de guerre de maquis. Les troupes nouvelles qui sont là, aux côtés des compagnies républicaines de sécurité dont j'ai donné tout à l'heure le nombre, sont des troupes choisies, des troupes d'élite. Elles ne sont, certes pas, toujours munies de l'équipement indispensable. Mais aux critiques qui peuvent nous être faites, à savoir : qu'avez-vous fait depuis trois semaines, qu'avez-vous mis en place, pourquoi n'avez-vous pas installé dans chaque village, dans chaque localité, sinon dans chaque ferme, les forces de police, de gendarmerie ou les troupes armées indispensables, pourquoi n'avez-vous pas cerné l'Aurès assez fortement, assez rigoureusement pour qu'aucune troupe adverse ne puisse franchir, par un détroit ou un ravin, la limite même de vos forces, pourquoi est-il possible qu'ici ou là cela craque — je réponds que nous avons fait, je vous le garantis, notre devoir avec l'outil dont nous disposions.

On a dit qu'il n'y avait plus d'armée d'Afrique. On a eu raison. Songez à ce que les troupes stationnées en Afrique ont connu comme mouvements tournants depuis de nombreuses années, quand ce ne serait qu'à cause de la guerre d'Indochine, songez à ce qu'un régiment, un bataillon, une compagnie, une section a connu comme encadrements différents. Finalement, cette armée d'Afrique était devenue, au fil des années de l'après-guerre, une sorte de centre de transit dont les éléments actifs et utiles n'étaient plus là.

Lorsque j'entends dire par certains que cette politique de l'abandon est caractéristique — on la commence à Genève, on la continue par les comptoirs des Indes, on la poursuit à Tunis et maintenant à Alger, sans oublier Casablanca — je vous demande, mesdames, messieurs, si cette politique, que ne nous a pas décrite M. Gatuïng — s'il l'avait fait avec le talent qui le caractérise, quelle philippique ! — ce Tonkin perdu, ce corps expéditionnaire menacé, ce delta pourri, ces armées françaises menacées d'être battues et qui pourtant s'étaient sacrifiées, avaient accompli leur devoir avec tant d'héroïsme, mais qui se sentaient, il faut le dire, un peu abandonnées par cette nation lointaine, qui en souffraient, qui étaient entourées de trahison et que les mutilations, la fièvre, toutes les menaces qui frappent le corps et celles qui frappent l'esprit, assiégeaient... Si M. le président du conseil et son Gouvernement n'avaient pensé que, dans des conditions honorables pour nos armes, il était nécessaire d'aboutir, je vous demande, mesdames et messieurs, dans quelle situation pratique se trouverait le ministre de l'intérieur chargé de réclamer à Saïgon, comme il l'a déjà fait, des renforts et comment viendraient dans l'Aurès les indispensables parachutistes dont on a connu le sacrifice à Dien Bien Phu et partout où s'est inscrite une page glorieuse pour la France. Mais on ne peut indéfiniment les multiplier, tout au moins si l'on ne fait pas une politique militaire telle que cela soit possible. Je vous demande donc, monsieur Gatuïng, de réserver votre prochain exposé à l'étude de la politique militaire de la France de façon à expliquer comment, avec l'instrument que nous avons, nous aurions pu faire face à toutes les tâches que vous nous assignez.

C'est ainsi qu'ayant une conception positive et réaliste des choses, sans vouloir faire un autre raisonnement que celui qui s'applique à la critique faite, je n'extrapole pas, je réponds aux critiques portées à cette tribune ; je me contente de répondre et non pas d'attaquer. Je ne voudrais d'ailleurs pas le faire, car la manière dont le débat s'est déroulé ici, la noblesse des propos tenus et le désir si passionné de chacun d'entre vous de participer à l'œuvre commune ne me le permettraient pas. Cependant, aucun de vous ne peut imaginer que celui qui représente le Gouvernement puisse accepter ces imputations que tout à l'heure j'ai dénoncées.

Il n'y a plus d'armée d'Afrique, mais il s'agit de la refaire et lorsque vous nous indiquez notre devoir sur le plan militaire, ce n'est pas difficile à imaginer, si c'est difficile à faire. Les grandes traditions françaises ont toujours signifié que les périodes de victoires, de succès, et finalement, en Afrique du Nord, de succès militaires, se sont toujours identifiées à la pacification finale et à la progression de la civilisation.

Cette armée d'Afrique n'est possible que si on lui donne les moyens de retrouver à la fois sa légèreté, son efficacité, sa rapidité d'exécution. Pour cela faut-il des autos-mitrailleuses, faut-il des chars, faut-il cette sorte de carapace lourde qui, dans les guerres modernes et récentes, s'était révélée indispensable au point que pour l'avoir oublié d'autres combats furent perdus ? Il faut surtout s'adapter à cette forme de combat qui, depuis quinze ans, de l'Est à l'Ouest, dans tous les pays qui ont connu cette révolution, nous apprend que désormais, à mesure que l'armement lourd devient de plus en plus dangereux, que la bombe atomique se profile à l'horizon de notre histoire, c'est la guerre au couteau qui retrouve ses chances. Pour s'adapter à cette lutte quasiment individuelle, nous revenons de loin. Des projets sont mis à l'étude, et déjà en exécution, à la demande du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, ce dernier se trouvant être précisément un homme qui connaît lui aussi, comme d'autres dans cette Assemblée, depuis plusieurs générations, les conditions d'existence et de lutte dans les départements algériens et dans toute notre Afrique du Nord.

Je demande au Conseil de la République de bien vouloir me croire. Dans cette grave alerte, nous avons eu à déplorer des morts, mais de ces pertes sanglantes doit sortir, avec une résolution plus virile encore, l'instrument de cette résolution. Si je peux vous garantir notre volonté, si je peux vous garantir la volonté de créer cet outil, ne dites pas que cet outil, nous l'avons reçu. Pour qu'il soit à la fois ferme et souple, il nous faut au moins le délai de votre confiance.

Sur le plan administratif, des mesures immédiates ont été prises. En effet, le gouvernement général est une lourde maison, et depuis longtemps. Nous comptons plus de 2.000 fonctionnaires à Alger, alors que le sous-préfet ou l'administrateur de commune mixte est tout seul, alors que le sous-préfet de Tizi-Ouzou doit gérer 700.000 âmes. Cela n'est pas concevable. J'ai fait, préalablement aux événements actuels, adresser une recommandation aux fonctionnaires locaux. J'ai, au lendemain de la nuit de la Toussaint, envoyé des ordres afin que — sans réformes de structure, je n'avais pas le temps de m'y mettre — des fonctionnaires de l'administration centrale d'Alger, du gouvernement général, fussent envoyés en équipes, à la fois

d'administration, de gestion et, le cas échéant, de combat, pour assister pratiquement et moralement le chef isolé trop lointain, qui pourrait désespérer. Déjà, dans certaines localités du Sud, arrivent d'Alger des administrateurs qui iront, pour le compte du responsable de la section administrative, apporter le fruit de leur expérience et aussi, il faut bien le dire, le réconfort de leur présence. Quand nous en aurons le temps, nous régulariserons, si j'ose dire, les choses; pour l'instant nous les faisons.

L'Aurès, par exemple, obéit à une circonscription administrative, depuis le 3 novembre, absolument anormale et dont le caractère temporaire est évident. Mais j'ai décidé de la créer afin que tous les pouvoirs civils et militaires soient concentrés dans les mêmes mains, afin que cette sorte de dispersion des responsabilités cesse et que, dans une action militaire de police, sur laquelle le contrôle des lois et de l'administration reste indispensable, il n'y ait pas contradiction dans l'action.

L'Aurès, c'est 7.000 kilomètres carrés de montagnes au relief très aigu, aux forêts profondes et aux vallées encaissées. L'Aurès est sous le commandement d'un fonctionnaire que j'ai envoyé moi-même et qui, sous l'autorité de M. le préfet de Constantine, a pour charge de régler les efforts des trois sous-préfectures et des quatre communes mixtes. Ce responsable local a sous ses ordres et sous son autorité les commandants militaires des diverses armes qui sont chargés d'exécuter le plans édictés en commun.

De même sur le plan national, constamment les obligations de la loi ont été respectées. Il n'y a pas d'état de siège en Algérie; il n'y a pas matière à décider l'état de siège lorsqu'une population d'un peu plus de 8 millions d'âmes reste fidèle et attachée à ses devoirs à l'intérieur même de la nation française. De ce fait, c'est l'autorité civile qui agit; sur le plan de l'Algérie c'est le Gouverneur général, dans chaque département c'est le préfet, dans l'Aurès c'est le fonctionnaire que j'ai désigné, qui reste entièrement maître des décisions à prendre avec, bien évidemment, le concours compréhensif, actif, plein de volonté — je tiens à le déclarer à cette tribune — de l'autorité militaire, qui a parfaitement compris son rôle dans la difficile mission qui nous incombe, celle de déployer des forces militaires — atroce mission — à l'intérieur même du territoire national, pour rendre à la raison des concitoyens égarés.

Mesdames, messieurs, cela nécessite un lent travail qui n'est pas seulement de forcé, mais aussi de compréhension. Sur la justice, j'ai entendu bien des critiques, comme si, oubliant notre Constitution et nos lois, on pouvait demander au ministre de l'intérieur de frapper au lieu et place de ceux qui en ont la charge. M. le garde des sceaux est parfaitement conscient des devoirs qui incombent au Gouvernement, permettez-moi de le dire et excusez-moi d'avoir à le souligner. Des instructions ont été envoyées à ceux auxquels on pouvait en envoyer normalement, afin de leur rappeler que dans les circonstances difficiles que nous traversons en Algérie, la justice doit rester la justice. C'est bien évident. Quant aux délais d'application, il y a une notion qui doit être mieux comprise pour que, finalement, la valeur d'exemplarité ait son plein effet.

Il y a eu sans aucun doute, dans ce domaine, des erreurs. En tant que ministre de l'intérieur chargé de faire respecter l'ordre, je m'en plains très vivement, croyez-moi, et même plus vivement que vous. Il m'est, en effet, parfois désagréable d'envoyer ici ou là des forces du maintien de l'ordre qui n'ont pas le temps de remplir certaines formalités, qui saisissent, dans un coin montagneux, trois ou quatre de ces jeunes gens égarés par la propagande, armés d'un fusil dont on connaît l'usage qu'ils en feront. On les amène dans la ville la plus voisine, mais le délit n'est pas toujours bien établi. Dans l'intervalle, ces jeunes gens ont expliqué qu'ils faisaient de l'auto-défense. On ne va pas jusqu'au fond des choses et à la grande surprise, je dirai au désenchantement, à la colère de ceux qui sont chargés du maintien de l'ordre, on peut les retrouver quelques jours plus tard, en un autre endroit.

Le cas s'est produit; il ne doit pas se reproduire. Une bonne conception de la justice doit être parfaitement compatible avec une juste notion des choses. Mais comment pouvez-vous demander au ministre de l'intérieur de faire autre chose que ce qu'il a fait, à savoir des recommandations, des conseils et une tentative d'explication du fait national qui se pose dans les trois départements d'Algérie, de telle sorte que certaines méthodes ou certaines habitudes doivent être réformées, mais non point la loi ou la Constitution, au point que je sois en mesure, moi, de donner des ordres à la justice?

Quand je dis cela, je ne cherche absolument pas — vous le savez — à me désolidariser de mon collègue le garde des sceaux, mais il est toujours fâcheux que le commandement de la police et la responsabilité de la justice puissent être confondus dans l'esprit d'un parlementaire.

Face à ces événements, mesdames, messieurs, les mesures sont prises: celles de police, la mise en place d'un dispositif militaire, parce que cela était nécessaire, des mesures d'ordre qui permettent à la fois de poursuivre ceux qu'on appelle les insurgés car ce sont des insurgés sur le plan même de la notion juridique de ce terme. D'autre part, la plupart des localités dans lesquelles il est nécessaire de prévoir un système de sécurité sont déjà englobées dans ce dispositif.

Si tel ou tel maire — j'ai entendu la lecture tout à l'heure d'une lettre émouvante et inquiétante — a pu se plaindre d'un sentiment d'abandon, depuis trois semaines, nous avons commencé à répartir des forces sur l'ensemble du territoire. Ce ne fut pas sans une légitime inquiétude, car il est contraire aux enseignements de toutes les guerillas de ce type de disperser un peu partout des forces alors qu'il serait nécessaire de les tenir groupées. Il y a souvent contradiction entre ceux qui ont appris l'enseignement de la guerre dans d'autres pays de l'Extrême-Orient et ceux qui voudraient que le maintien de l'ordre fût assuré à l'intérieur des localités. Ces deux devoirs s'imposent en même temps, mais s'imposant en même temps ils réclament encore plus de troupes. Faites-nous confiance, monsieur Rogier; chaque jour, de nouveaux bataillons, de nouvelles compagnies ou de nouvelles troupes spécialisées prennent la place qui leur est assignée.

Terminant cette partie de mon exposé, que je ne voudrais pas prolonger outre mesure en raison de l'heure tardive — aussi on m'excusera de ne pas répondre à toutes les objections car je n'y suis pour rien — il me faut cependant rectifier certaines erreurs commises par d'honorables sénateurs quant à l'exacte situation de l'Aurès. J'ai entendu M. Mostefaï, en particulier, exprimer des inquiétudes et Mme Girault affirmer des contre-vérités. Je suis obligé de donner des précisions: l'Aurès n'est pas sous les bombes et le napalm n'a rien incendié.

**Mme Girault.** Pour l'instant.

**M. le ministre.** Madame, laissez-nous définir et déterminer notre politique nous-mêmes.

Cela n'a pas été fait et lorsqu'on dit qu'on évacue l'Aurès, donc une population de 120.000 habitants, cela n'est pas exact. Tous les points de l'Aurès qui doivent et qui peuvent être occupés par la troupe le sont, je veux dire les localités d'importance moyenne et même les petites localités normalement accessibles. Les voies de communication, qui y sont malheureusement trop rares, sont tenues par les forces de l'ordre. Il n'y a nulle part sécession territoriale, il n'y a nulle part abandon d'une fraction du territoire de l'Aurès aux bandes armées, mais il y a, et ce n'est pas de notre faute, une région, correspondant au territoire de six douars, qui n'est pénétrée par aucune piste, par aucun chemin, qui est située entre 1600 et 2.600 mètres d'altitude et qui, de ce fait, n'a pu être occupée, comme pourrait le souhaiter M. le sénateur de la Lozère M. Morel, par enchantement. Ou alors, si elle devait l'être, il faudrait décider une campagne à caractère militaire qui exposerait la vie de plusieurs centaines de nos jeunes gens.

Je préfère, plutôt que de risquer cette éventualité dans ces régions inaccessibles ou difficilement accessibles, avertir les populations, non pas de 120.000 personnes, mais les quelques milliers qui y vivent, du grave danger qu'elles courent si un appui aérien devait être utilisé pour permettre aux fantassins d'avancer.

Pour qu'elles ne soient pas frappées, nous leur demandons de s'en aller. Celles qui resteront sauront ce qu'elles risquent et je ne vois pas pourquoi je n'accepterais pas alors la responsabilité d'appliquer implacablement la rigueur que la République doit à tous les citoyens français.

Mais n'exagérons rien, il ne s'agit ni de villes, ni de villages, il s'agit non pas de foules de vieillards et d'enfants, mais de régions très peu habitées, régions évidemment hospitalières au rebelle, au hors la loi, à celui qui veut faire le coup de feu sans grand risque. Ce risque, il n'y a pas de raison qu'il ne le courre pas et qu'il n'y succombe. Il n'y a pas de raison qu'il puisse se rendre maître d'une population terrorisée à l'endroit même où le risque sera partagé. Peut-être pense-t-il lâchement, parce qu'il sera partagé, qu'il l'encourra d'autant moins qu'il sera précisément à l'abri de notre humanité.

Qu'il ne s'y trompe pas, il faut qu'il sache que son sort sera différencié de celui de la population fidèle, de la population civique. Pour cela toutes les précautions morales ont été prises. Pour le reste, la loi passera. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à gauche.*)

J'entendais tout à l'heure M. Moutet avec émotion. Je sais quel drame de conscience peut solliciter l'esprit et le cœur d'un homme qui se trouve dans l'obligation de répondre à l'exigence fondamentale et qui, par là-même, est la plus cruelle: celle d'avoir à maintenir l'unité nationale.

Lorsqu'il s'agit de maintenir l'unité nationale, il ne peut pas y avoir de sentiments personnels. Il y a le devoir permanent et historique, la force séculaire, il y a toutes les chances de l'avenir à préserver. La sécession, le séparatisme, cette sorte de coupure au sein d'une même nation ne peut pas être tolérée. Il ne peut pas y avoir de compromis, de discussion. Cela est d'un domaine qui appartient à notre race, à notre souche même, nous en avons puissé la leçon en naissant, cela fait partie de l'histoire de France. Et si nous n'ignorons pas les nécessités de l'histoire, les évolutions historiques, ce n'est pas par la sécession, par la ségrégation, par le séparatisme, ce n'est pas non plus en facilitant cet éclatement — absurde d'ailleurs dans un monde où, les grands blocs une fois constitués, que reste-t-il, mesdames, messieurs, de la souveraineté intégrale des plus grandes, des plus vieilles et des plus nobles nations? — éclatement absurde, donc anachronique, finalement criminel et qui abandonne à des destins tragiques ceux qui s'y laissent entraîner, ce n'est pas par tout cela que nous devons y répondre, mais par plus d'unité encore sur le plan politique, économique, social et culturel.

Cependant, aucune de ces tendances ne nous est inconnue. J'ai passé personnellement trop d'années de ma propre vie dans des travaux ou dans des études consacrées à connaître un peu mieux ces grands courants qui traversent aujourd'hui le monde et qui font que l'histoire du vingtième siècle sera surtout marquée par cette sorte de révolution, de révolte, dont les caractéristiques ne sont pas aujourd'hui établies et qui, en Extrême-Orient, a emporté jusqu'ici les deux tiers de l'humanité. Nous n'ignorons pas cela, monsieur Moutet. Nous le savons, monsieur Mostefai, mais nous pensons que la solution n'est pas dans l'éclatement, dans l'obéissance aux forces centrifuges, mais dans le renforcement de l'unité, renforcement qui n'est pas concevable sans une égalité complète. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Mais je n'irai pas plus loin pour l'instant. Le remède parfait est-il dans cet appel qui m'est déjà fait et — je l'ai remarqué — dans un ordre du jour déposé avant même que je prisse la parole, de dire: « Mesures d'ordre! obéissons! » Et, d'ici qu'on ait constaté, par je ne sais quelle formalité, par je ne sais par quelle décision historique, que c'en est fini, d'ici là « pas de réforme; on ne bouge plus ». On montre simplement la force et la rigueur.

Curieuse réponse, mesdames et messieurs, curieuse réponse à faire à ce peuple; (*Applaudissements à gauche*) à ce peuple qui n'a pas bronché. Curieuse réponse et inquiétante à ces huit millions de Français musulmans. Plutôt que d'obéir à l'appel d'un fanatisme qui, tout de même, trouve des correspondances dans l'ancienneté des âges, ou à l'appel au nationalisme absurde, historiquement, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais qui correspond à une littérature que des propagandes étrangères ont répandue à travers toutes les aires du monde; plutôt que d'obéir à ce rappel d'un vieux passé ou bien au rêve d'un avenir abstrait, plutôt que de faire cela, ce peuple s'est dit que la France et l'avenir français étaient après tout la communauté la plus convenable à leurs aspirations et ils y restent fidèle, ils restent accrochés à cette communauté qui s'installe dans notre vie nationale.

C'est la réponse qu'on va leur faire à eux et non point à ces quelques milliers d'isolés, à ces quelques milliers de hors la loi et d'hommes qui portent atteinte à la fois aux intérêts de ceux qu'ils appellent leurs frères comme ils portent atteinte à l'unité de la communauté nationale? Je craindrais qu'elle soit mal comprise; ce qui ne veut pas dire que nous allons nous lancer dans une débâcle de réformes de toutes sortes qui bouleverseront tout.

Il n'en est pas question, mesdames, messieurs, mais je ne voudrais pas qu'un texte interdise au Gouvernement de procéder aux réformes dont on parle depuis tant d'années, qui sont en gestation ou bien qui sont commandées par la loi. Je voudrais que cette possibilité ne soit pas fermée. A cet égard je fais confiance à l'esprit de justice de ceux qui m'écoutent.

Sur le plan politique nous avons pris la décision, au sein du conseil des ministres, de dissoudre le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques. J'ai entendu un orateur me reprocher de ne l'avoir pas fait plutôt. Voulait-il dire qu'il fallait le dissoudre avant le 1<sup>er</sup> novembre 1954? Peut-être. Dans ce cas, cette critique, malgré mon goût des responsabilités, je désire qu'on veuille bien elle aussi la répartir. Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques n'a pas été constitué le 18 juin 1954. On pourrait croire que tout a commencé ce jour-là. Nous ne le prétendons pas, mais qu'on ne cherche pas à faire débiter les crises nationales à partir du moment où une majorité parlementaire s'est montrée un peu différente de celle qui l'a précédée.

La question du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques a été évoquée au conseil des ministres parce que seul un conseil des ministres pouvait prendre la décision de l'interdire. Ce fut le premier conseil des ministres qui a suivi les événements de la Toussaint. Est-ce du temps perdu? Je vous laisse juger.

Quelqu'un avait l'humour noir de rappeler tout à l'heure les conditions dans lesquelles s'était développé le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques et la décision qui fut prise en 1945. Je reconnais que Mme Girault n'a pas eu, elle, l'humour noir de rappeler qu'en 1945 la dissolution du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, que dis-je, la répression la plus rigoureuse qui s'abattit sur celui-ci intervinrent alors que vos amis appartenaient à un gouvernement chargé de tant de crimes.

**M. Chaintron.** Nous n'avions pas la charge du ministère de l'intérieur, que je sache.

**M. Georges Laffargue.** Vous étiez au Gouvernement.

**M. le ministre.** Monsieur Chaintron, vous qui fûtes un haut fonctionnaire de la maison que j'ai l'honneur de diriger et qui, de ce fait, devez connaître, j'imagine, l'A. B. C. du droit administratif, vous savez qu'un gouvernement de la République est responsable collectivement devant les assemblées. Je n'ai jamais appris qu'une saine doctrine républicaine — pas plus d'ailleurs, je suppose, qu'une saine doctrine dans tout autre régime — veuille que chaque ministre puisse se tirer d'affaire pour son propre compte en laissant les responsabilités aux voisins. (*Rires et applaudissements au centre.*)

Donc, nous nous attaquerons au fond des problèmes qui nous sont proposés. Je ne les énumère pas. Cela a été fait excellemment par ceux qui m'ont précédé. Je prends à mon compte ce qui a été dit sur la nécessité de développer les écoles, de fournir des investissements riches et nombreux aux trois départements d'Algérie. Je signale, à ce propos, qu'aujourd'hui même un vote est intervenu à l'Assemblée nationale, vote que vous aurez à confirmer, si vous le voulez bien, qui consacre cette année un programme de 48 milliards de francs à l'équipement social et économique de l'Algérie, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière. C'est tout de même un effort sensible; encore faut-il que ces investissements soient dirigés sagement là où cela est nécessaire et je vous demande de croire que nous y veillerons de près! (*Très bien! Très bien!*)

Il faut ouvrir davantage la fonction publique, c'est sûr. Il faut développer davantage les collectivités locales, dans lesquelles de plus en plus le peuple algérien pourra s'élever et participer à la gestion des communes. Tout cela a été dit; tout cela est excellent. Notre politique est pour cela très ferme. Elle est déterminée, elle est fixée, nous n'en bougerons pas.

Je voudrais faire comprendre à ceux dont le jugement a été le plus dur dans son expression au cours de ce débat, je voudrais — n'escomptant pas une sorte de ralliement à nos thèses ou à notre politique, mais réclamant cette bonne foi à la base, indispensable pour les œuvres communes — leur faire admettre qu'il nous faut évoluer et comprendre, afin de mieux demeurer. Si d'autres emploient d'autres méthodes pour demeurer aussi en Afrique du Nord, et particulièrement dans les trois départements d'Algérie, ils n'ont pas le droit de contester notre volonté, ils n'ont pas le droit de douter de notre résolution.

J'en ai terminé. Je ne m'attarderai pas sur les problèmes d'ordre diplomatique qui m'ont été posés, je comprends bien pourquoi. MM. les sénateurs de Tunisie et du Maroc devaient normalement profiter de ce débat pour faire valoir leurs objections à la politique du Gouvernement, aussi bien en Tunisie qu'au Maroc, pour en faire comprendre à l'Assemblée les conséquences puisqu'ils estiment, eux, que ce qui se passe par exemple en Tunisie est la cause directe de ce qui s'est passé en Algérie.

Je ne me suis donc pas étonné de leur intervention. Mais je crois que, lorsqu'ils assimilent exactement les événements terroristes tunisiens aux événements qui ont marqué le terrorisme algérien, ils se trompent. Cela dit, à l'heure présente, je n'engagerai pas cette discussion de fond.

Je crois, en tout cas, que s'il y avait des affinités, ces affinités seraient déjà très anciennes et qu'il ne serait plus juste de vouloir faire commencer ces activités au moment précis où le gouvernement de M. Mendès-France arrive au pouvoir. Il ne semble pas que le phénomène terroriste en Tunisie ait été tellement arrêté, tellement merveilleusement réglé au point qu'aucune mort d'homme n'aurait été connue par les effets savants de la politique antérieure. Je ne me suis pas lancé dans ce débat; je l'ai évité, car j'ai pensé qu'il était superfétatoire.

Ce débat a commencé par un très beau discours, mais qui était sans aucun doute — M. Gatuïng me permettra de le dire — le discours le plus polémique, puisque, au travers des événements que nous avons à examiner, il concluait que l'on ne devait pas avoir confiance dans le Gouvernement actuel et recommandait à cette Assemblée — on trouvera ces termes au *Journal officiel* — de ne pas faire confiance à cette équipe ou à cet homme.

Je ne terminerai pas, en ce qui me concerne, sur cette note polémique. Cependant, je demande au Conseil de la République, je demande aux sénateurs qui m'entendent de bien vouloir revenir sur des événements historiques qui remontent à plus longtemps qu'on ne veut bien le dire.

On nous reproche cette part modeste de la France dans le bassin occidental de la Méditerranée, et les paroles de M. Gros m'ont touché sur ce point. Mais qui donc a commencé à cacher, par une sorte d'ignorance presque délibérée, la nécessité pour la France de cette projection vers le Sud, afin de préserver cette immense unité territoriale qui va des Flandres jusqu'au Congo et qui ne connaît qu'une solution de continuité: le bassin occidental de la Méditerranée. 7.000 kilomètres de longueur et, au milieu, un lac que les avions maintenant franchissent en une heure. Il est certain qu'une politique nationale doit se fixer pour objectif de détenir au bénéfice de la nation qui contrôle ces vastes régions l'autorité la plus reconnue, au moins par ses alliés, sur cette modeste superficie d'eau qui sépare nos terres.

Cela, c'est une politique. Nous en serons bien d'accord, comme nous sommes bien d'accord sur la nécessité de maintenir la présence des trois départements d'Algérie et des territoires d'outre-mer de notre belle Afrique noire dans le cadre même de notre nation, ainsi que nous en fait un devoir la Constitution.

Mais, monsieur Gatuïng, ce n'est pas moi, c'est le ministre des affaires étrangères de l'époque qui, le 17 octobre 1946, adressait au secrétariat général des Nations Unies la liste des pays, Etats ou territoires non autonomes. Que signifiait l'envoi de cette liste, sinon qu'il reconnaissait par avance une sorte de droit au futur conseil de tutelle de se préoccuper, de ci de là, des territoires mentionnés dans la liste.

Je vous signalerai, monsieur Gatuïng, que cette liste remise à l'époque comprenait le Togo, le Cameroun, les territoires d'outre-mer qui font partie intégrante de la République française et aussi la Tunisie et le Maroc; et c'est vous qui vous plaignez si amèrement de ce que maintenant, au conseil de tutelle, le groupe arabo-asiatique se mêle de nos affaires? Revenons aux origines!

J'ajoute, mesdames, messieurs, que, si l'on parle d'autonomie interne, d'indépendance des pays sous protectorat, qui donc a prononcé le premier le mot « indépendance » que jamais, pour ma part, je n'ai voulu émettre, car je pensais que, ce faisant, on indiquait une fausse direction *a priori*? Qui donc? A quel moment? Faut-il rappeler le discours de Thionville? (*Très bien! très bien!*)

Lorsqu'on parle d'autonomie interne, mesdames, messieurs, qu'est-ce que cela veut dire? Ou bien cela ne signifie rien, c'est un trompe-l'œil; ou bien ce n'est pas autre chose que la remise d'un certain nombre de pouvoirs que l'administration directe par le pouvoir tuteur avait jusqu'alors confisqués, au grand profit, d'ailleurs, du pays sous tutelle.

Tout cela a été dit bien avant que cette équipe tant critiquée, ce président du conseil vilipendé, ait songé à se préoccuper, au nom de la France, des affaires de la Tunisie. Leur crime, c'est d'avoir voulu traduire en faits, en actes et en actes honnêtes, ce que d'autres avaient répété si souvent, de telle sorte que nous n'avions pas le bénéfice de la doctrine, de la théorie et de la ligne constante d'une politique, sans avoir pour autant le bénéfice de l'adhésion populaire des pays sous tutelle. Ni l'un ni l'autre n'y trouvait profit.

Nous avons voulu mettre en œuvre une politique et, là-dessus, M. le ministre des affaires étrangères, président du conseil, aura l'occasion, obéissant à votre invitation, d'expliquer sa politique générale. Je ne saurais pour le moment en dire davantage. Mais, me gardant de tout élément de polémique au moment où nous allons conclure ces travaux, je voudrais que vous preniez conscience, une fois de plus, que les hommes qui sont au Gouvernement sont chargés des plus lourdes et des plus cruelles responsabilités, celles qui consistent à maintenir par la force l'unité nationale. Ils ont conscience que l'avenir de la France se joue aussi en cette occasion.

Que vous pensiez que nous pourrions être au-dessous de notre tâche, nous saurions l'accepter. Mais ce que nous ne

saurions jamais accepter, c'est que vous puissiez penser que cette tâche, nous ne la comprenions comme le premier de nos devoirs. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**Mme le président.** J'ai été saisie de deux propositions de résolution, présentées en conclusion du débat et en application de l'article 91 du règlement.

La première, déposée par MM. Marcel Gatuïng, Jacques Augarde et Alain Poher, est assortie d'une demande de priorité. Elle est ainsi rédigée:

« Le Conseil de la République,

« Profondément indigné par les actes de terrorisme commis en Algérie, s'incline avec émotion devant les victimes et réaffirme solennellement que l'Algérie est et restera française,

« Demande au Gouvernement:

« De s'opposer avec la plus grande fermeté aux provocations venues de l'étranger;

« De tout mettre en œuvre pour rétablir au plus tôt — préalablement à toute réforme — l'ordre et la sécurité;

« Souhaite que soit poursuivie une politique hardie, généreuse et humaine, seule capable d'assurer l'union fraternelle de toutes les populations de l'Algérie française. »

La deuxième, présentée par M. Marius Moutet, est ainsi rédigée:

« Le Conseil de la République

« réprovoque les actes de terrorisme,

« s'incline avec émotion devant les victimes,

« demande au Gouvernement:

« De prendre toutes mesures permettant de rétablir l'ordre,

« de s'opposer aux provocations et aux interventions venant de pays étrangers,

« et de promouvoir les réformes politiques, le développement économique et social, assurant aux populations de l'Algérie les droits qui résultent de la Constitution et l'application intégrale du statut voté par le Parlement. »

**M. Marius Moutet.** Je demande un scrutin sur la priorité.

**Mme le président.** La première proposition de résolution de M. Gatuïng a été déposée avec demande de priorité. La priorité est de droit.

**M. Marius Moutet.** Je demande alors la parole, pour explication de vote.

**Mme le président.** La parole est à M. Moutet.

**M. Marius Moutet.** Je voudrais simplement indiquer que la proposition de résolution que j'ai présentée n'est signée que de moi, mais qu'elle émane cependant d'un certain nombre de sénateurs appartenant à divers groupes qui approuvent la politique définie dans cette résolution.

**M. Abel-Durand.** Je demande une suspension de séance.

**M. Charles Brune.** Madame le président, je désirerais savoir exactement sur quoi nous allons nous prononcer.

**M. de La Contrie.** Sur la suspension!

**Mme le président.** J'ai été saisie de deux propositions de résolution. La première étant assortie d'une demande de priorité, c'est sur elle que le Conseil sera appelé d'abord à se prononcer; la deuxième ne viendra en discussion que si la première est rejetée.

Monsieur Abel-Durand, maintenez-vous votre demande de suspension de séance?

**M. Abel-Durand.** Oui, madame le président. Nous ne pouvons pas, sans avoir eu le temps d'y réfléchir, nous prononcer sur des textes aussi importants. C'est la raison de ma demande de suspension.

**Mme le président.** Je consulte le Conseil de la République sur la demande de suspension présentée par M. Abel-Durand. (*Le Conseil de la République décide de suspendre la séance.*)

**Mme le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le jeudi 25 novembre à une heure quarante-cinq minutes, est reprise à deux heures trente-cinq minutes.*)



**Mme le président.** La séance est reprise.

M. Gatuïng m'a fait connaître qu'il retirait sa proposition de résolution et qu'il proposait au Conseil de la République de décider le passage pur et simple à la suite de l'ordre du jour.

Je rappelle qu'aux termes du quatrième alinéa de l'article 91 du règlement, cette proposition a toujours la priorité.

Mais, d'autre part, j'ai été saisie par MM. Abel-Durand, Southon, de La Gontrie, Charles Morel, Muscatelli et Debré, d'une nouvelle proposition de résolution ainsi conçue :

« Le Conseil de la République,  
 « Réprouve les actes de terrorisme ;  
 « S'incline avec émotion devant les victimes ;  
 « Affirme la nécessité primordiale de rétablir l'ordre et la sécurité ;

« Demande au Gouvernement :

« De s'opposer aux provocations et aux interventions venant de pays étrangers ;

« De poursuivre le développement économique et social et la réalisation des réformes assurant aux populations de l'Algérie les droits qui résultent de la Constitution et du statut de l'Algérie ».

La parole est à M. Gatuïng, sur le passage pur et simple à la suite de l'ordre du jour qu'il a proposé.

**M. Gatuïng.** Mesdames, messieurs, j'avais conclu à la fin de mon intervention par une demande de passage à l'ordre du jour pur et simple, parce que, je répète mes propres termes, j'avais confiance en la France, je gardais confiance en toutes les populations de l'Algérie française, mais je n'avais point confiance dans le Gouvernement pour assurer la continuité de l'œuvre française sur tout le territoire de la République.

C'est dans ces conditions que je vous demande, après avoir retiré un texte qui devait normalement faire l'unanimité de cette Assemblée — c'est pour cette seule raison que j'y avais apposé ma signature — de décider le passage pur et simple à la suite de l'ordre du jour. Cela ne veut pas dire que nous refusons des réformes ; nous saurons les proposer quand le moment sera venu, quand elles n'apparaîtront pas à l'énorme majorité loyale et fidèle comme une récompense à celui « qui descendit avec son fusil ». Cela veut dire, sans polémiquer davantage avec le représentant du Gouvernement, que le moment viendra pour nous d'apporter d'abondantes et précises mises au point à la réponse de M. le ministre de l'intérieur. Nous en aurons tout le loisir au cours des discussions budgétaires. Nous saurons, sans refuser certaines responsabilités, établir dans la chaîne des responsabilités gouvernementales, de la libération jusqu'à 1954, quelles ont été les plus graves, soit dans le style statique, soit dans le style dynamique.

Mais aujourd'hui j'ai cru recevoir l'assentiment de toute cette Assemblée lorsque parlant, — oui, monsieur le ministre de l'intérieur, — beaucoup plus sans doute de cœur et de sentiment que de froide raison, j'ai manifesté ma surprise et mon étonnement devant la soudaineté de l'attaque, et, surtout, mon indignation devant l'impuissance gouvernementale à l'égard des puissances étrangères, quelles qu'elles soient, qui ont essayé de dresser contre nous nos meilleurs amis de la cité française musulmane.

Je demande à tous ceux qui m'ont compris dans cette Assemblée, et que je veux nombreux, de faire confiance au destin de la France à la fin de ce débat, qui, tout de même, honore le Conseil de la République, en passant purement et simplement à l'ordre du jour. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche.)*

**M. Abel-Durand.** Je demande la parole pour expliquer mon vote.

**Mme le président.** La parole est à M. Abel-Durand.

**M. Abel-Durand.** Je voterai contre l'ordre du jour pur et simple.

M. Gatuïng, dans son éloquente intervention, a démontré lui-même, mieux que je ne saurais le faire, la nécessité pour cette Assemblée de manifester la conclusion qu'elle entend donner au très noble débat qui a eu lieu.

Nous nous sommes livrés à une exégèse — peut-être regrettable en pareille circonstance — sur les différents textes qui nous étaient présentés et qui, par tant de points, étaient communs. Nous nous sommes efforcés, membres de groupes différents, de parvenir à un texte qui puisse faire comme vous le souhaitez vous-même l'unanimité de cette Assemblée.

Voilà pourquoi, pressé par vous-même, monsieur Gatuïng, pressé par le dépôt que vous avez fait d'un texte et par vos dernières paroles, je demande au Conseil de la République de manifester ce qu'il pense en votant un texte explicite contenant des affirmations sur lesquelles nous devrions tous être d'accord. *(Applaudissements au centre, à droite ainsi que sur divers autres bancs.)*

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le passage pur et simple à la suite de l'ordre du jour proposé par M. Gatuïng.

Je suis saisie de deux demandes de scrutin, l'une présentée par le groupe du mouvement républicain populaire, l'autre par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis, — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)*

**Mme le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	302
Majorité absolue.....	152
Pour l'adoption.....	30
Contre .....	272

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je donne lecture maintenant de la proposition de résolution (n° 2), présentée en conclusion du débat et en application de l'article 91 du règlement par M. Marius Moutet :

« Le Conseil de la République

« Réprouve les actes de terrorisme,

« S'incline avec émotion devant les victimes,

« Demande au Gouvernement :

« De prendre toutes mesures permettant de rétablir l'ordre,

« De s'opposer aux provocations et aux interventions venant de pays étrangers,

« Et de promouvoir les réformes politiques, le développement économique et social, assurant aux populations de l'Algérie les droits qui résultent de la Constitution et l'application intégrale du statut voté par le Parlement. »

La parole est à M. Courrière.

**M. Courrière.** Mesdames, messieurs, au nom du groupe socialiste, et de divers amis, M. Moutet avait déposé un ordre du jour dont vous avez entendu lecture. Cet ordre du jour ressemble à peu près exactement au deuxième ordre du jour qui a été présenté tout à l'heure.

Il y a cependant dans ce dernier texte un mot qui nous inquiète et dont nous voudrions connaître exactement la signification : c'est le mot « primordial ». Pour nous, nous estimons que s'il est nécessaire de rétablir l'ordre, il est indispensable, et en même temps d'une manière concomitante, de promouvoir les réformes économiques, sociales et politiques qui doivent créer en Algérie le climat indispensable à l'apaisement. Si vous pouvez nous dire que le mot « primordial » ne signifie pas pour vous qu'il faut rétablir l'ordre avant de promouvoir les réformes, nous retirerons notre ordre du jour et nous voterons le vôtre. Mais dans la mesure où un doute quelconque subsisterait, dans la mesure où vous affirmeriez qu'il faut d'abord rétablir l'ordre avant de promouvoir les réformes, nous maintiendrons l'ordre du jour présenté par M. Moutet.

**Mme le président.** La parole est à M. Abel-Durand.

**M. Abel-Durand.** Je répondrai d'autant plus volontiers que c'est moi-même que ai suggéré le mot « primordial ».

Le mot « préalable » indiquait un ordre chronologique formel. Il m'avait semblé que cet ordre chronologique formel aboutissait probablement à des impossibilités. Ce que j'ai voulu, avec le mot « primordial » c'est montrer qu'en tout temps, maintenant et toujours, dans les circonstances difficiles en présence desquelles nous sommes et plus tard, ce qui importe, c'est que, dans cette terre d'Algérie, comme partout, l'ordre règne à tout moment.

C'est une consigne donnée au Gouvernement quel qu'il soit d'assurer le maintien de l'ordre qui est la condition même des réformes que nous demandons par la suite.

**M. Georges Laffargue.** C'est la substitution de « primordial » à « préalable ».

**M. Courrière.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Courrière.** J'avoue que les explications de M. Abel-Durand ne me satisfont pas pleinement.

**M. Abel-Durand.** Tant pis!

**M. Courrière.** M. Abel-Durand vient de nous dire que le rétablissement de l'ordre est la condition des réformes. Je lui demande de préciser s'il considère, comme nous l'entendons, nous, que les deux choses peuvent et doivent être faites à la fois.

C'est à cette condition que nous retirons l'ordre du jour.

**M. Abel-Durand.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Abel-Durand.

**M. Abel-Durand.** Il n'y a pas de réforme réelle qui puisse être opérée dans le désordre.

**M. Pierre Boudet.** Eh bien alors ?

**M. Abel-Durand.** Seulement je maintiens mon texte car je pense que le mot « préalable » opposerait au Gouvernement qui, probablement, n'en tiendrait pas compte, d'ailleurs, une condition peut-être irréalisable.

Il importe que nous nous placions au-dessus des dissentiments qu'il peut y avoir entre nous, soit sur les termes, soit sur des désaccords politiques. La question en cause est trop souvent grave pour que, dans cette Assemblée où notre opinion est en réalité unanime, nous n'affirmions pas ce qui est essentiel, à savoir le maintien de l'ordre, car aucune réforme ne peut être entreprise valablement dans le désordre.

**Mme le président.** L'ordre du jour de M. Moutet est-il maintenu ?

**M. Courrière.** Le groupe socialiste retire son ordre du jour et demande le vote par division de l'ordre du jour présenté par M. Abel Durand.

**Mme le président.** Le vote par division est de droit.

Voici le texte de l'ordre du jour sur lequel le Conseil de la République va être appelé à se prononcer :

« Le Conseil de la République :

« Réprouve les actes de terrorisme,

« S'incline avec émotion devant les victimes,

« Affirme la nécessité primordiale de rétablir l'ordre et la sécurité,

« Demande au Gouvernement :

« De s'opposer aux provocations et aux interventions venant de pays étrangers ;

« De poursuivre le développement économique et social, la réalisation des réformes assurant aux populations de l'Algérie, les droits qui résultent de la Constitution et du statut de l'Algérie. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

**M. Marius Moutet.** Je la demande.

**Mme le président.** La parole est à M. Moutet.

**M. Marius Moutet.** Nous demandons le vote par division, étant entendu que nous voulons voter contre le mot « primordiale ». Nous voterons le reste de l'ordre du jour.

**M. Georges Laffargue.** Alors, vous préférez le secondaire.

**Mme le président.** Je mets aux voix les deux premières lignes :

« Le Conseil de la République :

« Réprouve les actes de terrorisme,

« S'incline avec émotion devant les victimes... ».

Je mets ce texte aux voix.

(Ce texte est adopté.)

**Mme le président.** Je lis maintenant la phrase qui va être mise aux voix :

« Affirme la nécessité primordiale de rétablir l'ordre et la sécurité. »

**M. Marius Moutet.** Nous demandons la suppression du mot « primordiale ».

**Mme le président.** Je mets aux voix les mots « affirme la nécessité ».

(Ces mots sont adoptés.)

**Mme le président.** Je mets aux voix le mot « primordiale ».

(Ce mot est adopté.) (Protestations sur les bancs socialistes.)

**M. Courrière.** Madame le président, nous avons déposé une demande de scrutin sur ce mot « primordiale ».

**Mme le président.** Le vote était commencé.

Nous poursuivons le vote par division.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les derniers paragraphes :

« Demande au Gouvernement :

« De s'opposer aux provocations et aux interventions venant de pays étrangers ;

« De poursuivre le développement économique et social et la réalisation des réformes assurant à la population d'Algérie les droits qui résultent de la Constitution et du statut de l'Algérie. »

(Ce texte est adopté.)

**Mme le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe du mouvement républicain populaire.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

**Mme le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	278
Majorité absolue .....	140
Pour l'adoption .....	260
Contre .....	18

Le Conseil de la République a adopté.

— 5 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**Mme le président.** J'ai reçu de MM. Vauthier, Lodéon et Satineau une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, au profit des producteurs, le remboursement des frais d'approche des sucres des départements d'outre-mer.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 647, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. (Assentiment.)

— 6 —

#### DEPOT DE RAPPORTS

**Mme le président.** J'ai reçu de M. Primet un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution de MM. Delalande et Le Basser, tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 19 du décret du 29 août 1939 sur la pêche fluviale (n° 592, année 1954).

Le rapport sera imprimé sous le n° 644 et distribué.

J'ai reçu de M. Charlet un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant les articles 139, 140, 142, 143, 144, 260, 479, 480 et 481 du code pénal (n° 604, année 1954).

Le rapport sera imprimé sous le n° 645 et distribué.

J'ai reçu de M. Rabouin un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sanctionnant le non-usage du nom patronymique dans certains actes ou documents (n° 438, année 1954).

Le rapport sera imprimé sous le n° 646 et distribué.

— 7 —

## RENOIS POUR AVIS

**Mme le président.** La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale demande que lui soient renvoyés, pour avis :

1° La proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à exonérer les communes de Moselle et d'Alsace des conséquences dommageables de certains actes accomplis par les fonctionnaires allemands chargés par l'ennemi de l'administration de ces communes de 1940 à 1945, et à indemniser les personnes lésées, conformément à la législation sur les dommages de guerre (n° 588, année 1954), dont la commission de l'intérieur est saisie au fond;

2° Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1955 (n° 614 et 636, année 1954), dont la commission des finances est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Les renvois, pour avis, sont ordonnés.

— 8 —

## REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** La commission de l'agriculture demande que la proposition de loi relative au régime de l'allocation de vieillesse agricole, qui devait être inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui jeudi 25 novembre, soit reportée à une date ultérieure. Cette date sera fixée par le Conseil de la République lors de l'adoption des propositions de la conférence des présidents.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Voici donc quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique qui aura lieu aujourd'hui jeudi 25 novembre, à quinze heures et demie :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1955 (II. — Service des affaires allemandes et autrichiennes.) (N° 599 et 637, année 1954, M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1955. (N° 614 et 636, année 1954, M. Emilien Lieutaud, rapporteur de la commission des finances, et avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Bardon-Damarzid, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 593 du code de procédure civile. (N° 434 et 629, année 1954, M. Biatarana, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la compétence et au fonctionnement de la chambre de la cour d'appel de Fort-de-France détachée à Cayenne et tendant à autoriser la délégation à ladite chambre des conseillers de la cour d'appel de Fort-de-France. (N° 517, année 1951, 500 et 620, année 1954, M. Vauthier, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 335, 340 et 342 du code civil relatifs à la reconnaissance des enfants naturels. (N° 448 et 628, année 1954, M. Jozeau-Marigné, rapporteur de

la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, et avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique; M. Molle, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins. (N° 449 et 627, année 1954, M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, et avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, M. Marcel Molle, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection du titre d'œnologue. (N° 474 et 626, année 1954, M. Péridier, rapporteur de la commission des boissons, et avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail. (N° 395 et 641, année 1954, M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, et avis de la commission des finances, et n° 642, année 1954, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Vauthier, rapporteur.)

Discussion de la question orale, avec débat, suivante :

« M. Luc Durand-Reville demande à M. le président du conseil :

1° Si le Gouvernement français compte, en raison des conditions nouvelles de ses relations avec le Vietminh, procéder à l'évaluation des dommages de guerre subis par des biens français en zone viet, et quels sont les moyens qu'il se propose à mettre en œuvre pour arriver à cette fin;

2° a) Quel est le rythme de liquidation des dossiers de dommages instruits jusqu'à présent en zone sous contrôle français et combien il faudra de temps, à ce rythme, pour liquider l'ensemble des dossiers présentés;

b) Quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à cette situation;

c) Combien de dossiers de dommages ont été transférés d'Indochine en France, combien ont été admis, évalués et utilisés, combien, par contre, ont été arrêtés par les administrations centrales ou retournés en Indochine;

3° Quel est le critère que se propose de retenir le Gouvernement pour déterminer les dommages qui pourront donner lieu à réparations, et quelles sont les justifications que le Gouvernement est en mesure de donner au Parlement de ce critère;

4° Quelle est la politique du Gouvernement concernant le transfert, sur d'autres territoires de l'Union française (France métropolitaine comprise), des dommages susceptibles d'être retenus au bénéfice des sinistrés français d'Indochine, du fait soit de la guerre, soit de la rébellion;

5° Si le Gouvernement a l'intention de favoriser l'installation d'Européens ou de Vietnamiens résidant jusqu'à présent en Indochine et désireux de quitter ce territoire de l'Union française, pour s'établir dans d'autres territoires de celle-ci; quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour favoriser de telles migrations.

(Question transmise à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 25 novembre, à trois heures cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE  
LE 24 NOVEMBRE 1954

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

• Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qu'il communique au Gouvernement.*

• *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne comporter aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

• Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

• *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

• *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.*

### PRESIDENCE DU CONSEIL

5540. — 24 novembre 1954. — M. François Schleiter demande à M. le président du conseil si, dans les mesures de coordination du rail et de la route étudiées, il est tenu compte : 1° des circonstances climatiques (brouillard, verglas, neige, pendant plusieurs mois de l'année); 2° des nécessités de défense nationale. Ces considérations lui paraissent ne pouvoir être négligées, dans les régions de l'Est, pour assurer la continuité des transports, en toutes circonstances. Il estime que les propositions du ministère des travaux publics relèvent, de ce point de vue, de l'appréciation de la présidence du conseil.

### AGRICULTURE

5541. — 24 novembre 1954. — M. Etienne Le Sassièr-Boisauné rappelle à M. le ministre de l'agriculture qu'à une question qu'il lui a posée le 3 septembre 1954 au sujet de la composition de la commission consultative de l'élevage du ministère de l'agriculture, il a répondu que « le comité consultatif de l'élevage a été créé par le décret du 13 septembre 1943 (Journal officiel du 15 septembre 1943) modifié par les décrets des 7 mars 1945 (Journal officiel du 8 mars 1945), 5 juin 1947 (Journal officiel du 7 juin 1947), 23 mars 1949, (Journal officiel du 27 mars 1949). Au total, il comprend 45 éleveurs, 6 notabilités scientifiques et de l'élevage, 8 fonctionnaires de l'agriculture. Les membres du comité consultatif de l'élevage ont été nommés par arrêté du 4 février 1944 (Journal officiel du 5 février 1944) modifié par les arrêtés des 16 juillet 1946 (Journal officiel du 19 juillet 1946) et 2 mai (Journal officiel du 14 mai 1949). Les éleveurs appelés à siéger au sein du comité consultatif de l'élevage ont été choisis parmi les personnels les plus représentatives de l'élevage, ce qui donne aux avis émis par le comité toute l'autorité désirable »; il lui demande les noms et les fonctions des 45 éleveurs et des 6 notabilités scientifiques et de l'élevage dont il est question dans sa réponse.

### DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMÉES

5542. — 24 novembre 1954. — M. Philippe d'Argenlieu demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quelles mesures il compte prendre pour organiser plus efficacement l'instruction des cadres de réserve actuellement assurée dans des conditions souvent défectueuses, faute de personnel et de matériel; il lui demande en particulier s'il envisage de doter plus largement les centres d'instruction des armes et engins modernes en service dans les unités actives et de mettre à leur disposition au moment opportun les unités indispensables à la formation pratique des officiers destinés à recevoir des commandements en temps de guerre.

5543. — 24 novembre 1954. — M. Martial Brousse attire l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'organisation du stationnement des unités de l'armée en temps de paix; rappelle que le 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers a été muté de Reims à Noyon, le 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied de Verdun à Reims, le 4<sup>e</sup> groupe du 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Suippes à Verdun, que de la décision à l'exécution un mois seulement devait s'écouler; que les troupes arrivant à Reims ne pourront utiliser les installations réalisées à grand frais pour le 7<sup>e</sup> cuirassiers, et qu'à Noyon le quartier est encore en pleins travaux; que dans les villes intéressées les difficultés de logement des familles sont les mêmes, ce qui va conduire à séparer ces familles de leurs chefs, séparation qui s'ajoutera, dans la plupart des cas, à une précédente séparation de vingt-sept mois due à la campagne d'Indochine; que les mêmes villes avaient pris des mesures de logement et de construction, en accord avec les services de l'armée, en faveur des familles des militaires; que la justification des mutations aurait pu se trouver en un regroupement

des grandes unités, ce qui n'est pas le cas puisque la garnison de Verdun se compose de trois groupes d'artillerie appartenant à trois régiments différents; et demande si les inconvénients des décisions prises ont bien été pesés et si des directives seront données pour que des mesures semblables ne puissent plus être prises dorénavant.

5544. — 24 novembre 1954. — M. Marcel Lemaire rappelle à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées que le stationnement en temps de paix des unités de l'armée doit être rationnellement organisé, que les mutations du 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de Reims à Noyon, du 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied de Verdun à Reims et du 4<sup>e</sup> groupe du 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Suippes à Verdun décidées fin août devraient être exécutées le 1<sup>er</sup> octobre, que les installations onéreuses réalisées à Reims pour le 7<sup>e</sup> cuirassiers sont inutilisables pour les troupes nouvellement mutées; que, par contre, les travaux au quartier de Noyon ne sont pas encore achevés; qu'à Noyon, aussi bien qu'à Reims et Verdun, les difficultés de logement des familles sont identiques, si bien que des familles vont être encore dispersées, leur chef seul pouvant vivre dans la nouvelle résidence; remarque que la plupart des cadres des trois régiments reviennent d'Indochine et que les récentes mutations provoquent une nouvelle séparation; que les villes intéressées avaient prévu avec les services militaires une politique immobilière maintenant injustifiée; que les mutations opérées n'ont pas même regroupé de grandes unités; et demande si les mesures prises ont été bien étudiées et les décisions envisagées pour éviter à l'avenir ces erreurs.

5545. — 24 novembre 1954. — M. François Schleiter appelle l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'indispensable cohérence, sur la nécessaire continuité des mesures; qui commandent le stationnement, en temps de paix, des diverses unités de l'armée française; rappelle de récentes décisions portant mutations du 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de Reims à Noyon, du 1<sup>er</sup> B. C. P. de Verdun à Reims, et du 4<sup>e</sup> groupe du 23<sup>e</sup> R. A. de Suippes à Verdun. Ces mutations ont été décidées fin août et la date prévue pour la fin du mouvement était le 1<sup>er</sup> octobre. Plusieurs unités devant se rendre au camp entre temps, la décision se traduisait, en définitive, par une exécution immédiate; le départ du 1<sup>er</sup> B. C. P. de Verdun en huit jours en est un exemple. Il semblerait qu'une décision intéressant des mutations d'une telle importance et assez onéreuse, puisse être notifiée, sauf cas de force majeure, dans des délais permettant aux exécutants de prendre les dispositions nécessaires. D'autre part, des travaux importants ont été faits en 1953-1954 au quartier Jeanne-d'Arc, à Reims, où était le 7<sup>e</sup> cuirassiers. Il a été édifié des pistes en béton spécial, des garages ont été bétonnés, il a été installé des citernes et rampes d'alimentation en essence. Tout ceci ne peut être utilisé que par un régiment de chars. Or, tous ces travaux extrêmement coûteux n'offrent aucun intérêt pour un régiment dont les véhicules les plus lourds sont des half-tracks. En restant dans le domaine de la construction, il est fait remarquer que le quartier de Noyon ne sera pas terminé avant quelques mois; il existe un chauffage provisoire et les quelques certaines d'ouvriers travaillant encore sont mélangés avec la troupe. Au point de vue familial, la ville de Noyon, qui a 7.000 habitants, ne peut loger les familles du 7<sup>e</sup> cuirassiers; comme les possibilités de logement ne sont pas plus grandes à Reims qu'à Verdun, les familles des régiments mutés ne pourront rejoindre leurs nouvelles garnisons avant que celles de Reims n'aient pu être logées à Noyon, ce qui prendra de longs mois. La grosse majorité des cadres des trois régiments rentrent d'Indochine, la plupart depuis moins de dix-huit mois, certains ont rejoint tout récemment leur nouveau régiment, c'est donc une nouvelle séparation qui s'ajoutera aux vingt-sept mois de campagne. A Reims, par exemple, il s'agit de quatre-vingts familles d'officiers et sous-officiers qui vont rester à Reims, tandis que leur chef sera obligé de vivre à Noyon, logé au quartier, sans aucune indemnité allouée, car la réglementation en vigueur ne prévoit que le remboursement du transport du mobilier, poids limité suivant le grade et le nombre d'enfants, et de trois jours de frais d'hôtel. De telles décisions ne sont pas sans influencer sur le moral des gradés d'une façon regrettable. Les municipalités des villes de garnisons, enfin, avec une extrême bonne volonté, ont déterminé avec les services militaires compétents une politique immobilière adaptée aux prévisions et elles sont placées subitement, par la voie de la presse, devant des décisions inattendues et que ne saurait justifier l'intention de regrouper de grandes unités, puisque le résultat de la récente mutation est, par exemple à Verdun, que la garnison se compose de trois groupes d'artillerie, appartenant à trois régiments différents. Les mesures signalées semblent avoir été prises à la hâte et sans qu'on en ait pesé tous les inconvénients. Il lui demande de préciser quelles décisions il envisage de prendre pour éviter de semblables errements.

### FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

5546. — 24 novembre 1954. — M. Albert Denvers expose à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan que la rémunération des comptables du Trésor assurant la gestion financière des associations syndicales de reconstruction et de remembrement, a été réglementée respectivement par le décret du 12 juin 1953 et par la décision ministérielle du 18 août 1954, que ces textes, en sanctionnant le caractère de responsabilité attachée à l'indemnité servie, n'ont pas spécifié si celle-ci était appelée à bénéficier d'une franchise dans l'application des règles du cumul; et lui demande, une telle mesure paraissant rationnelle, de faire connaître, à cet égard, ses intentions.

**FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

5547. — 24 novembre 1954. — M. Yves Estève signale à M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques que, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945, de la loi de finances du 31 décembre 1947, des lois n° 49-282 du 8 avril 1949, n° 50-631 du 2 juin 1950 (art. 15), n° 51-650 du 21 mai 1951, n° 52-5 du 3 janvier 1952 et n° 53-80 du 7 février 1953, une société coopérative a entrepris, pour le compte de l'Etat, la construction d'un immeuble à usage d'habitation. Aux termes d'une cession en date du 5 novembre 1954, l'Etat a cédé à M. B..., en règlement partiel d'une indemnité de reconstruction à laquelle il pouvait prétendre en vertu des dispositions de la loi du 28 octobre 1946: 1° divers appartements dans l'immeuble ci-dessus; 2° et les quote-parts de terrain afférents à ces appartements. Cette cession a bénéficié, lors de son enregistrement: a) du droit réduit de 1,20 p. 100 sur le prix des quote-parts de terrain, en application des dispositions de l'article 1371 bis du code général des impôts, les justifications prescrites pour l'application de cet article ayant été fournies en temps utile; b) et de l'exonération totale des droits et taxes sur la valeur des constructions en application des dispositions de l'article 1181 du code général des impôts. M. B... revend un de ces appartements à M. L..., lequel ne peut prétendre aux réductions de droits édictés par la loi n° 51-404 du 10 avril 1954, puisqu'il ne destine pas cet appartement à son habitation; et lui demande si cette revente pourra, par contre, bénéficier des réductions de droits édictées par l'article 1371 ter du code général des impôts.

**INDUSTRIE ET COMMERCE**

5548. — 24 novembre 1954. — M. André Méric demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce, au vu de la réponse qui a été faite à sa question du 27 juillet 1954, parue au *Journal officiel* sous le n° 5306, que, en attendant que soient réunis les éléments nécessaires en vue de lui fournir les précisions afférentes à la gestion immobilière d'Electricité de France et Gaz de France, qu'il a sollicitées et qui font l'objet de la question écrite du 9 février 1954, parue au *Journal officiel* sous le n° 4800, lui soient données tout d'abord celles de ces précisions concernant le territoire de la commune de Toulouse.

**JUSTICE**

5549. — 24 novembre 1954. — M. Yvon Coué du Foresto demande à M. le ministre de la justice pourquoi les surveillants militaires qui ont toujours été assimilés à des militaires pour leurs soldes et leurs indemnités se sont vu retirer cette parité par l'arrêté du 5 avril 1949.

**Erratum**

à la suite du compte rendu in extenso de la séance du 18 novembre 1954.  
(*Journal officiel*, débats du Conseil de la République, du 19 novembre 1954.)

**QUESTIONS ÉCRITES**

Page 1857, à la quatrième ligne de la question n° 5516 de M. Emile Roux à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Au lieu de: « allocations de résistance... »,  
Lire: « attestations de résistance... ».

**ANNEXES AU PROCES-VERBAL**

DE LA  
séance du mercredi 24 novembre 1954.

**SCRUTIN (N° 67)**

Sur le passage pur et simple à la suite de l'ordre du jour (question orale avec débat de M. Gatuïng relative aux événements d'Algérie).

Nombre des votants.....	298
Majorité absolue.....	150
Pour l'adoption.....	30
Contre .....	268

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.	Claireaux.	Glaucque.
Pierre Boudet.	Clerc.	Grassard.
Georges Boulanger	Colonna.	Jacques Grimaldi.
(Pas-de-Calais).	Coué du Foresto.	Yves Jaouen.
Mme Marie-Hélène	Durand-Réville.	Koessler.
Cardot.	Gatuïng.	de Mendjite.

Menu.  
Métais de Narbonne.  
Novat.  
Paquirissamy-poullé.  
Ernest Pezet.

Pidoux de La Maduère.  
Alain Poher.  
Poisson.  
Razac.  
François Ruin.

Vauthier.  
Voyant.  
Wach.  
Maurice Walker.  
Joseph Yvon.

**Ont voté contre :**

MM.  
Abel-Durand.  
Ajavon.  
Alic.  
Louis André.  
Philippe d'Argenlieu.  
Assaillet.  
Robert Aubé.  
Aubergier.  
Aubert.  
Baralgin.  
Bardon-Damarzid.  
de Bardonnèche.  
Henri Barré.  
Bataille.  
Beauvais.  
Bels.  
Benchiha Abdelkader.  
Jean Bène.  
Benhabyles Cherif.  
Benmiloud Khelladi.  
Berlioz.  
Jean Bertaud (Seine).  
Pierre Bertaux  
(Soudan).  
Jean Berthoin.  
Biatarana.  
Boisron.  
Raymond Bonnefous.  
Bordeneuve.  
Boudinot.  
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).  
Bouquerel.  
Bousch.  
André Boutemy.  
Boutonnat.  
Bozzi.  
Brettes.  
Brizard.  
Martial Brousse.  
Julien Brunhes  
(Seine).  
Bruyas.  
Nestor Calonne.  
Canivez.  
Capelle.  
Carcassonne.  
Jules Castellani.  
Frédéric Cayrou.  
Chaintron.  
Chambriard.  
Champeix.  
Chapalain.  
Gaston Charlet.  
Chastel.  
Chazette.  
Robert Chevalier  
(Sarthe).  
Paul Chevallier  
(Savoie).  
de Chevigny.  
Chochov.  
Claparède.  
Clavier.  
Pierre Commin.  
Henri Cordier.  
Henri Cornat.  
André Cornu.  
Coupigny.  
Courrière.  
Courroy.  
Mme Crémieux.  
Darmanthé.  
Dassaud.  
Léon David.  
Michel Debré.  
Jacques Debû-Brdel.  
Mme Marcelle Desapie.  
Delalande.  
Cladius Delorme.  
Delrieu.  
Denvers.  
Paul-Emile Descomps.  
Deutschmann.  
Mme Marcelle Devaud.  
Mamadou Dia.  
Amadou Doucouré.  
Jean Doussot.  
Driant.

René Dubois.  
Roger Duchet.  
Dulin.  
Mlle Mircille Dumont  
(Bouches-du-Rhône).  
Mme Yvonne Dumont  
(Seine).  
Dupic.  
Charles Durand  
(Cher).  
Jean Durand.  
(Gironde).  
Durieux.  
Dutoit.  
Yves Estève.  
Ferhat Marhoun.  
Ferrant.  
Pierre Fleury.  
Florisson.  
Bénigne Fournler  
(Côte-d'Or).  
Gaston Fournier  
(Niger).  
Fousson.  
Franceschi.  
Franck-Chante.  
Jacques Gadoin.  
Gaspard.  
Julien Gautier.  
de Geoffre.  
Jean Geoffroy.  
Gilbert-Jules.  
Mme Girault.  
Gondjout.  
Hassen Gouled.  
Robert Gravier.  
Grégory.  
Louis Gros.  
Léo Hamon.  
Hartmann.  
Hauriou.  
Hoefel.  
Houcke.  
Houdet.  
Louis Ignacio-Pinto.  
Alexis Jaubert.  
Jézéquel.  
Josse.  
Jozeau-Marigné.  
Kalb.  
Kalenzaga.  
Jean Lacaze.  
Lachèvre.  
de Lachomette.  
Georges Laffargue.  
Louis Lafforgue.  
Henri Lalleur.  
de La Gontrie.  
Rahjaona Laingo.  
Albert Lamarque.  
Lamousse.  
Landry.  
Lasalarié.  
Laurent-Thouverey.  
Le Basser.  
Le Bot.  
Lebreton.  
Leccia.  
Le Digabel.  
Le Gros.  
Robert Le Guyon.  
Letant.  
Le Léannec.  
Marcel Lemaire.  
Claude Lemaître.  
Léonetti.  
Le Sassi-Boisauné.  
Waldeck L'Huillier.  
Emilien Lieutaud.  
Liot.  
Litaise.  
Lodéon.  
Longchambon.  
Longuet.  
Mahdi Abdallah.  
Georges Maire.  
L'Aléot.  
Jean Malonga.  
Gaston Manent.  
Marcilhacy.  
Jean Maroger.

Maroselli.  
Georges Marrange.  
Pierre Marty.  
Hippolyte Masson.  
Henri Maupoil.  
Mamadou M'Bodje.  
Méric.  
Michelet.  
Milh.  
Minvielle.  
Marcel Molle.  
Monichon.  
Monsarrat.  
de Montalcembert.  
Montpied.  
de Montullé.  
Charles Morel.  
Mostefai El-Hadi.  
Marjus Moutet.  
Léon Muscatelli.  
Namy.  
Naveau.  
Arouna N'Joya.  
Charles Okala.  
Jules Olivier.  
Alfred Paget.  
Robert Pafot.  
Parisot.  
Pascaud.  
François Patenôtre.  
Pauly.  
Paumelle.  
Pellenc.  
Perdureau.  
Péridier.  
Georges Pernot.  
Perrot-Migeon.  
Peschaud.  
Général Petit.  
Piales.  
Pic.  
Raymond Pinchard  
(Meurthe-et-Moselle).  
Jules Pinsard (Saône-et-Loire).  
Pintun.  
Edgard Pisani.  
Marc-I Plaisant.  
Plajt.  
Plazanet.  
de Pontbriand.  
Primet.  
Rabouin.  
Radium.  
de Raincourt.  
Ramampy.  
Ramette.  
Restat.  
Réveillaud.  
Reynouard.  
Riviérez.  
Paul Robert.  
Rochereau.  
Romani.  
Rotinat.  
Alex Roubert.  
Emile Roux.  
Marc Rucart.  
Marcel Rupied.  
Sahouiba Gontchomé.  
Saller.  
Satineau.  
François Schleiter.  
Schwartz.  
Sclafér.  
Séné.  
Yacouba Sido.  
Soldani.  
Southon.  
Raymond Susset.  
Symphor.  
Edgard Tailhades.  
Tamzali Abdennour.  
Teisseire.  
Gabriel Tellier.  
Thurnyck.  
Tharradin.  
Jean-Louis Tinaud.  
Henry Torrès.

Diongolo Traore.  
Amédée Valeau.  
Vandaele.  
Vanrullen.

Henri Varlot.  
Verdeille.  
de Villoutreys.  
Vourc'h.

Michel Yver.  
Zafimahova.  
Zéle.  
Zussy.

### Se sont abstenus volontairement :

MM. Enjalbert, Etienne Gay et Rogier.

### N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Augarde.  
Georges Bernard.  
Borgeaud.  
Charles Brune  
(Eure-et-Loir).

Coulibaly Ouezzin.  
Fléchet.  
de Fraissinette.  
Giacomoni.  
Haïdara Mahamane.

Jacques Masteau.  
Georges Maurice.  
Gabriel Puaux.  
Mme Jacqueline  
Thome-Patenôtre.

### Absents par congé :

MM. Armengaud, Jean Boivin-Champeaux, René Laniel et de Maupeou.

### N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	302
Majorité absolue.....	152
Pour l'adoption.....	30
Contre .....	272

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

### SCRUTIN (N° 68)

Sur l'ensemble de la proposition de résolution présentée par M. Abel-Durand et plusieurs de ses collègues en conclusion du débat sur la question orale de M. Gatuing relative aux événements d'Algérie.

Nombre des votants.....	277
Majorité absolue.....	139
Pour l'adoption.....	259
Contre .....	18

Le Conseil de la République a adopté.

### Ont voté pour :

MM.  
Abel-Durand.  
Ajavon.  
Alic.  
Louis André.  
Philippe d'Argenlieu.  
Assailit.  
Robert Aubé.  
Aubert.  
Augarde.  
Baratgin.  
Bardon-Damarzid.  
de Bardonnèche.  
Henri Barré (Seine).  
Bataille.  
Beauvais.  
Bels.  
Benchiha Abdelkader.  
Jean Bène.  
Benhabyles Cherif.  
Benniloud Khelladi.  
Georges Bernard.  
Jean Bertaud (Seine).  
Pierre Bertaux  
(Soudan).  
Jean Berthoin.  
Bjatarana.

Boisrond.  
Raymond Bonnefous.  
Bordeneuve.  
Boudinot.  
Marcel Boulangé (terri-  
toire de Belfort).  
Bouquerel.  
Bousch.  
André Boutemy.  
Boutonnat.  
Bozzi.  
Brettes.  
Brizard.  
Martial Brousse.  
Julien Brunhes  
(Seine).  
Bryas.  
Canivez.  
Capelle.  
Carcassonne.  
Jules Castellani.  
Frédéric Cayrou.  
Chambriard.  
Champeix.  
Chapalain.  
Gaston Charlet.  
Chastel.

Chazette.  
Robert Chevalier  
(Sarthe).  
Paul Chevallier  
(Savoie).  
de Chevigny.  
Chochoy.  
Claparède.  
Clavier.  
Pierre Commin.  
Henri Cordier.  
Henri Cornat.  
André Cornu.  
Coudé du Foresto.  
Coupigny.  
Courroy.  
Mme Crémieux.  
Darmanthé.  
Dassaud.  
Michel Debré.  
Jacques Debû-Bridel.  
Mme Marcelle Delabie.  
Delalande.  
Claudius Delorme.  
Delrieu.  
Denvers.  
Paul-Emile Descomps.

Deutschmann.  
Mme Marcelle Devaud.  
Mamadou Dia.  
Amadou Doucouré.  
Jean Doussot.  
Driant.  
René Dubois.  
Roger Duchet.  
Dulin.  
Charles Durand  
(Cher).  
Jean Durand.  
(Gironde).  
Durieux.  
Enjalbert.  
Yves Estève.  
Ferhat Marhoun.  
Ferrant.  
Fléchet.  
Pierre Fleury.  
Florisson.  
Bénigne Fournier  
(Côte-d'Or).  
Gaston Fourrier  
(Niger).  
Fousson.  
de Fraissinette.  
Frank-Chante.  
Jacques Gadoin.  
Gaspard.  
Julien Gautier.  
Etienne Gay.  
de Geoffre.  
Jean Geoffroy.  
Giacomoni.  
Gilbert Jules.  
Gondjout.  
Hassan Gouled.  
Robert Gravier.  
Grégory.  
Louis Gros.  
Léo Hamon.  
Hartmann.  
Hauriou.  
Hoeffel.  
Houcke.  
Houdet.  
Louis Ignacio-Pinto.  
Alexis Jaubert.  
Jézéquel.  
Josse.  
Jozeau-Marigné.  
Kalb.  
Kalenzaga.  
Jean Lacaze.  
Lachèvre.  
de Lachomette.  
Georges Laffargue.  
Louis Lafforgue.  
Henri Lalleur.  
de La Gontrie.  
Ralijsaona Laingo.  
Albert Lamarque.  
Lamousse.

Landry.  
Lasalarié.  
Laurent-Thouvery.  
Le Basser.  
Le Bot.  
Lebreton.  
Leccia.  
Le Digabel.  
Le Gros.  
Robert Le Guyon.  
Letant.  
Le Léanec.  
Marcel Lemaire.  
Claude Lemaître.  
Léonetti.  
Le Sassièr-Boisauné.  
Emilien Lieutaud.  
Liot.  
Litaise.  
Lodéon.  
Longchambon.  
Longuet.  
Mahdi Abdallah.  
Georges Maire.  
Malécot.  
Jean Malonga.  
Gaston Manent.  
Marcilhacy.  
Jean Maroger.  
Maroselli.  
Pierre Marty.  
Hippolyte Masson.  
Jacques Masteau.  
Henri Maupoil.  
Georges Maurice.  
Mamadou M'Bodjo.  
Mérie.  
Michelet.  
Milh.  
Minvielle.  
Marcel Molle.  
Monichon.  
Monsarrat.  
de Montalembert.  
Montpied.  
de Montullé.  
Charles Morel.  
Marius Moutef.  
Léon Muscatelli.  
Naveau.  
Arouna N'Joya.  
Charles Okala.  
Jules Olivier.  
Alfred Paget.  
Hubert Pajot.  
Parisot.  
Pascaud.  
François Patenôtre.  
Pauly.  
Paumelle.  
Pellenc.  
Perdureau.  
Périacier.

Georges Pernot.  
Perrot-Migeon.  
Peschaud.  
Piales.  
Pic.  
Raymond Pinchard  
(Meurthe-et-Moselle).  
Jules Pinsard (Saône-  
et-Loire).  
Pinton.  
Edgard Pisani.  
Marcel Plaisant.  
Plajt.  
Plazanet.  
de Pontbriand.  
Rabouin.  
Radius.  
de Raincourt.  
Ramampy.  
Restat.  
Réveillaud.  
Reynouard.  
Riviérez.  
Paul Robert.  
Rochereau.  
Rogier.  
Romanl.  
Rolinat.  
Alex Roubert.  
Emile Roux.  
Marc Rucart.  
Marcel Rupied.  
Sahoulba Gontchomé.  
Saller.  
Satineau.  
François Schleiter.  
Schwartz.  
Schlater.  
Séné.  
Yacouba Sido.  
Soldani.  
Southon.  
Raymond Susset.  
Symphor.  
Edgard Tallhades.  
Tamzali Abdennour.  
Teisseire.  
Gabriel Tellier.  
Ternynck.  
Tharradin.  
Henry Torrès.  
Diongolo Traore.  
Amédée Valeau.  
Vandaele.  
Vanrullen.  
Henri Varlot.  
Verdeille.  
de Villoutreys.  
Vourc'h.  
Michel Yver.  
Zafimahova.  
Zéle.  
Zussy.

### Ont voté contre :

MM.  
Auberger.  
Berlioz.  
Nestor Calonne.  
Chaintron.  
Courrière.  
Léon David.

Mlle Mireille Dumont  
(Bouches-du-Rhône).  
Mme Yvonne Durand  
(Seine).  
Dupic.  
Dutoit.  
Franceschi.  
Mme Girault.  
Waldeck L'Huillier.  
Georges Marrane.  
Namy.  
Général Petit.  
Primet.  
Ramette.

### Se sont abstenus volontairement :

MM.  
Pierre Boudet.  
Georges Boulanger  
(Pas-de-Calais).  
Mme Marie-Hélène  
Cardot.  
Claireaux.  
Clerc.  
Gatuing.  
Glaouque.

Yves Jaouen.  
Koessler.  
de Menditte.  
Menu.  
Mostefaï El-Hadi.  
Motais de Narbonne.  
Novat.  
Paquirissampoullé.  
Ernest Pezet.  
Alain Poher.

Poisson.  
Razac.  
François Ruin.  
Vauthier.  
Voyant.  
Wach.  
Maurice Walker.  
Joseph Yvon.

### N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Borgeaud.  
Charles Brune  
(Eure-et-Loir).  
Colonna.

Coulibaly Ouezzin.  
Durand-Réville.  
Grassard.  
Jacques Grimaldi.  
Haïdara Mahamane.

Pidoux de La Maduère.  
Gabriel Puaux.  
Mme Jacqueline  
Thome-Patenôtre.  
Jean-Louis Tinaud.

**Absents par congé :**

MM. Armengaud, Jean Boivin-Champeaux, René Laniel et de Maupeou.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	278
Majorité absolue.....	140
Pour l'adoption.....	230
Contre .....	48

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**Ordre du jour du jeudi 25 novembre 1954.**

**A quinze heures trente. — SEANCE PUBLIQUE**

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1955 (II. — Service des affaires allemandes et autrichiennes). (N<sup>os</sup> 599 et 637, année 1954. — M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1955. (N<sup>os</sup> 614 et 636, année 1954. — M. Emilien Lieutaud, rapporteur de la commission des finances; et n<sup>o</sup> , année 1954, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Bardou-Damarzid, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 593 du code de procédure civile. (N<sup>os</sup> 431 et 629, année 1954. — M. Biatarana, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la compétence et au fonctionnement de la chambre de la cour d'appel de Fort-de-France détachée à Cayenne et tendant à autoriser la délégation à ladite chambre des conseillers de la cour d'appel de Fort-de-France. (N<sup>os</sup> 517, année 1954, 500 et 620, année 1954. — M. Vauthier, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil relatifs à la reconnaissance des enfants naturels. (N<sup>os</sup> 448 et 628, année 1954. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale; et n<sup>o</sup> , année 1954, avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Marcel Molle, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins. (N<sup>os</sup> 449 et 627, année 1954. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale; et n<sup>o</sup> , année 1954, avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Marcel Molle, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection du titre d'œnologue. (N<sup>os</sup> 474 et 626, année 1954. — M. Péridier, rapporteur de la commission des boissons; et n<sup>o</sup> , année 1954, avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. N..., rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à indemniser les commerçants, industriels et artisans sinistrés de la perte de leur droit au bail (n<sup>os</sup> 395 et 641, année 1954. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre; et n<sup>o</sup> , année 1954, avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur; et n<sup>o</sup> 642, année 1954, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Vauthier, rapporteur.)

9. Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Durand-Réville demande à M. le président du conseil :

1<sup>o</sup> Si le Gouvernement français compte, en raison des conditions nouvelles de ses relations avec le Vietnam, procéder à l'évaluation des dommages de guerre subis par des biens français en zone viet, et quels sont les moyens qu'il se dispose à mettre en œuvre pour arriver à cette fin;

2<sup>o</sup> a) Quel est le rythme de liquidation des dossiers de dommages instruits jusqu'à présent en zone sous contrôle français et combien il faudra de temps, à ce rythme, pour liquider l'ensemble des dossiers présentés;

b) Quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à cette situation;

c) Combien de dossiers de dommages ont été transférés d'Indochine en France, combien ont été admis, évalués et utilisés, combien, par contre, ont été arrêtés par les administrations centrales ou retournés en Indochine;

3<sup>o</sup> Quel est le critère que se propose de retenir le Gouvernement pour déterminer les dommages qui pourront donner lieu à réparations, et quelles sont les justifications que le Gouvernement est en mesure de donner au Parlement de ce critère;

4<sup>o</sup> Quelle est la politique du Gouvernement concernant le transfert, sur d'autres territoires de l'Union française (France métropolitaine comprise), des dommages susceptibles d'être retenus au bénéfice des sinistrés français d'Indochine, du fait soit de la guerre, soit de la rébellion;

5<sup>o</sup> Si le Gouvernement a l'intention de favoriser l'installation d'Européens ou de Vietnamiens résidant jusqu'à présent en Indochine et désireux de quitter ce territoire de l'Union française pour s'établir dans d'autres territoires de celle-ci; quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour favoriser de telles migrations.

(Question transmise à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.)

**Documents mis en distribution le jeudi 25 novembre 1954.**

N<sup>o</sup> 513. — Proposition de loi de M. Longuet tendant à modifier l'acte dit loi portant organisation de l'enseignement agricole public en ce qui concerne l'école coloniale d'agriculture de Tunis.

N<sup>o</sup> 621. — Avis de M. Jacques Debû-Bridel sur la proposition de loi tendant à assurer le fonctionnement de la caisse nationale des lettres.

N<sup>o</sup> 638. — Projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1953 (collectif de régularisation).

N<sup>o</sup> 640. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

N<sup>o</sup> 641. — Rapport de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi tendant à indemniser les commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.

N<sup>o</sup> 642. — Avis de M. Vauthier sur la proposition de loi tendant à indemniser les commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.